

Journal de l'Education  
J B No land & Fils  
Montréal

# JOURNAL DES CAMPAGNES



*L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations.*

1ère ANNÉE

JEUDI, 16 NOVEMBRE 1882

No 41

## JOURNAL DES CAMPAGNES

EDITION HEBDOMADAIRE,

Paraissant tous les JEUDIS et contenant tout  
les nouvelles de la semaine.

Prix de l'abonnement : — **UNE PIASTRE**  
POUR LA FRANCE : **10 FRANCS**

Strictement payable d'avance.

Imprimé et publié par

**LEGER BROUSSEAU,**

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE

No 9, Rue Buade, H. V., Québec.

### Consells de Léon XIII

Le discours que le Pape a adressé aux pèlerins français, est un modèle de haute raison et de clairvoyance. Rien n'est plus cher au Pontife que cette idée de l'union de toutes les forces généreuses de l'Eglise, dans un faisceau uni et compact. Cette pensée répond à un besoin impérieux de notre époque. Jamais l'harmonie des volontés religieuses ne s'est imposée avec plus de force aux méditations de ceux qui président aux destinées de la société. Ce n'est pas en vain que Léon XIII cherche à rallier les ressources éparses du catholicisme autour des remparts démantelés de l'ordre social, ce n'est pas en vain qu'il met une louable insistance à empêcher les jeunes générations d'isoler et de rendre stériles leurs nobles efforts, dans le cadre étroit des anciennes organisations : l'action de l'Eglise en dépend, cette action, qui enlace le monde, le guérit et le sauve. Cette insistance, nous y applaudissons, car elle finira par creuser un sillon large et profond dans le vaste champ de l'Eglise.

Nous distinguons deux idées maîtresses dans l'allocution de Léon XIII : la soumission respectueuse à la hiérarchie divinement instituée, et la suprématie indéniable des grands intérêts de la Religion.

Cette soumission semble avoir reçu çà et là de graves atteintes. Une

démocratie de mauvais aloi commence à tout envahir, la vie parlementaire, la magistrature, le gouvernement ; et, si le danger n'est pas conjuré, elle finira par s'installer dans le sanctuaire, en le profanant et en le dévastant. Ce "sentiment hiérarchique" qui est une des forces de l'Eglise, cette *piété filiale*, sans laquelle le libre examen aura raison des résistances les plus énergiques, ce groupement et cette gradation des autorités établies, ces saintes choses qui devraient être au-dessus de toutes les contestations, paraissent être quelquefois sérieusement compromises. Le vent de l'insubordination souffle puissamment ; et l'émission de l'organisation catholique fait des progrès qu'il appartient au Roi des consciences de dénoncer solennellement. Ce péril, Léon XIII l'a entrevu. Ce qu'il sait, c'est qu'à toutes les époques, les mœurs politiques et sociales du dehors ont cherché à faire irruption dans le temple. Car on ne vit pas en vain dans l'atmosphère de son siècle.

Léon XIII a l'intuition lumineuse de cette situation morale. C'est pourquoi il ne cesse de s'opposer de tout le poids de son incontestable autorité à ce système de démocratie à outrance, où le journalisme s'établit souvent en maître, et intervertit les rôles qui sont dispensés dans l'Eglise avec une juste et sage distribution.

Cette subordination entraîne nécessairement l'union des volontés dans une action commune, et la charité des cœurs. De nos jours, des causes extrinsèques tendent à rendre cette harmonie difficile. Une seule chose saura neutraliser ces fâcheuses influences, nous voulons dire la suprématie des intérêts religieux, la prédominance du dévouement à la Foi, dans la hiérarchie des devoirs.

Nous tenons à dissiper ici une équivoque. Il ne faudrait pas croire que cette union doive ralentir le mouvement des initiatives privées, et établir, dans la lutte pour la cause religieuse, une triste et plate uniformité. L'union n'est ni l'étroitesse d'horizon, ni l'exclusivisme odieux, ni la négation de la liberté d'allures et de mouvements. Dans la pensée de Léon XIII, elle comporte la "variété

des formes et des méthodes," dans la défense de la foi et dans la guerre à l'erreur coupable ou involontaire.

Jusqu'au XIXe siècle, cette union des cœurs dans la variété des efforts a dominé l'action catholique : c'est une loi de l'apologétique chrétienne. Est-il besoin de rappeler la différence des méthodes et des points de vue, dans les premiers monuments de la pensée chrétienne, la polémique serrée et triomphante de Tertullien, le système de conciliation d'Origène, le parallélisme biblique et moral de St Justin ? S. Thomas, S. Bonaventure, Duns Scott, suivaient aussi des routes diverses, quoique parallèles, dans la lutte vigoureuse contre l'invasion menaçante de l'Averroïsme : et, quand, au 16e siècle, une Révolution à jamais regrettable brisa le lien de l'unité religieuse, l'apologétique des Bellarmin, des Suarez, et, plus tard, d'un Bossuet, d'un Fénelon, d'un Arnaud, d'un Pascal etc, revêtit les formes les plus variées, et prenait les allures les plus diverses.

C'est ainsi que, dans le cours des siècles, l'action chrétienne s'adaptant aux besoins multiples des âges, et s'inspirant de la personnalité de chacun, a pris les caractères les plus divers, et, sous la richesse de ses transformations l'apologétique a su garder sa nature immuable et éternelle, dans la fermeté invariable des principes, et l'infinité de leurs applications aux nécessités passagères des hommes.

Pourquoi n'observerions nous pas cette même loi, cette même règle, qui doublent les forces et ne séparent pas les cœurs ? Pourquoi cette loi de l'ancienne apologétique ne serait-elle pas notre loi, la loi de l'action intellectuelle et sociale des catholiques d'aujourd'hui, la loi du journalisme, cette forme populaire de l'apologie moderne, dont l'importance est incontestable ? Compétitions passionnées, intempérance de zèle, reproches, acrimonies, toutes ces faiblesses disparaîtraient comme par enchantement.

Si cette largeur de vues est la sauvegarde de l'union, elle ne produit pas moins, dans l'action pratique, d'heureux résultats. Cette unité dans la variété n'est pas seulement la condition de la beauté, elle est surtout

le principe de la fécondité et de l'efflorescence de l'Eglise catholique. Elle permet d'utiliser toutes les forces, d'user de toutes les armes, de l'armure pesante du moyen-âge comme du chassapot moderne ; elle tient compte de la différence des caractères, des nuances infinies des esprits et des tempéraments. Rien ne se perd, tout trouve une place dans le large rayon de la défense sincère et loyale des intérêts religieux. Comme des attaques de l'erreur sont de nature diverse, comme aussi, la guerre a éclaté dans tous les ordres, et que nos adversaires ne goûtent pas indifféremment la même nourriture intellectuelle, cette richesse d'exposition et cette variété de points de vue répondront aux besoins d'un plus grand nombre. Voilà, sans contredit, ce qui est fécond, voilà ce qui donne du prestige, ce qui permet d'occuper toutes les positions du monde contemporain, de ce monde que nous devons attirer à nous, en le persuadant et en le subjuguant.

Oui, il y a comme quelque chose de providentiel, à notre avis, dans cet appel incessant de Léon XIII à la concorde des volontés et à la charité des cœurs. Quand l'Eglise a besoin de l'épanouissement harmonieux de ces richesses et que le danger apparaît partout menaçant, qui voudrait ne pas subordonner toutes ses préférences personnelles, à l'esprit d'abnégation et de sacrifice, dans cette grande croisade contre les doctrines de l'erreur, le scepticisme insouciant et frivole, contre les hésitations des foules et les tenaces résistances de quelques esprits supérieurs ?

### Esclavage au Brésil

A Rio-Janeiro, les hommes politiques n'ont pas laissé passer inaperçu le onzième anniversaire de la promulgation de la loi d'émancipation graduelle des esclaves, et les dépêches de cette capitale constatent que tous les journaux sont unanimes à signaler l'influence considérable et bienfaisante que cette loi a eue sur le développement matériel et moral du pays.

En effet, la loi d'émancipation du

28 septembre 1871, due surtout au courage civique et à la persévérance du ministre Rio Branco, a été le premier coup porté à l'esclavage au Brésil : elle a sapé la hideuse institution par la base, en déclarant que désormais tout enfant né de parents esclaves serait libre ; que tout affranchi pouvait, comme tout autre citoyen, parvenir à toutes les dignités, et recevoir un mandat législatif ; de sorte qu'au Brésil, l'esclave d'hier peut demain donner des lois au pays.

Depuis onze ans, plus de 60 000 esclaves ont été affranchis spontanément, par leurs maîtres et parfois sans indemnité ; tandis que l'Etat a donné la liberté à plus de 11 000 d'entre eux.

Il convient d'ajouter que, durant cette même période, 280 000 hommes sont nés libres, en vertu de cette loi humaine, et que l'Etat a distribué sur les sommes afférentes aux "fonds d'émancipation," environ 8-130 contos, soit à peu près 19 millions 300 000 francs, somme considérable pour un pays aussi jeune que le Brésil.

L'Etat, les provinces, les associations privées, les propriétaires, tout le monde lutte à l'envi, afin de hâter le jour où il n'y aura plus un seul esclave sur le vaste territoire de l'empire brésilien.

#### Pologne

On lit dans une correspondance écrite de Cracovie à l'*Univers* :

"Des considérations économiques puissantes commandent en ce moment l'attitude de la Pologne vis-à-vis de la Russie.

"On sait que l'empire moscovite est séparé des marchés européens par une véritable muraille de la Chine. Cette protection à outrance n'a pas profité à l'industrie russe, qui n'existe réellement pas, et ne dispose pas du capital intellectuel financier dont elle aurait besoin pour se développer. En revanche, la protection des douanes russes a donné un élan extraordinaire à toutes les forces productives de la Pologne, nous parlons de l'ancien royaume, abritant d'un côté les manufactures polonaises contre la concurrence étrangère, leur ouvrant de l'autre le marché sans limite de la Russie.

Il en est résulté pour une grande partie de la Pologne annexée une prospérité extraordinaire. Des villes entières sont sorties de terre comme aux Etats-Unis ; dans ces dernières années, l'industrie du sucre notamment a créé des fortunes gigantesques.

"Les polonais apprécient les avantages de cette résurrection économique, et ils ont droit d'en attendre des conséquences politiques.

"On conçoit donc qu'ils ne soient pas portés à rompre gratuitement, pour passer des mains de la Russie à celles de l'Allemagne, une association dont ils tirent de tels bénéfices.

"Le temps viendra, il est peut-être déjà venu, où le dominateur moscovite se demandera s'il a été bien prudent d'éteindre ainsi dans ses bras la nationalité polonaise, dans la pensée de l'étouffer. Tel est pris qui croyait prendre."

#### Serrurerie élémentaire

On écrit de Londres :

Les onze à douze cents forçats qui habitent, malgré eux, le bagne de Dartmoor, ont eu une idée qui n'a rien d'absolument incompréhensible. Ils ont pensé qu'il n'y avait pas d'inconvénient à ce qu'ils retrassent dans la société ; seulement, ce qui est inexplicable, c'est qu'ils s'en est fallu de peu qu'ils ne missent leur projet à

exécution. Leur plan était d'ailleurs excessivement simple. Sortir dans la nuit de leurs cellules, étrangler ou assommer leurs gardiens de veille, s'emparer des clefs des portes extérieures et gagner le large. Dans les prisons anglaises, le silence est de rigueur, néanmoins la conspiration était parfaitement organisée et n'a été découverte que par un singulier hasard. Pendant l'heure de la promenade, trois détenus demandèrent à voir le docteur et furent conduits à l'infirmerie : la promenade précède le dîner, qui est placé dans la cellule des condamnés, et que ceux-ci mangent en rentrant. Or, il arriva que les prisonniers malades, ramenés après la visite du médecin, trouvèrent vides les gamelles apportées pleines dans les cellules, qui cependant avaient été scrupuleusement fermées.

Il y avait là un problème dont on chercha la solution. On fouilla minutieusement toutes les cellules, ainsi que leurs locataires ; sur plusieurs de ces derniers on découvrit des clefs fabriquées avec des os, et ouvrant merveilleusement les serrures les plus compliquées. L'un des prisonniers, entrant dans la voie des aveux, offrit d'ouvrir toutes les cellules à volonté, et même sans instruments. Il fut reconnu que le contenu des gamelles avait été pris par un de ces serruriers d'un nouveau genre, qui, comme notre mère Eve, avait été perdu par la gourmandise. Ces 1 200 malfaiteurs, une fois hors de leurs cellules, auraient eu facilement raison des deux gardiens de nuit, mais n'est-il pas surprenant que ces hommes, astreints à un silence absolu, aient pu parvenir à s'entendre ; quant à la fabrication des clefs en os, elle rappelle cette histoire d'un voleur égyptien qui avait proposé d'ouvrir un coffre-fort de sûreté, et auquel on avait apporté, pour l'aider dans son travail, une série de pinces et de crochets en fer ; notre homme repoussa dédaigneusement toute la ferraille, et demanda un simple cure-dents !...

#### Stanley et de Brazza

L'explorateur Stanley, qui vient de traverser Paris pour se rendre à Bruxelles, revient cette fois un peu déçu, paraît-il de son dernier voyage au Congo. Partout là-bas il a trouvé le drapeau français arboré sur les villages, et il a appris que les principaux chefs de tribus avaient signé avec M. P. Savorgnan de Brazza, représentant de la France, un traité par lequel ils nous cédaient leur territoire. Ce traité est maintenant entre les mains du gouvernement français, et la question à laquelle il a trait, est assez importante pour motiver toute son attention, puisqu'il met entre nos mains le point de départ d'un vaste ensemble de voies de communications intérieures navigables, drainant une immense contrée qui, par la richesse naturelle de ses produits, la densité de sa population pacifique est fatalement appelée à un grand avenir, et constitue le plus vaste débouché et le plus riche champ d'action que le commerce et l'industrie françaises puissent désormais s'ouvrir en Afrique sans contestations politiques et sans déplacement de forces militaires.

On prétend, dit à ce propos M. P. Savorgnan de Brazza, que nous manquons d'initiative, mais on oublie trop aisément les noms de ceux qui sont venus nous prouver le contraire ; ce ne sont pas les hommes qui nous manquent, mais l'esprit de suite dans nos gouvernements, où l'esprit de parti et de personnalité a toujours réglé les questions les plus graves. Mais les leçons ne nous profitent guère ; par notre faute nous avons perdu le Canada, l'Inde, la Louisiane, refusé le Tonquin, que Francis Garnier nous donnait. Plus

tard on se souvint de ce Tonquin auquel on avait renoncé d'abord, et pour cette action tardive on a demandé à la Chambre des millions et des hommes. Que le gouvernement se souvienne donc à temps aujourd'hui, et qu'en ratifiant ce traité, il profite de la situation privilégiée qui est faite à notre pays pour favoriser notre développement commercial, et que plus tard il ne vienne pas, dans un jour de crise économique déjà facile à prévoir, demander à la Chambre pour le Congo comme pour le Tonquin des millions et des hommes pour reconquérir, peut-être en se créant alors des complications politiques, ce qu'il aurait pu sans peine sauvegarder aujourd'hui.

#### Le Clergé en Louisiane

Dans un numéro récent, l'*Abeille* rendait compte d'une brochure dernièrement publiée par M. le Vicomte d'Abzac, Consul de France, et intitulée "Excursions en Louisiane— Nous détachons de cette critique le passage suivant, qui en est la conclusion :

"—Nous nous rangeons à l'avis de M. le vicomte d'Abzac quand il cite l'église catholique parmi les forces qui ont combattu pour la race Créole, pour la Louisiane. Il est bon, il est bien de le proclamer.

"Aux heures sombres, ce clergé n'a pas fléchi. Son dévouement a, au contraire, puisé des forces plus résistantes au contact de nos malheurs, comme Antée en touchant la terre ; et le chef respecté de ce diocèse, Monseigneur Perché, fut de ceux qui prodiguèrent les témoignages éclatants, courageux, dangereux, de l'amour voué au pays d'adoption.

"Ce clergé a aussi contribué et contribuera largement encore, à la diffusion, à la perpétuité de la langue française, qui, quoi que présagent les pessimistes, ne disparaîtra ni en Louisiane, ni aux Etats-Unis.

"Nous n'hésitons même point à affirmer qu'elle fait chemin : qu'elle est en train de se propager plus rapidement que jamais dans nos grands centres. Les Américains sont un peuple pratique au plus haut degré, voyageur par nature et par intérêt ; et Paris, ce foyer lumineux qui les attire entre tous, Paris leur fait sentir la nécessité et le bienfait moral et matériel d'une langue merveilleuse en elle-même, et parlée à tous les bouts du monde.

"Langue que manie en artiste le Vicomte d'Abzac ; nous en avons eu plus d'une preuve sous les yeux.

Qu'il poursuive donc ses *Excursions en Louisiane*, pour le charme de ses lecteurs, au premier rang desquels nous nous inscrivons. Nous pourrions parfois discuter ses appréciations ; mais, nous en sommes certain, du moins, elle seront toujours celles d'un esprit éclairé, d'une plume sincère, intelligente et amie.

#### AUTRICHE

On lit dans la correspondance viennoise du *Français* :

Dernièrement ont comparu à Vienne, devant le tribunal, trois personnes poursuivies pour excitations dirigées contre les juifs ; l'une M. Zerboni, avait été condamnée déjà à six mois de prison pour faits de chantage.

Ces trois personnages étaient accusés d'avoir imprimé ou fait imprimer des vignettes avec ces mots : "N'achez que chez des marchands chrétiens," et autres inscriptions blessantes pour les juifs. Les jurés les ont acquittés.

Dans ce procès, le président du tri-

bunal avait essayé d'expliquer les causes du mouvement antisémite. Il s'est exprimé ainsi : "Deux tendances dirigent en ce moment la vie publique : la première, c'est le sentiment de nationalité, c'est-à-dire la tendance de chaque nationalité à se séparer des autres et même à leur nuire ; la seconde, c'est la haine sociale, ou la haine des pauvres contre les riches. Ces deux tendances s'unissent pour provoquer l'antisémitisme."

Voilà l'avis d'un juge de Vienne. Et, en effet, cette explication paraît être assez juste. Le sentiment national poussé à l'exagération fait détester les juifs comme une race étrangère, et la haine de la populace appauvrie contre les juifs, qui ont amassé tant de richesses, fortifie le mouvement antisémite.

Il ne faut pas oublier cependant que, sous ce dernier point de vue, les juifs ne cessent de provoquer la haine générale ; d'abord en formant chez nous (en France et en Angleterre c'est autre chose) une race distincte, qui ne se fond ni avec les Hongrois, ni avec les Polonais, ni avec les Tchèques ; et puis en augmentant leur fortune au détriment de la population chrétienne, par des moyens suspects. Si l'on ajoute à tout ceci le ton vraiment provoquant et insolent que se permettent les juifs, surtout dans la presse autrichienne, on s'explique facilement l'aversion croissante qu'ils provoquent de jour en jour.

Voici un exemple de leur insolence.

Dans l'affaire de Tisza-Eszlar, le gouvernement hongrois a suivi une conduite très impartiale, mais ceci n'a pas suffi aux juifs. Ils auraient voulu que le gouvernement mit fin au procès intenté contre les inculpés de Tisza-Eszlar.

Le ministre de la justice, M. Pauler, s'est refusé catégoriquement à céder à cette exigence. Il soutient les magistrats chargés de l'instruction judiciaire, et il veut que la lumière soit faite. Eh bien ! toute la presse juive, non seulement de Pesth et de Vienne, mais encore la presse de Berlin, surtout le *Berliner Tagblatt*, frère jumeau du *Tagblatt*, qui se publie ici, ne demande rien moins que la démission de M. Pauler.

Avec une insolence sans égale les juifs croient donc pouvoir renverser le ministre d'un grand royaume, parce qu'il se refuse à obéir à leurs ordres !

De telles prétentions ne peuvent qu'aggraver la situation des juifs.

Si je ne me trompe, c'est un rabbin allemand qui constatait, il y a quelques années, que la presse juive, par son manque de tact et par sa brutalité, a contribué tout particulièrement à provoquer le mouvement antisémite.

Nulle part cela n'est plus vrai qu'en Autriche-Hongrie.

#### Aumôniers militaires

On lit dans une lettre adressée d'Alexandrie au *Tablet*, de Londres : Il importe de constater la liberté religieuse dont jouissent les catholiques dans l'armée anglaise.

En Egypte, ils ont six aumôniers. Il y en a un à Ramleh, pour un millier de soldats catholiques. Eh bien ! leur piété est telle qu'il ne suffisait pas à la besogne, et il a fallu appeler deux religieux à son secours. Aux trois messes l'église était toujours trop petite pour l'assistance des soldats et l'affluence pour les confessions était telle, que ces trois prêtres n'ont pas eu un instant de libre dans leurs journées.

En ces temps d'incroyance, c'est une joie de voir servir la messe par des officiers en uniforme, de voir chaque

samedi un colonel arriver à la porte de l'église, y déposer son épée, et se mettre aux pieds du prêtre pour se confesser.

Jamais un aumônier ne s'adresse en vain aux supérieurs, fussent-ils même des officiers protestants, pour obtenir la permission nécessaire aux soldats qui veulent remplir leurs devoirs religieux.

Les aumôniers catholiques sont tenus en haute estime par tous les soldats, et malheur à celui qui leur manquerait de respect. Tout cela est admirable dans le temps où nous vivons.

Le Français, après avoir cité ce passage significatif, ajoute qu'un aumônier catholique, du nom de James Bellord, a été blessé pendant la bataille de Tel-el-Kébir, et cité à l'ordre du jour de l'armée.

JAPON

Mgr Bernard Petitjean, évêque de Myriophyque et vicaire apostolique du Japon méridional, écrit de Nagasaki, le 29 janvier 1882, à un prêtre du diocèse d'Autun :

Le 17 décembre dernier, j'ai ordonné nos trois premiers diacres japonais; aussitôt après cette ordination, j'ai érigé sur notre propriété, à côté de l'église et en face de notre habitation, une belle croix dont le Christ est presque de grandeur naturelle. Elle est au milieu du petit cimetière de la mission; tout à côté repose du dernier sommeil, depuis un an, notre regretté M. Poirier.

Nous avons, pour vénérer ce signe auguste de notre rédemption, les nombreux fidèles venus pour assister à l'ordination.

Depuis, chrétiens et païens qui entrent à notre église ne manquent jamais de se rendre auprès de cette croix : les premiers pour prier, les seconds pour admirer et interroger.

Beaucoup de néophytes, autant d'hommes que de femmes, font la communion fréquente.

A la dernière messe de minuit, nous avons environ deux mille personnes aux saints offices, et la distribution de la sainte communion a duré une bonne heure.

Hier encore, on nous persécutait ici, et aujourd'hui nous sommes plus libres que dans notre catholique France.

FRANCE

ÉCHAFAUD SANS DIEU

Ceci est le comble des combles.

Si abominables que soient les criminels, il est établi qu'en les condamnant à mort, en dressant pour eux l'échafaud, la société ne se venge pas. Elle supprime un danger, voilà tout.

Aussi s'efforce-t-elle d'adoucir pour eux la dernière heure. Elle a rapproché l'échafaud de la prison. Elle a abrégé les formalités. Elle accorde à ceux qui vont mourir les satisfactions matérielles qu'ils demandent, et surtout les consolations divines. A Paris, l'abbé Crozes accompagnait le condamné jusqu'au dernier moment.

Mais il paraît que cela est de trop. Après avoir supprimé Dieu des écoles, on devait fatalement le supprimer de l'échafaud, sur lequel on voudrait peut-être que les prêtres ne montassent plus que pour leur compte personnel.

Certes, nous sommes bien loin d'avoir la moindre sympathie pour Barbier; cet atroce garçon de ferme, qui tua les époux Durand à Poussauges. On l'a condamné à mort. On a bien fait. M. Grévy a permis son exécution. Il ne doit avoir aucun remords. Mais, jusqu'à ce jour, on facilitait au condamné le moyen de se repentir. Les hommes le laissaient à Dieu.

Le préfet de Vendée a voulu changer tout cela.

C'est à La Roche-sur-Yon qu'à eu lieu l'exécution de Barbier.

Le matin de l'exécution, l'aumônier de la prison de la ville, M. l'abbé Girard, voulut, à la demande du condamné, et selon la règle admise dans certaines prisons, dire la messe en présence de celui qui allait mourir.

Il supplia, il implora. Il mit même dans ses réclamations une assez grande énergie... que l'administration trouva excessive.

Barbier, à qui l'on eût permis de fumer, de boire, de manger s'il l'eût demandé, mourut sans assister à la messe, qu'il souhaitait ardemment d'entendre, comme en fait foi le post-scriptum de la lettre suivante, qu'il adressa à sa famille, et dont nous respectons le style :

" La Roche, le 22 sept. 1882.

" Chère et bien aimée famille ! je vous quitte à grand regret : on vient me détruire à 5 heures ! Ah ! chers enfants ! vous autres que j'ai reçus si purs, et dont je flétris le berceau ! Mon pauvre Ernest, tu ne connaîtras jamais ton père !

" Je vous demande pardon à tous. " Je vais mourir faute d'un pardon, mais je vous attendrai au repos, et il me restera l'éternité pour vous retrouver.

" Cher frère, veille à mes petits enfants ; car Louise est très vive, et moi aussi, et ces petits enfants seront de même.

" Cette chose ne manquera pas de leur être jetée aux jambes, et on les punira encore.

" Avant de mourir, je vous embrasse tous de tout mon cœur, bien tendrement, sur les deux joues. Ah ! chère Louise, je t'attendrai ! N'importe où on me mettra.

" Adieu ! et pardon ! pour tous ceux que j'ai offensés.

" BARBIER, PIERRE.

" Chère famille ! on m'ôte la vie sans me donner le temps de remplir mon devoir envers Dieu ! Mais ils n'auront pas honte de voir courir mon sang dans la ville, et mes enfants iront chercher du pain à la campagne !

L'exécution de Barbier devait être suivie d'une autre...

M. le préfet de la Vendée ne pouvait, au temps où nous vivons, permettre à un misérable prêtre d'élever la voix devant l'administration, de revendiquer les droits de la conscience, de vouloir donner le pardon de Dieu, à qui n'avait pas eu celui de M. Grévy.

Après avoir, dans un discours prononcé au lycée de La Roche, qualifié d'inconvenante la conduite de M. l'abbé Girard, il vient de lui faire part qu'il était révoqué de ses fonctions d'aumônier de La Roche.

Guerre au clergé belge

Le ministre de la justice continue la guerre qu'il a commencée, sans aucun motif raisonnable, contre les étrangers coupables de remplir en Belgique les fonctions de prêtres catholiques.

" L'Ami de l'ordre " annonce que le diocèse de Namur n'échappe pas aux spoliations libérales : plusieurs curés, parce qu'ils seraient originaires du grand-duché de Luxembourg, viennent aussi d'être privés de leurs traitements.

D'un autre côté, on nous télégraphie de Tournai que M. Bara vient de retirer, sans daigner donner aucune explication, tout traitement aux 26 prêtres allemands occupant des fonctions ecclésiastiques dans ce diocèse.

Ces procédés odieux sont attentatoires à la fois au droit des gens et à la Constitution belge.

En vertu du droit des gens, aucun étranger ne peut être molesté en

Belgique pour cause de religion, ni surtout à raison de ses fonctions sacerdotales. En vertu de la Constitution,—les discussions du congrès en font foi,—le culte catholique a le droit de recruter ses ministres non seulement parmi les nationaux belges, ce qui est le cas pour l'immense majorité du clergé catholique, mais encore parmi les étrangers. Il a été nettement déclaré au Congrès, que la qualité d'étranger ne pourrait jamais exclure celle de ministre des cultes ayant droit au traitement garanti par l'art. 117.

Les actes de M. Bara sont la violation formelle de notre droit public et de notre droit civil. Ce sont des procédés de barbares, et les mandarins de la Corée n'en emploieraient pas d'autres à l'égard des missionnaires chrétiens.

A propos de cette persécution, qui rappelle celles dont le gouvernement russe poursuivait jadis les fidèles et le clergé de la Pologne et de la Lithuanie, le " Bien public " fait les réflexions suivantes :

Le gouvernement hollandais n'est pas animé, à l'endroit du clergé catholique, de sentiments d'intolérance aussi étroits et aussi haineux que ceux qui caractérisent la politique du ministre belge. Il se pourrait donc fort bien que les actes d'exclusion récemment posés par monsieur Bara contre divers ecclésiastiques hollandais, " sous prétexte de leur nationalité, " fissent l'objet d'un " échange de vues " diplomatique.

Nous savons à merveille que M. le ministre de " la justice "—il faut bien " officiellement " l'appeler comme cela !—aura une réponse très nette et très sincère à opposer aux réclamations éventuelles du cabinet de La Haye.

Il dira, et avec beaucoup de raison, nous en sommes persuadé : " Ce n'est aux " Hollandais " que j'en veux, c'est aux Hollandais " prêtres, " et en raison de leur affiliation à " l'Eglise catholique. "

Ce sera la vérité, mais il n'en sera pas moins intéressant de voir constater " officiellement " et par voie " diplomatique, " que le cabinet de Bruxelles " répudie le principe constitutionnel de la liberté des cultes, " et qu'il se déclare " ouvertement hostile " à la religion professée par l'immense majorité des Belges, et par la Famille royale de Belgique elle-même.

La foudre

On lit dans l'Union de Charleroi (Belgique) : La soirée du mercredi 10 octobre a été marquée dans notre région, par une suite d'orages d'une violence extraordinaire.

L'ouverture de cet effrayant concert " des éléments en fureur, " a eu lieu vers quatre heures ; la température était étouffante ; les gros nuages jaunâtres qui couraient dans le ciel se crevèrent bientôt et se précipitèrent en pluie battante, avec accompagnement d'éclats et de coups de tonnerre. La foudre tomba en divers endroits, entre autres sur la ferme de M. Devillez, à Couillet, où elle occasionna quelques dégâts peu importants.

Vers 8 heures, l'orage reprit avec plus d'intensité ; ou plutôt trois ou quatre orages parurent s'avancer à la fois de différentes directions et venir se joindre au sud-est de notre ville, au-dessus de Montigny, Couillet et Marcinelle. Les éclairs,—nous n'en avons jamais vu d'aussi éclatants,—se succédaient presque sans interruption, et tandis que la tempête chassait horizontalement la pluie faisait craquer portes et fenêtres, on entendait un perpétuel roulement que coupait à tout instant le fracas du tonnerre.

Vue des endroits élevés, lorsque la pluie s'interrompait, toute la vallée de la Sambre offrait aux yeux, un spectacle à la fois grandiose et terrible. La clarté violacée des éclairs permettait de distinguer comme en plein jour : au centre de l'orage le feu du ciel ne faisait que s'abattre et remonter en décharges éblouissantes.

D'après nos premiers renseignements de ce matin, la foudre est tombée en une foule d'endroits. A Marcinelle, elle s'est notamment abattue sur la propriété de M. Castin ; pénétrant par la cheminée, elle a rencontré au passage une poutrelle qu'elle a suivie en l'émettant d'un bout à l'autre en morceaux gros comme des allumettes.

A Montigny-sur-Sambre plusieurs coups de foudre sont également signalés, aucun, que nous sachions, n'a eu des conséquences graves.

Mais c'est principalement sur Couillet que l'orage a porté ses terribles coups. Là le sol subissait de véritables trépидations, tant était forte l'action des décharges électriques. Le paratonnerre de la nouvelle église, dont la flèche domine de si haut toute la vallée, a été frappé à maintes reprises. La demeure de M. Hins a reçu la visite de la foudre mais là encore, pas de dégâts très marquants.

Aux Piस्ताux, une maison habitée par un nommé Renard a été presque entièrement détruite. On n'a jamais vu pareil effet de l'orage ; pas le moindre incendie ; néanmoins les huit habitants de cette demeure, qui par un bonheur providentiel n'ont pas reçu la plus légère atteinte, se sont trouvés presque instantanément en plein air.

Les cheminées ont été arrachées du haut en bas, et leurs débris jetés à l'intérieur : les fenêtres sont détruites, les meubles endommagés, une glace d'assez grande dimension réduite en mille petits morceaux et enfin, ceci quoique rigoureusement exact paraît invraisemblable, les murs ont été crevassés au point de se disjoindre : de l'intérieur on voit sans peine ce qui se passe au dehors !

Bref, c'est une ruine, une ruine accomplie en trois secondes et sans que rien ait été préservé, à part ces huit personnes, dont deux enfants qui dormaient dans leur chambrette.

On a pu constater hier les effets produits par la foudre sur le téléphone ; les sonneries se faisaient entendre presque sans discontinuer. Cependant aucun accident qui se serait produit de ce chef n'est à notre connaissance.

Eclairage des mines

Une importante nouvelle nous arrive de la Suisse : le terrible feu grisou non seulement a été capté dans les mines de sel de Bex, mais on l'a forcé, comme un vulgaire bec de gaz, à éclairer ceux qu'il détruisait autrefois.

Il a fallu beaucoup de persévérance et de courage pour arriver à ce résultat, qui est un nouveau triomphe de la science.

En effet, ce n'était pas un travail agréable et sans danger que d'aller poser au fond des mines les tuyaux devaient conduire le grisou à l'endroit où l'on peut, grâce à l'air atmosphérique, le faire brûler sans aucun péril pour les ouvriers.

Exactement comme le gaz, le grisou a été reparté dans les mines susdites sur plusieurs becs en différents endroits, et sert à l'éclairage. Il a fallu pour l'amener aux points voulus suspendre une grande quantité de tuyaux de fer et construire de nombreuses canalisations.

Actuellement, tout danger a disparu, les travaux ont pu être repris dans les mines de Bex et les ouvriers sont parfaitement éclairés.

## MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR E.-A. TASCHEREAU,  
ARCHEVEQUE DE QUEBEC.

Elzéar-Alexandre Taschereau,

Par la grâce de Dieu et du Siège  
Apostolique, Archevêque de Québec,  
Assistant au Trône Pontifical,Au Clergé Séculier et Régulier et à tous les  
Fidèles de l'Archidiocèse de Québec, Salut  
et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Depuis longtemps, NOS TRÈS CHERS FRÈRES, l'on voit avec chagrin un certain nombre de familles canadiennes-françaises quitter cette province pour aller s'établir dans les États-Unis, où trop souvent elles perdent leur foi et ne trouvent que déception et misère.

Deux causes principales sont assignées à cet exil volontaire et funeste auquel se condamnent nos compatriotes. Les Pères de notre cinquième Concile (No 26, 22 mai 1873) les signalent dans leur pastorale commune : " Une chose est certaine à nos yeux, disent-ils, c'est que l'émigration n'aurait plus de prétexte et s'arrêterait, si les parents employaient à préparer pour leurs enfants des établissements dans les terres nouvelles, l'argent qui se consume en pure perte pour le luxe et l'intempérance."

Oui, N. T. C. F., dirons-nous avec ces mêmes Pères, " C'est depuis qu'un luxe effréné a envahi nos campagnes, que cette émigration a pris des proportions si alarmantes. On s'endette outre mesure pour se procurer des toilettes extravagantes, des ameublements trop riches pour les moyens dont on dispose, pour fêter des amis, pour paraître en public avec des équipages magnifiques ; en un mot, l'orgueil de la vie, comme l'appelle l'apôtre S. Jean (I. Ep. 16.), entrant en conspiration infernale avec la concupiscence de la chair et la concupiscence des yeux, s'attaque avec acharnement à la fortune temporelle des familles, pour arriver à la ruine éternelle des âmes."

" L'intempérance, ce vice dégradant, ce vice funeste à la fortune et au repos des familles, à la santé et à la vie de ses malheureuses victimes, ce vice enfin qu'on peut appeler avec vérité une des grandes portes de l'enfer, l'intempérance, disons-nous, en appauvrissant les familles, et en diminuant l'esprit de foi, pousse un certain nombre de nos compatriotes à aller aux États-Unis."

Voilà donc, N. T. C. F., trois grands maux qui désolent notre patrie, le luxe, l'intempérance et l'émigration. Or, aujourd'hui comme toujours, la religion vient vous proposer un remède facile et efficace à tous ces maux à la fois.

Nous établissons dans notre diocèse une société de colonisation, dont la direction sera confiée à un conseil composé d'hommes dont le zèle, le désintéressement et le patriotisme sont connus de tous. Aidé de leurs sages avis et de la connaissance parfaite qu'ils ont de tout le territoire de ce vaste diocèse, nous comptons, avec l'aide de Dieu, pouvoir donner à la colonisation un élan tout nouveau et dont les fruits abondants réjouiront les cœurs de tous ceux qui aiment notre patrie.

Mais, N. T. C. F., pour réussir dans cette grande et belle entreprise, nous avons besoin de votre concours.

1. Concours de votre zèle pour cette œuvre dont vous comprenez sans peine l'importance majeure et urgente. Notre nationalité, notre religion, et, par conséquent, l'avenir spirituel et temporel de vos enfants

et de vos compatriotes, y sont profondément intéressés.

Nous nommons pour zélés de l'œuvre tous les curés et supérieurs de séminaires, collèges et communautés. Ils nommeront, chacun dans sa paroisse ou son établissement, des collecteurs et collectrices chargés de recueillir à domicile la contribution annuelle des membres et les noms de ceux qui veulent se faire inscrire. Que chacun se prête volontiers à rendre ce service à la religion et à la patrie. Faites connaître cette œuvre à ceux qui l'ignorent ; excitez le zèle et la générosité de ceux qui ne paraissent pas assez portés en sa faveur ; donnez l'exemple, toujours plus efficace que les paroles.

2. Concours de votre générosité, ou, pour employer une expression plus chrétienne et plus divine, concours de votre charité, la première, la plus excellente de toutes les vertus, sans laquelle, au témoignage de l'apôtre S. Paul (I. Cor. XIII. 1...) nous ne sommes rien devant Dieu. Oui, N. T. C. F., concours de votre charité, car il ne s'agit pas seulement d'aider à l'établissement d'un certain nombre de vos enfants et de vos compatriotes, ce qui est déjà un grand acte de charité, une aumône corporelle très efficace, mais aussi de procurer la gloire de votre Dieu en conservant dans les sentiers de la foi un grand nombre de familles qui, sans cela, iraient ailleurs s'exposer au danger de perdre la foi et de périr éternellement.

Nous vous demandons chaque année la petite aumône de dix centins par personne. Cette aumône vous donnera droit aux fruits d'une messe qui sera célébrée chaque mois pour attirer les bénédictions spirituelles et temporelles sur tous les membres de l'association. Vous aurez donc la bénédiction de la charité de Dieu, que vous glorifiez, et du prochain que vous aidez ; la bénédiction de la foi, dont vous conservez et augmentez le règne dans notre chère patrie ; la bénédiction de l'espérance, par la grâce et la miséricorde que Dieu répand sur ceux qui l'aiment et le servent, et par la gloire éternelle qui récompense même un verre d'eau donné pour l'amour de Dieu. Fallût-il pour cela sacrifier quelque petite dépense, quelque plaisir, nous sommes certain que votre foi et votre patriotisme vous feront saisir avec bonheur une si belle occasion de bien mériter de l'un et de l'autre.

3. Enfin, N. T. C. F., nous comptons sur le concours de tous les parents chrétiens, surtout des cultivateurs, afin que vous donniez vos enfants à la colonisation, ou plutôt à la patrie, à la religion, à Dieu même.

Oui, N. T. C. F. ; ne vous contentez pas de donner à cette belle œuvre votre zèle, votre contribution annuelle ; donnez-y vos enfants, car c'est pour eux qu'elle est plus directement établie. Le plus souvent dans les familles tant soit peu nombreuses, l'héritage paternel une fois partagé se réduit presque à rien. La colonisation vous offre un moyen facile pour assurer leur avenir.

Vos fils iront dans la forêt arroser la terre d'une sueur qui la fécondera en peu d'années, et leur permettra de jeter bientôt les bases de nouvelles familles, où vos filles trouveront leur place à leur tour. Avec ce que vos fils auraient inutilement dépensé en voitures et en habillements de luxe, et peut-être, hélas ! en débauches, vous pourrez facilement les aider à se créer en peu d'années un établissement où ils trouveront un bonheur et une aisance que l'oisiveté, le luxe et le plaisir ne leur donneront certainement jamais. L'expérience est là pour prouver que ces courageux colons, qui n'ont pas eu peur des épreuves auxquelles leur condition, comme

toutes les autres, est exposée, ont fini par se créer une position infiniment préférable sous tous les rapports à cet exil et à cet esclavage que certaines familles sont allées chercher dans les manufactures des États-Unis. Combien de ces pauvres exilés qui voudraient revenir au pays, et qui n'en ont ni les moyens, ni la force ! Combien de jeunes gens et de jeunes filles qui ont perdu la santé et même la vie, dans l'air empesté de ces manufactures, où ils travaillent sans relâche comme des esclaves ! Et parmi ceux qui ont survécu, combien peu ont réussi à mettre leur vieillesse à l'abri de la misère ! Parcourez, au contraire, ces nouvelles colonies de défricheurs intrépides qui ont fondé des paroisses aujourd'hui florissantes ; vous y voyez partout régner la santé, les joies de la famille, l'aisance, et ce qui est plus désirable, la foi et la religion. C'est un spectacle dont nous avons fréquemment été nous-même le témoin dans nos visites pastorales, et dont nous ne cessons de remercier Dieu.

Donnez vos enfants à la colonisation. La nouvelle société leur procurera les informations dont ils auront besoin ; elle les encouragera et leur facilitera leur rude tâche. Comme une tendre mère, elle essuiera leurs larmes, et veillera surtout à ce que les secours et les consolations divines de la religion ne manquent point à ces chers enfants dont le salut vous est si justement à cœur.

Profitant de l'expérience déjà acquise, la société laissera aux parents le soin de nourrir et d'entretenir leurs enfants jusqu'au moment où ceux-ci seront en état de se suffire à eux-mêmes ; car il est bien connu que les colons qui comptent pour cela sur d'autres ressources que sur celles de la famille, ne déploient pas toute l'énergie dont ils sont capables, et trop souvent consomment dans l'oisiveté ou le plaisir, les secours qui leur viennent d'ailleurs. Néanmoins, la société se fera un bonheur et un devoir de venir en aide à ceux que des circonstances extraordinaires, mais non pas leur paresse ou leur mauvaise conduite, auraient réduits à la misère. La gelée, la grêle, le feu, l'inondation, une maladie prolongée et autres accidents, seront pris en sérieuse considération, et les victimes seront encouragées et secourues autant que le permettront les ressources dont la société pourra disposer. Dans l'ouverture ou la réparation des chemins dont le gouvernement est chargé, il se présente parfois des petites dépenses imprévues, et qui peuvent néanmoins servir beaucoup au progrès d'une nouvelle colonie ; l'association y pourvoira avec promptitude, sauf à obtenir compensation du gouvernement, si celui-ci le juge à propos.

L'œuvre de la propagation de la foi suffit déjà à peine pour construire des chapelles et soutenir des missionnaires dans les nouveaux établissements ; la société de colonisation viendra à son secours pour procurer de suite aux nouveaux colons les encouragements et les consolations de la religion.

Voilà, N. T. C. F., tout le plan de cette organisation qui nous paraît à la fois simple et efficace, et qui, avec la grâce de Dieu et votre coopération, produira, nous l'espérons, ses fruits de bénédiction pour le temps et pour l'éternité. Nous ne nous dissimulons par les difficultés qu'il y aura à surmonter, surtout dans les commencements ; toute œuvre chrétienne a besoin, pour réussir, d'être marquée du sceau de la croix, mais c'est dans ce signe divin que réside la victoire. Vos prières et votre concours en assureront le succès.

A ces causes, et le saint nom de

Dieu invoqué, nous réglons et ordonnons ce qui suit :

1. Nous établissons une société de colonisation dans notre diocèse : le conseil d'administration sera composé de l'Archevêque, président ex-officio, et de quatre membres nommés par lui, dont deux laïques et deux prêtres.

2. Pour être membre de l'association, il suffira de se faire inscrire par un zéléateur, et de contribuer annuellement dix centins pour l'œuvre.

3. Messieurs les curés et supérieurs des séminaires, collèges et communautés, seront zélés ex-officio. Ils nommeront des collecteurs et collectrices, chargés de recueillir à domicile les noms et les contributions des membres.

4. Tous les ans, au temps que chaque curé jugera plus opportun, une quête sera faite un dimanche ou fête d'obligation, dans toutes les églises de l'archidiocèse, et le produit en sera immédiatement envoyé à l'archevêché, pour y à la être disposition du conseil d'administration de la société.

5. Chaque mois, une messe sera célébrée dans la Basilique de Québec pour attirer les bénédictions de Dieu sur tous les membres de l'association, et sur les colons qu'elle assiste directement ou indirectement. Les membres défunts y auront aussi leur part.

Sera le présent mandement lu et publié au prône de toutes les églises et chapelles de paroisses et de missions où se fait l'office public, le premier dimanche après sa réception et plus tard, chaque année, le dimanche qui précédera la quête ordonnée pour la société.

Donné à Québec sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de notre secrétaire, le premier septembre mil huit cent quatre-vingt.

† E.-A. Arch. de Québec.  
Par Monseigneur,  
C.-A. COLLET, Ptre,  
Secrétaire.

## Le discours de M. Landry M. P.

Après un assez long préambule consacré à développer le but de l'Association conservatrice, M. Landry expose le précis de ses travaux futurs ; on doit mettre immédiatement à l'étude diverses questions du domaine essentiellement politique. Voici les principales :

1ère question : Notre province est-elle suffisamment représentée dans l'exécutif fédéral ?

2e question : Etant donné le nombre de ministres qui forment actuellement partie du cabinet fédéral, et le fait qu'Ontario augmente sa représentation et conséquemment sa force dans le cabinet par l'addition de ministres sans portefeuille, n'est-il pas juste, nécessaire même, que Québec ait le même privilège ?

3e question : Doit-on insister à ce que le Président de la Chambre des Communes comprenne les deux langues ?

4e question : A-t-on le droit, prenant en considération l'usage suivi par le parti conservateur jusqu'à ce jour, d'exiger que l'un des deux Présidents, celui du Sénat ou celui des Communes, soit un homme de race française ?

5e question : Notre district est-il suffisamment représenté dans l'exécutif provincial ?

6e question : Est-il ou n'est-il pas à propos de rétablir la position de solliciteur général abolie pendant la dernière session ?

7e question : Quelles sont les mesures de législation, fédérale et locale, les plus propres à promouvoir les

intérêts industriels, commerciaux et agricoles du pays en général et de notre district en particulier ?

Le Président de l'Association aborde ensuite le terrain commercial. Il s'élève avec raison contre les autorités de nos deux grandes voies ferrées de la rive sud, le Grand Tronc et l'Intercolonial. Le Grand Tronc a construit à la basse ville une espèce de hangar qu'il est convenu d'appeler une gare. Il n'est pas de petite ville dans Ontario et dans les Etats-Unis qui ne possède des gares aussi peu confortables pour les voyageurs, et aussi désagréables à l'œil. C'est une mesquinerie inexcusable de la part d'une compagnie qui a tant reçu de faveurs du gouvernement.

Quant à l'Intercolonial, pas plus de gare que sur la main. Il faut s'astreindre à subir tous les caprices des messieurs du Grand Tronc, sans compter leur désobéissance, avant de mettre le pied sur le ponton où va accoster le bateau de l'autre côté du fleuve. Aussi que de déceptions, d'ennuis de tous genres pour ceux qui voyagent de Québec à Lévis ! Ces derniers ne sont pas les seuls à se plaindre, car les commerçants ne sont pas mieux traités, et soit de ce côté-ci ou de l'autre côté du fleuve, on n'entend que plaintes sur la lenteur qu'on apporte à délivrer les marchandises. Toujours en vertu de la règle surannée qui exige que le Grand Tronc soit maître partout. Il faut espérer que le gouvernement fédéral nous délivrera une bonne fois de ce monopole qui nuit au commerce et fait rager les voyageurs.

Et, comme le dit M. Landry, dans quelques semaines commencera entre Québec et Lévis ce que l'on est convenu d'appeler la traverse d'hiver. Si la compagnie qui dirige l'Arctic continue les traditions de son passé, elle ne manquera pas, cet hiver comme les hivers précédents, de se moquer du public. Elle forcera malles et passagers de l'Intercolonial à coucher à Lévis, refusant de traverser le soir, à la clarté de la lune, sur un fleuve libre de glaces, ou bien se hâtera d'abandonner le quai dès que le train de l'Intercolonial est signalé. Cet hiver, comme les hivers précédents, le gouvernement patronisera cette compagnie, et, lorsqu'arriveront les beaux jours du printemps, nous ferons alors entendre, à mi-voix, une tardive plainte qui s'en ira, avec les glaces du fleuve, se perdre dans l'Atlantique.

Quant aux travaux de la Commission du havre, il nous reste à espérer qu'ils seront bientôt complétés, ajoute M. le Président, qui cite dans son discours la partie la plus saillante d'un rapport des Commissaires du Havre, qu'il est bon de rappeler au public :

« Bien que l'entreprise pour les améliorations du havre soit virtuellement et finalement terminée, il reste beaucoup à faire pour compléter le bassin à flot et le bassin de marée, conformément au premier projet. Seule, la construction du mur transversal qui reliera la rue Dalhousie aux constructions, coûtera deux cent cinquante mille piastres (\$250,000.) Il faudra aussi dépenser de fortes sommes pour compléter le remblai.

« C'est l'intention des Commissaires de prolonger le mur du quai jusqu'à l'usine à gaz, ce qui don-

nera 250 pieds de front de plus et une surface de remblai de plusieurs mille pieds.

« L'achèvement des améliorations actuelles du port, avec les additions projetées, est de la plus grande importance, et il faut espérer que le gouvernement accueillera favorablement toutes les propositions que pourront lui soumettre les Commissaires pour attendre ce résultat si désirable.

« Pour en revenir à la question du mur transversal, je prendrai la liberté de répéter ici, un des arguments que faisaient valoir les Commissaires dans la pétition par laquelle il est fait allusion dans le rapport de 1880 :—Si le mur en travers n'est pas construit, la partie la plus importante des améliorations actuelles, c'est-à-dire le quai s'étendant à l'ouest du bassin de marée, et dont la longueur dépasse deux mille pieds, sera "inutile" pour les navires tirant plus de huit à neuf pieds d'eau. »

M. Landry espère voir se réaliser les brillantes espérances de notre monde commercial, qui croit avec beaucoup de raison que Québec sera plus tard le terminus naturel de plusieurs grandes voies ferrées, et la tête de la navigation océanique. Ces chemins de fer seront le Pacifique, l'Intercolonial, le Grand Tronc, le chemin de fer du lac St-Jean, le Québec-Central. Le commerce de bestiaux et les exportations augmenteront avec d'autant plus de rapidité que les voiliers et les steamers trouveront ici un aliment plus considérable.

M. Landry s'élève fortement contre le Grand Tronc qui à l'arrivée des steamers chargés d'immigrants s'empresse de les cabaner dans ses chars et de les conduire, moyennant finances, à leur destination. Si on avait à Québec de vastes édifices pour loger ce flot d'immigrants, qui ne fera que s'accroître avec le temps, nous mettrions d'abord fin à un abus, et nous augmenterions de beaucoup la prospérité de Québec.

M. Landry rappelle au Syndicat du chemin de la rive Nord les 7e et 12e clauses du contrat qui se lisent comme suit.

« 7o. Le syndicat s'oblige à faire et à compléter les travaux d'extension requis pour mettre les chemins qu'il acquiert en communication directe avec le chemin de fer Intercolonial et à faire et à construire au terminus, à Québec, les quais, engins, machines et autres ouvrages requis pour l'établissement de la traverse dont il est question plus haut, et, de plus à contribuer pour moitié dans le coût et les frais des bateaux traversiers qui seront requis.

« 12o. Le département des mécaniciens, le bureau des ingénieurs et les ateliers de construction et de réparation du dit chemin seront dans la cité de Québec. »

Il ne faut pas oublier non plus que le syndicat est tenu d'achever la rue St-André, et de prolonger la ligne du chemin de fer sur les quais du bassin-Louise, et de déplacer la voie du chemin de fer de la rue du Prince-Edouard pour la placer plus au nord. On dit que des plans ont été dressés afin de commencer ces travaux aussitôt que possible. Il ne faut pas non plus oublier la promesse des deux gouvernements en ce qui a trait aux bateaux passeurs.

M. Landry insiste sur les avantages

que Québec retirera de la construction de l'embranchement de la Pointe Claire, dont la construction nous a été garantie par une stipulation importante introduite dans le contrat passé entre le gouvernement de Québec et le syndicat du Pacifique. Cet embranchement, de 8 milles nous mettrait en communication directe avec le Grand Tronc, et les grandes lignes de l'Ouest.

Le député de Montmagny demande que les citoyens de Québec s'unissent à ceux de Montréal pour demander un port libre. Cet avantage, commun aux deux plus grandes villes de la province, aurait le puissant effet d'augmenter les relations commerciales en les rendant plus faciles.

Puis M. Landry se plaçant à un point de vue patriotique s'étend longuement sur l'œuvre de la colonisation de l'immense et fertile vallée du lac St-Jean. Se basant sur notre système de représentation, il établit que plus nous coloniserons notre territoire provincial, plus notre population ira croissante, et moins la représentation des autres provinces sera nombreuse. La prolongation du chemin de fer du lac St-Jean jusqu'à la frontière provinciale, et de là à la Baie James, est un sujet important à étudier, puisque Sir Charles Tupper dans un discours a pris la peine d'y toucher.

Une autre mesure patriotique serait d'amener sur le tapis le projet d'annexion de cette lisière de terre enclavée entre la frontière et la rivière St-Jean qui nous a été enlevée par le fameux traité d'Ashburton.

M. Landry ne parle d'agriculture qu'au point de vue des expositions provinciales, l'importance pour Québec d'avoir des édifices permanents, pour les expositions ; il demande un nouveau palais de justice, un bureau de poste pour Saint Roch, un grand hôtel, le parachèvement des édifices parlementaires, la conversion de la dette municipale, l'amélioration du système d'aqueduc.

Le discours de M. Landry est tout à fait pratique. On aurait pu exiger un peu plus de détails sur les questions qui touchent de bien près le confort et aussi les intérêts des habitants de Québec. Mais on conçoit que dans un discours-programme on ne puisse entrer dans le vif de tous les sujets en les élaborant plus longuement et plus soigneusement. Cette restriction faite, ce discours d'inauguration portera d'excellents fruits, et fera ouvrir les yeux à plusieurs de nos concitoyens qui se contentent de gémir sur notre position peu enviable, mais qui jusqu'à présent n'ont fait ni un pas ni une démarche pour l'améliorer. Nous félicitons M. Landry de son travail, qui dénote chez son auteur de grandes connaissances politiques et commerciales.

#### Excursion à St-Raymond

Les directeurs du chemin de fer du lac St-Jean ont eu l'obligeance de mettre, jeudi, à la disposition des ministres provinciaux un convoi spécial pour leur procurer l'avantage de visiter cette jolie région que traverse le chemin de fer, depuis Québec jusqu'à la rivière Ste-Anne,

dans la paroisse de St-Raymond.

L'honorable M. Mousseau, et les honorables MM. Dionne et Starnes ont seuls pris part à l'excursion, les autres ministres en ayant été empêchés, soit par absence ou pour autres bonnes raisons.

Parmi les excursionnistes, il y avait l'honorable M. Garneau, M. le maire Langelier, MM. W. Withall, Gaspard Drolet, J. L. Archambault, avocat, de Montréal, G. Baby, J. G. Scott, Cadman, ingénieur, P. V. Valin, M. P., E. Beaudet, C. Langelier.

La presse était représentée par M. Provencher, de la *Minerve*, Rouleau, du *Canadien*, Bouchard, du *Journal de Québec*, Levasseur, de l'*Evènement*, Pacaud, de l'*Electeur*, Rouillard, du *Nouvelliste*, Cary, du *Telegraph*, Béchard, du *Saguenay* et Dr Dionne, du *Courrier du Canada*.

Le train a fait ses trente trois milles avec une vitesse prodigieuse ; preuve que le chemin est sûr et bien fait. Le pont de la rivière Ste-Anne n'est pas encore terminé ; les piliers sont construits avec une grande solidité : et le granit qui entre dans leur confection nous a paru excellent. On devra terminer ce pont au commencement de l'hiver. Comme pour celui qui traverse la rivière Jacques-Cartier, le pont de la rivière Ste-Anne sera fait sans épargnes et de manière à durer longtemps. On y joindra aussi l'élégance à la solidité.

Après avoir visité les travaux faits, tous les invités furent conviés à un dîner que les directeurs de la compagnie avaient fait préparer chez M. Plamondon, en face de l'église de St-Raymond. Des santés furent proposées par M. le président Withall à l'honorable M. Mousseau, au Maire de Québec et à l'honorable M. Garneau. L'honorable M. Mousseau a laissé entendre que les gouvernements tendraient peut-être encore une main secourable à la Compagnie.

Mais pour cela il est évident que la corporation doit avant tout se piquer d'honneur, puisque tout pivote autour d'elle.

M. Langelier n'a nullement compromis la Corporation. M. Garneau a fait un excellent résumé historique du chemin de fer du lac St-Jean et a parsemé son discours de remarques justes et pratiques.

En somme, cette excursion fait honneur aux directeurs ; les sacrifices qu'ils ont dû faire leur seront remboursés par les avantages qu'ils y trouveront plus tard.

#### Les élections aux Etats-Unis

Aux derniers relevés les démocrates avaient élu 177 candidats et les républicains 146. Le général Butler, démocrate, est nommé gouverneur du Massachusetts, et M. Folger, le candidat des républicains purs ou *stalwarts* est vaincu par plus de 100,000 dans l'Etat de New-York.

Il est fort possible, si l'opinion publique suit la même voie, que le prochain président soit un démocrate et que le général Hancock aille habiter la maison blanche dont il a vainement demandé l'entrée en 1880.

### La mémoire de MM. Smith et O'Donohue et l' "Electeur"

L'Electeur ne manque aucune occasion de refaire la réputation religieuse du parti dont il est l'organe à Québec. Pendant que les rédacteurs de la Patrie se font les apologistes et les docteurs du radicalisme, les écrivains de la feuille québécoise, plus politiques, essayent de jeter un voile sur un passé compromettant, et de faire croire au public que le parti conservateur est aujourd'hui composé d'ennemis de l'Eglise.

Le mémoire de MM. Smith et O'Donohue leur a paru de nature à les aider dans leur tâche ardue. Ils s'en sont emparés avec une joie naïve et l'ont présenté à leurs lecteurs comme une preuve éclatante de l'esprit d'irrégion et de révolte dont sont animés les chefs du parti conservateur. Voyons un peu ce que vaut cette preuve, et ce que comporte ce document.

Nous avons lu attentivement, froidement, consciencieusement, et sans esprit de parti le mémoire dont il est question, et nous n'y avons rien trouvé de ce que l'Electeur y a vu. MM. Smith et O'Donohue, catholiques tous deux, conservateurs tous deux, croient que Mgr Lynch dont ils reconnaissent la haute autorité et respectent le caractère, a peut-être mis trop d'ardeur à combattre leur parti et à soutenir le parti grit. Ils pensent que son intervention active dans les récentes élections d'Ontario n'était pas assez justifiée par les faits, ils déplorent cette intervention, et craignent qu'elle ne produise des résultats non prévus par l'éminent prélat. Animé de ces sentiments, que font-ils ? Traduisent-ils le vénérable archevêque devant l'opinion publique, discutent-ils dans la presse l'autorité à laquelle ils sont soumis, injurient-ils le chef spirituel qui s'est montré hostile à leur cause, lui déniaient-ils même le droit d'élever la voix pour donner aux fidèles une règle de conduite dans toute question qui touche à l'ordre politique ? Nullement ; ils en appellent à l'autorité elle-même ; ils vont s'agenouiller devant leurs pères dans la foi, et, après avoir protesté de leur soumission et de leur respect, ils donnent des explications qu'ils croient nécessaires pour éclaircir les malentendus.

Mgr Lynch, suivant eux, a des antipathies trop vives pour le parti conservateur. Ils s'adressent à tout l'épiscopat d'Ontario ; ils lui représentent qu'en fait, les catholiques, dans cette province, ont autant, sinon plus à attendre du parti conservateur que du parti grit. On jugera du ton de ce document par le début que voici :

Nous soussignés, occupant, du consentement de nos concitoyens et par le choix de la Couronne, des positions, l'un dans le gouvernement du Dominion, l'autre au Sénat, où nous représentons les catholiques d'Ontario, désirons soumettre à VV. GG. certaines explications ainsi que notre manière de voir sur la position des partis politiques du pays.

En premier lieu, nous désirons protester de notre pleine confiance dans la sagesse de VV. GG. comme gardiens de la foi catholique et de la morale ; et, dans la controverse qui se fait actuellement sur la nature des livres qu'on met entre les

maines de la jeunesse dans les grands collèges et à l'Université, nous nous soumettons à toute décision des autorités ecclésiastiques.

Voilà les hommes qui veulent "se substituer aux évêques et gouverner à leur place." Leur seul but est de donner des explications. Devant ce crime affreux, l'écrivain de l'Electeur se voile la face. Comment, des gens qui se prétendent lésés, et qui s'adressent respectueusement à l'autorité légitime pour justifier leur position ! Quelle abomination ! Et comme il est bien clair que Sir Hector Langevin, l'honorable M. Caron etc, sont des contempteurs du gouvernement épiscopal.

Cette logique nous fait rêver. Suivant l'Electeur, il est évident qu'il suffit pour battre en brèche l'autorité d'un tribunal, de soumettre respectueusement ses griefs à ce tribunal. Ce raisonnement est trop fort pour notre faible intellect.

Il est inutile d'insister sur la comédie d'indignation jouée par l'Electeur. Elle est trop mal agencée pour que le public s'y laisse prendre. La feuille libérale cherche à donner le change à ses abonnés. Elle intitule un de ses articles : "La croisade du parti conservateur contre le clergé." Qui ne croirait que Sir John McDonald à Ottawa, et M. Mousseau à Québec ont réédité le mot de M. Gambetta : le cléricisme voilà l'ennemi ? Eh ! bien, qu'on le sache, il s'agit tout simplement de MM. Smith et O'Donohue qui donnent humblement des explications à l'épiscopat d'Ontario, et qui tentent d'atténuer auprès des collègues de Mgr Lynch l'effet produit par les attaques véhémentes de Sa Grandeur.

Quant à l'incident Marmion, nous ne craignons pas de donner notre opinion. Le ministre de l'Instruction Publique a chrétiennement et sagement agi en tenant compte de la protestation généreuse de Mgr Lynch Et le Mail a eu tort à tous les points de vue dans la campagne qu'il a entreprise à ce propos. Maintenant, ce seul incident suffisait-il pour faire ostraciser le parti conservateur d'Ontario et exalter le parti prit ? C'est là une question délicate qu'il nous serait impossible de trancher, et que l'Electeur, dont les lumières sont bornées, n'est pas plus apte à résoudre que nous ne le sommes nous-même.

L'écrivain de la feuille libérale manque de bonne foi quand il prétend que M. M. Smith et O'Donohue disent à l'épiscopat d'Ontario : "Taisez-vous, vous n'avez pas le droit d'élever la voix, de protester contre ceux qui veulent mettre des mauvais livres entre les mains de la jeunesse qui fréquente vos écoles." Les signataires du mémoire déclarent au contraire que : "dans la controverse qui se fait actuellement sur la nature des livres qu'on met entre les mains de la jeunesse dans les grands collèges et à l'Université," ils se soumettent "à toute décision des autorités ecclésiastiques."

Le seul but des auteurs du mémoire est de justifier leur parti au près de l'épiscopat d'Ontario, de démontrer qu'il n'est pas plus hostile

à l'église catholique que le parti grit, que, dans le passé, il s'est montré plus généreux et plus tolérant que celui-ci, et que les catholiques n'ont aucune raison de redouter, pour l'avenir, l'arrivée au pouvoir de ses chefs accrédités. MM. Smith et O'Donohue ont voulu en définitive, établir une distinction entre la secte orangiste et le parti conservateur, quoiqu'un grand nombre d'orangistes appartiennent à ce parti. Dans tout cela nous ne voyons rien d'illégitime, d'outrecuidant, d'irrégion, de révolutionnaire. Nous croyons même que la ligne de conduite tenue par MM. Smith et O'Donohue, qui s'adressent avec soumission à leur épiscopat, est une sévère leçon pour certains hommes politiques de notre province. C'est peut-être pour cette raison qu'on leur en veut tant à l'Electeur.

### Le "Globe"

Le Globe a des collaborateurs un peu partout. S'ils sont tous de la force de celui qu'il possède à Québec il peut se vanter de fournir à ses électeurs des renseignements très exacts. Son correspondant québécois, la rumeur va jusqu'à dire que c'est un employé du gouvernement provincial, est ou malhonnête ou ignorant. Dans les deux cas il est inexusable. Ainsi il affirme que la presse n'a pas protesté contre la conduite des rédacteurs du Mail à propos de l'incident Marmion. Le Monde et le Courrier du Canada, pour ne citer que ces deux journaux, ont déclaré, en des termes assez explicites pour être compris, qu'ils n'approuvaient en aucune façon la conduite peu respectueuse du grand journal de Toronto à l'égard de l'Archevêque catholique. Tous deux ont même déclaré que l'insuccès des conservateurs dans les luttes récentes était dû surtout à ce manque de soumission à l'autorité religieuse. Hier encore, le Courrier a blâmé sévèrement le Mail d'avoir agi imprudemment. Que faut-il ajouter à cela pour contenter ce correspondant ? Mais que faire s'il n'est pas honnête ; il faut bien dire le mot, puisqu'il nous y force.

Nous respectons l'autorité religieuse ; nous respectons aussi l'autorité civile. Le correspondant du Globe pourrait à son tour respecter la vérité, quand il met sa plume au service d'un journal aussi largement répandu, et qui à cause de cela même peut faire beaucoup de mal par les informations malsaines qu'on lui fournit de droite et de gauche.

### Noctes de diamant de Monseigneur Bourget.

NOCES D'ARGENT DU CURÉ PRIMEAU. On lit dans le Courrier de Montréal d'hier :

Mercredi après-midi, Monseigneur Bourget, Archevêque de Martianoполиs, se rendait à Boucherville pour y célébrer le soixantième anniversaire de son entrée dans le sacerdoce. La population a dignement fait les choses. Mgr fut reçu au quai par le Rév. M. Primeau, curé de Boucherville, dont, par une heureuse coïncidence, les ouailles célébraient aussi ce jour-là le

vingt cinquième anniversaire de prêtrise.

M. Primeau était accompagné d'un grand nombre de prêtres des paroisses environnantes, qui étaient venus pour prendre part à la fête.

Le cortège se mit en marche et Sa Grandeur distribua sa bénédiction à la foule des fidèles pieusement agenouillée sur tout son passage.

A quatre heures eut lieu l'office de l'archiconfrérie avec sermon par M. l'abbé P. E. Lussier, curé de Contre-cœur.

Il avait choisi pour texte ces paroles du Magnificat : *Fecit mihi magna qui potens est.*

La bénédiction solennelle du St-Sacrement, au salut, fut faite par Sa Grandeur, puis vint l'offrande des paroissiens de Boucherville pour l'œuvre de la cathédrale. Le produit de la quête a dépassé \$1,000 et complète la somme de \$3,320 que la paroisse de Boucherville donne pour cette œuvre.

L'office terminé, Monseigneur se rendit au couvent des dames de la congrégation où eut lieu une brillante réception. Dans la soirée, magnifique illumination. On a surtout remarqué l'école des clercs St Viateur, le couvent des dames de la congrégation, le presbytère, les résidences de MM. Alfred Benoit, Chas B. de Boucherville, cap Mailhot, Maxime Piette, Desmarreau, Michel Desrochers, le maire Sicotte, le notaire Normandin, Constant Normandin, père, Dr Demers, Mme Lapointe, Louis Gauthier, capt Laforce, Pierre Bénard, I. Sicotte, Chs Racicot, W. Malo, capt Jodoin, Berthiaume, Dr Provost, Marc Larivée, M. Guimond, Lapointe, Lasonde, Jodoin, Huotte, Tremblay, Loiseau, Quintal, Béland, etc.

L'église dont nous omettons les décorations intérieures, était aussi illuminée à profusion. Sur la façade on lisait : "Vivat Ignatius" et les chiffres symboliques 25 et 60.

Le feu d'artifice commença vers sept heures et se continua jusqu'à neuf heures et demie. Les pièces étaient très jolies et consistaient surtout en fusées, soleils, chandelles romaines, bombes et bouquets multicolores.

Hier matin, Mgr Fabre accompagné d'un grand nombre de prêtres, est venu se joindre à la fête. Sa Grandeur a chanté la grand'messe et a prononcé le sermon.

Après la messe, le Révd M. Blight, curé de Ste-Martine, présenta une adresse au nom du clergé du diocèse à Sa Grandeur l'archevêque Bourget, et le Révd M. Champeau, curé de Berthier, lui en présenta une autre au nom du comité de l'œuvre de l'évêché dont il est le président.

Sa Grandeur répondit avec beaucoup de bonheur à ces deux adresses, puis tous les invités se dirigèrent vers la nouvelle salle de la fabrique où les dames de Boucherville offraient un splendide dîner aux hôtes distingués qui se trouvaient dans leur village.

Cette nouvelle salle qu'on inaugure aujourd'hui est un superbe édifice à deux étages en briques et destiné aux réunions publiques de la paroisse.

La salle de banque qui se trouve

au second étage, est spacieuse et décorée avec un goût exquis.

La table d'honneur est sur une estrade, et domine le reste de la salle.

Il faut mentionner particulièrement que M<sup>r</sup> Bourget a célébré hier matin la première messe dans la chapelle où se trouve le nouveau baptistaire.

Ce baptistaire qui a été longtemps exposé dans une vitrine sur la rue Notre-Dame est un chef-d'œuvre dû au ciseau de M. Mary de Beauharnois.

Cette chapelle qui est entièrement détachée de l'église est dédiée à St-Jean-Baptiste. On y conserve les anciennes archives de la paroisse parmi lesquelles on voit un autographe du père Jacques Marquette, le découvreur du Mississipi, en date du 27 mai 1668.

Ce précieux autographe est très bien conservé et c'est probablement le seul qui existe en Amérique.

Pendant la cérémonie qui eut lieu hier au Couvent, la famille du Révd M. Primeau, et quelques amis intimes, s'étaient réunis au presbytère, et à son arrivée le curé reçut de nombreux et riches cadeaux ; sa jeune nièce, Delle C. Faubert, lui présenta une jolie adresse.

Mgr Bourget est âgé de quatre-vingt-trois ans. Il est né le 30 octobre 1799. Il fut ordonné prêtre en novembre 1821, et sacré évêque de *Telmese in partibus* le 25 juillet 1837 comme coadjuteur de Mgr. Lartigue, qu'il remplaça comme évêque de Montréal le 23 avril 1840. Durant son long et glorieux épiscopat, Mgr Bourget a présidé à la fondation de la plupart des institutions religieuses que possède aujourd'hui Montréal. Il a fait six voyages à Rome, et a été reçu par les papes Grégoire XVI, Pie IX et Léon XIII.

**L'Institut Canadien**

L'Institut Canadien fut fondé le 2 décembre 1847 par plusieurs citoyens éminents dont quelques uns habitent encore notre ville, entre autres : MM. Ulric J. Tessier, L. J. C. Fiset, N. Casault, J. Langlois, J. Lemoine, F. Evanturel, J. P. Rhéaume, P. Garneau, E. Chinic, Abraham Hamel, F. E. Juneau. Le but était d'unir la jeunesse canadienne en un seul groupe, l'instruire au moyen de bonnes lectures, de discussions intéressantes et de conférences choisies etc. Une bibliothèque fut bientôt formée ; des conférenciers distingués vinrent s'y faire entendre. C'est alors que des jeunes hommes de talent et d'avenir essayaient leurs forces devant un auditoire nombreux. C'étaient MM. E. Parent, l'abbé Jean Langevin, le Dr Painchaud, l'abbé Ferland, etc. L'association eut des époques critiques à passer. Heureusement des hommes de cœur surent se montrer énergiques devant les épreuves, et sauvèrent l'Institut d'un naufrage considéré alors comme inévitable. A partir de 1874, surtout depuis qu'il fait connaître au public le résultat de ses travaux, au moyen d'un annuaire, l'Institut Canadien a pris une nouvelle vigueur.

L'Institut occupa, jusqu'en 1850, une des salles des édifices du Parle-

ment, lieu qui servait autrefois de Bibliothèque à la Chambre d'Assemblée. De 1850 à 1863, il fut installé dans la maison de M. G. H. Simard, à l'encoignure des rues Buade et Port-Dauphin, vis-à-vis le Presbytère. Depuis 1863, l'Institut occupait une grande salle au deuxième étage de la Caisse d'Economie, sur la rue Saint-Jean.

La bibliothèque de l'Institut renfermait déjà plus de 7,000 volumes et aussi une salle de lecture où l'on voyait étalés près de 60 journaux et revues canadiennes, européennes et américaines.

Le président actuel de l'Institut est M. H. J. J. B. Chouinard, avocat distingué de cette ville, qui s'est imposé déjà beaucoup de sacrifices pour l'avancement de cette association. L'honneur de la présidence lui était acquis depuis longtemps déjà. Aussi il a eu le rare privilège d'avoir été élu pour un second terme.

Québec, entraîné par nous ne savons quel souffle nouveau, traverse à l'heure actuelle, une époque des plus fertiles en travaux littéraires, scientifiques et historiques. Un jour, il y a vingt ans de cela, la vieille cité de Champlain était sortie de cette torpeur engourdissante dont il était difficile, sinon impossible de prévoir le terme. Les Taché, les Ferland, les Parent, et d'autres encore se mirent à la tête du mouvement littéraire, scientifique et historique, et lui donnèrent une poussée telle que nous les jeunes, en ressentons les bons effets. Ainsi quel spectacle, consolant de pouvoir assister plusieurs fois la semaine, à deux, trois et même quatre reprises à des conférences choisies, et applaudir à des conférenciers aussi distingués que les Routhier, les Chapais, les Chouinard, les Bédard, les Laflamme, les Jolicœur, etc.

Québec possède dans son sein un grand nombre de sociétés dont un des principaux objets est de travailler à l'avancement de la littérature canadienne française, à l'encouragement des travaux historiques en rapport avec le Canada. Ces sociétés sont : l'Institut Canadien, la Société littéraire et historique, le Cercle catholique, la Société de géographie, l'Union commerciale, l'Institut commercial St-Louis. Nos concitoyens d'origine irlandaise ont fondé deux cercles littéraires, dont l'un est connu sous le nom d'Institut littéraire de St-Patrice, et l'autre s'appelle Institut littéraire et catholique de St-Patrice. Tous deux recrutent un grand nombre de membres et sont très florissants.

Le Petit Séminaire de Québec ne se laisse pas devancer dans cette voie progressive ; les élèves tant externes qu'internes ont fondé plusieurs sociétés littéraires qui ont un caractère d'intimité, et dont les comptes-rendus des réunions ont été rendus publics au moyen de l'*Abeille*, petit journal très bien rédigé, mais qui malheureusement n'existe plus. Ces sociétés ont noms : *Société Laval*, *Saint-François de Sales*, *Léonine*, *St-Louis de Gonzague*.

Les élèves de l'Université-Laval ont aussi leur cercle littéraire : la *Société-Casault*.

En résumé, il y a donc dans tout

Québec, douze à treize cercles qui s'occupent de littérature, d'histoire, de géographie, d'éloquence, de sciences, d'arts, etc. Plusieurs d'entre eux ne font que de naître, et déjà les travaux qui s'y font, les bibliothèques qu'ils ont créées, les hommes qu'ils ont formés, sont dignes de mention et font honneur à la vieille cité de Champlain.

L'Institut Canadien est rendu chez lui. La propriété qu'il possède actuellement est en tous points digne de son passé, et il fera dans l'avenir la gloire de ceux qui lui ont procuré l'avantage d'une telle acquisition. La salle des séances publiques peut contenir au moins 500 personnes. On a pourvu à tout ; les effets d'acoustique ont été parfaitement mis à contribution. Nul doute qu'à la séance solennelle d'inauguration qui aura lieu jeudi de cette semaine, le public lettré se portera en foule pour juger par lui-même de la prospérité matérielle et intellectuelle de l'Institut Canadien.

Nous sommes heureux de pouvoir applaudir aux succès de cette association, qui a rendu tant de services à la société canadienne française. Ses progrès toujours croissants la mettront en état de se rendre encore plus utile. C'est une ambition désirable ; et en notre qualité de membre de la presse nous ambitionnons pour l'Institut, qui fait l'orgueil de notre littérature, autant de succès que ses directeurs pourraient eux-mêmes en désirer.

Le triomphe d'une idée patriotique fait la gloire de tous ceux qui travaillent ou combattent pour elle ; la presse y contribue peut-être pour une large part ; mais ceux qui sont préposés à la direction de ces sortes de sociétés ont le droit de revendiquer la grande somme de mérites, et leurs sacrifices de tous les jours s'imposent à la reconnaissance de leurs compatriotes.

**A l' "Electeur"**

M. Charles-François-Stanislas Langlier essaie d'atténuer la gravité de sa conduite comme avocat des pétitionnaires dans certaine contestation électorale, en s'appuyant sur la plus haute autorité religieuse, celle de Rome. Il invoque en sa faveur les décisions romaines, et il cherche à atténuer ses torts indéniables, à l'égard du clergé de Charlevoix. Cette tactique est usée jusqu'à la corde, et tous les membres du clergé de la présente génération ne pourront jamais avoir de sympathies pour M. l'avocat Langlier. Après avoir joué un rôle aussi peu enviable, cet homme vient aujourd'hui se poser en défenseur de l'autel, pour une raison purement politique. Ses alliés d'Ontario ont en maintes circonstances fait preuve de la plus grande hostilité à l'égard des catholiques et du catholicisme en général. Il suffit de nommer le *Globe* et George Brown pour se convaincre du coup que nous avons raison de nous récrier contre cette manie de nos adversaires de voir dans le *Mail* et les autres journaux toriens d'Ontario des ennemis de notre religion. Ceux-ci du moins n'ont

jamais entrepris de campagne en règle, comme l'a fait la feuille grite, contre la langue française. Ils ont pu avoir leurs heures de faiblesse sur les questions religieuses, mais jamais ils ne se sont montrés les ennemis de notre race. Nos alliés d'Ontario valent mieux que ceux de l'*Electeur* sous bien des rapports.

L'opinion de catholiques éclairés d'Ontario est que la religion catholique n'aurait pas plus à souffrir sous un régime tory que sous l'administration d'hommes comme MM. Mowatt, Fraser, Crooks et Pardee. On conçoit aisément que le cabinet actuel a besoin du vote catholique pour se maintenir au pouvoir, mais si le sort l'en faisait descendre un bon jour, il se ruerait avec fureur contre ceux qu'il avait amadoués la veille.

C'est l'histoire du *Globe* et de ses inspirateurs, qui ont insulté notre nationalité et notre religion quand nous leur faissions compagnie, et qui nous faisaient des niches, du moment qu'ils pouvaient espérer recruter une phalange dans les rangs de nos nationaux. Nous avons la mémoire des événements passés. Et si l'*Electeur* n'est pas satisfait, nous lui raconterons un petit bout d'histoire bien propre à édifier sur le compte de ceux qu'il presse aujourd'hui avec tant d'ardeur sur son sein.

**Ce bon "Globe"**

On lit dans la *Minerve* :

L'hypocrisie du *Globe*, qui flagorne les Irlandais catholiques en vue des prochaines élections locales, a soulevé un dégoût général dans le Haut-Canada. L'organe grit va même jusqu'à accuser d'autres journaux de ne pas assez respecter les Irlandais catholiques. Le *Citizen* signale cette attitude du *Globe* comme le comble de l'impudence. Il compare le jeu de la feuille francophobe à celui de Satan éprouvant le péché.

« Nous avons sous les yeux, dit notre confrère d'Ottawa, des masses d'extraits du *Globe* qui ne sauraient être surpassés en fait d'insultes grossières aux catholiques. Il y a quelques années à peine, le *Globe* attaquait journellement, de la manière la plus brutale, les catholiques et les institutions catholiques, et ses sorties contre les Irlandais étaient du caractère le plus méprisable. En 1863, il se mit à attaquer sans relâche les chefs orangistes qui avaient voté pour les écoles séparées, tandis qu'il applaudissait aux libéraux comme M. Mowat, qui avaient refusé d'accorder les écoles séparées aux catholiques.

Ainsi que nous l'avons déjà expliqué, le *Globe* a cessé de manger de l'irlandais depuis quelques années, parce que son parti a besoin du vote irlandais ; mais il n'en mange du français qu'avec plus d'ardeur. Faux et lâche, tel est ce digne organe du parti de l'Hypocrisie organisée.

Un télégramme arrivé de Rome annonce l'élevation du révérend Dr C. O'Brien, de Indian River, à la dignité d'archevêque du diocèse d'Halifax, Nouvelle-Ecosse. Mgr O'Brien succède à feu l'archevêque Hannan.

## Dans le pétrin

Nous avons un peu négligé le citoyen chroniqueur de la PATRIE. Des soucis plus graves nous ont empêché, la semaine dernière, de lui administrer sa correction hebdomadaire. Mais nous ne l'avons pas oublié, et notre sollicitude pour lui est d'autant plus grande que nous le voyons plus faible, plus abattu, plus humilié ! Hélas ! qu'est devenu le Cyprien que nous avons admiré dans sa fleur au commencement de juillet. Il était éclatant, pompeux, superbe, plein de promesses brillantes, et d'espérances fécondes comme le radieux été dont commençaient les trop courtes splendeurs. Et maintenant c'est l'automne ; la bise impitoyable a soufflé ; l'éclat et la pompe des beaux jours se sont évanouis et Cyprien nous apparaît morne, terne, sans couleur et sans verve. Nous ne chargeons pas le tableau. Les observateurs qui ont suivi la chronique attentivement, ont tous remarqué le changement de ton et se sont dit, d'un commun accord : Cyprien baisse, il faiblit, il est battu.

Au début de nos articles, il a posé d'abord pour l'homme qui n'entend pas. Puis, trouvant que le jeu se gâtait, il a daigné nous octroyer deux ou trois alinéas aigre-doux. Plus tard, lorsque nous l'avons exposé, en compagnie de ses bévues fameuses, à la risée publique, il a bondi sous l'aiguillon et tenté une sorte de défense, tout en nous honorant de ses injures de choix : *fumier, bêtises, insanités, niaiseries, archi-programmi-légitimes*, etc. Nous avons reproduit tout cela avec ravissement. C'était une preuve que cela cuisait. Puis, tranquillement, nous sommes retourné sur nos pas pour rétablir tous les faits contre lesquels Cyprien regimbait : la donation de Pépin le Bref au pape Etienne III, l'orthodoxie de Charlemagne, la légitimité de l'avènement de Hugues Capet, le caractère sans tache de Mesdames de Lafayette, de Maintenon et du Cayla, etc., etc. Après avoir, sur tous ces points d'histoire, fortifié nos preuves par des citations décisives dont nous indiquions loyalement la provenance non suspecte, nous nous sommes permis de peser l'érudition du chroniqueur, d'établir qu'il copie Larousse, et de lui demander poliment des nouvelles de certaine phrase de Chateaubriand qui nous paraissait falsifiée, et que Cyprien a prise imprudemment, sans la vérifier, dans l'encyclopédie libre-penseuse. Enfin nous appuyant sur des extraits de sa chronique, nous l'avons dénoncé, preuves en main, comme un calomniateur éhonté, un écrivain peu véridique, et un copiste de profession. A toutes nos accusations, hormis une seule dont nous reparlerons, Cyprien n'a rien répondu dans ses deux dernières chroniques.

Soyons juste toutefois. Ecrasé sous le poids de ses imprudences, de ses mensonges et de ses calomnies, il a tenté un suprême effort pour sortir de l'ornière. Mais il joue de malheur ; ce suprême effort est une suprême bévue, couronnement de toutes les autres. Torturé dans son orgueil immense, le chroniqueur-lauréat a senti se rouvrir d'anciennes blessures. Il a cru reconnaître la main qui le corrigeait fraternellement, et s'est rué sur Son Honneur le juge Routhier avec une rage qui fait nos délices. Bravo Cyprien, bravo, vous êtes charmant, délicieux, suave, et il est impossible de rencontrer un plus commode adversaire. Confondre Héraclite avec M. Routhier, voilà un honneur et une récompense que nous n'attendions pas. Merci, noble chroniqueur ; vous exercez la vengeance chrétienne : rendre le bien pour le mal.

Mais soyons sérieux Nos articles

vous ont donc blessé bien cruellement dans votre vanité profonde, sinon dans votre honneur, pour que vous les attribuez à un adversaire de cette taille. Ah ! citoyen Cyprien Fréchette, vous vous êtes trahi naïvement ; car vous seul, aveuglé par une vieille rancune, pouviez commettre, au sujet du juge Routhier, une aussi colossale bévue. Eh ! bien, non, tenez-vous le pour dit, celui qui manque de respect à votre majestueuse personne depuis près de deux mois, ce n'est pas un maître comme M. le juge Routhier. Ce n'est qu'un très humble et très jeune apprenti, dont la conscience s'est révoltée contre l'œuvre méchante et vilaine à laquelle vous vous êtes humblement consacré, et qui a cru que la probité et le vérité pouvaient tenir lieu de talent dans une lutte contre un bretteur de votre espèce. Il ne s'est pas trompé, car, après un mois de polémique, vous battez décidément la campagne.

La seule accusation dont vous tentez encore de vous défendre, est l'accusation de copier Larousse. Nous voulons reproduire votre ineffable plaidoyer :

« Le pauvre Basile a fait une trouvaille impayable ; il a découvert que je me sers du dictionnaire de Larousse. Il prend le public pour un tas d'idiots, faut croire.

Mais comment donc, mon cher Basile, je me sers de Larousse et de bien d'autres écrivains encore, si cela vous fait plaisir de le savoir. J'ai trois encyclopédies chez moi dont je me sers tous les jours, avec une bibliothèque où vous apprendriez quelque chose, probablement ; ce qui ne vous ferait pas de mal du tout, grand homme ! »

Ainsi donc, le citoyen Cyprien Fréchette se sert de Larousse, voilà tout. Nous avons prouvé qu'il copiait dans cette encyclopédie ses insultes à l'adresse d'une noble femme, qu'il y copiait aussi les citations dont il se parait avec complaisance, et que l'érudition dont il faisait étalage n'était qu'une érudition de dictionnaire. A cela il répond qu'il se sert de Larousse, comme de bien d'autres écrivains. On ne saurait être plus maladroit. Oui, nous savons que l'auteur du *Retour de l'Exilé* se sert de Larousse, comme il s'est servi d'Elie Berthet, de Vast-Ricouard, comme il se sert actuellement de l'*Histoire de France Tintamaresque*, par Touchatout. Ce mot mérite de rester dans les fastes de la piraterie littéraire. Pillez hardiment à droite et à gauche ; et si l'on vous accuse d'indélicatesse, vous aurez la ressource de vous indigner. — Comment, moi, plagier, copier tel écrivain ! Jamais, je m'en sers, voilà tout. — Citoyen Cyprien Fréchette, vous êtes phénoménal. Mais nous croyons que vous seriez mieux de lire un peu moins Larousse et un peu plus votre grammaire. Cela vous empêcherait d'écrire : « J'ai trois encyclopédies chez moi dont je me sers, » au lieu de : « j'ai, chez moi, trois encyclopédies dont » etc, ce qui serait plus français et plus académique, monsieur le lauréat.

Il nous faut, à regret nous séparer du chroniqueur. Mais avant de lui dire au revoir, nous lui demanderons un renseignement et lui ferons une proposition nouvelle. Où en est-il de ses recherches au sujet du fameux texte de Chateaubriand ? quand se propose-t-il de communiquer au public anxieux le résultat de ses fouilles laborieuses ? Le temps s'écoule, rien ne vient, et le parterre s'impatiente. Allons, monsieur l'érudite, dépêchons-nous, où nous allons passer pour..... ce que nous sommes, un ignorant et un faussaire. Voilà pour le renseignement. Quant à la proposition, la voici. Afin d'évi-

ter à l'avenir des méprises mortifiantes comme celle qu'il vient de commettre, que Cyprien supprime son pseudonyme, et nous supprimerons le nôtre. Il nous semble que c'est là pour le chroniqueur de la PATRIE un marché d'or. Il lui sera facile de nous injurier à son aise, et il peut être sûr que nous ne le mépriserons pas davantage. Cela vous va-t-il, citoyen lauréat ? Quant à nous, nous sommes prêts. Ayez la suprême impudeur de signer vos articles, et nous aurons le facile courage de signer les nôtres.

HÉRACLITE.

## Rapatriement

— On lit dans le *Courrier de Saint-Hyacinthe* :

« Nous avons la satisfaction de voir nos compatriotes revenir au pays par centaines. Durant les dernières semaines ce mouvement a pris des proportions si considérables que nous ne craignons pas d'affirmer que maintenant le rapatriement compense l'émigration. C'est-à-dire que s'il part encore des canadiens pour les Etats-Unis, il en revient autant et le temps n'est pas éloigné où la proportion de ceux qui reviennent sera plus forte que l'autre.

« L'émigration des canadiens a considérablement diminué durant les dernières années, et si l'on tient compte que, sous le régime libéral, vingt-cinq mille de nos compatriotes quittaient le pays, chaque année, on s'étonnera du grand changement qui s'est opéré depuis.

« M. Alvarès Robert, un canadien rapatrié, nous dit que dans le convoi qui l'a ramené au pays, il y avait deux cent cinquante canadiens qui, à peu d'exceptions près, revenaient pour y rester. Quelques jours auparavant, une autre personne nous affirmait que le convoi dans lequel elle était contenait plus de cent canadiens animés des mêmes intentions de se fixer en Canada.

« Il ne faut pas penser que ces faits soient des cas isolés : toutes les semaines, tous les jours nos compatriotes reviennent en grand nombre. Si le pays n'était pas prospère, est-ce qu'il en serait ainsi ? certainement non. Si nous n'avions le régime protecteur qui sauve nos produits agricoles et industriels de la concurrence étrangère sur notre propre marché, nous en serions à déplorer le même état de choses qui a signalé le gouvernement Mackenzie, de stagnante mémoire.

« Sans la protection la province de Québec serait loin d'offrir autant d'avantages sous bien des rapports que les Etats-Unis. Ainsi pour les travaux agricoles, durant la dernière saison les manœuvres se payaient \$1.25 par jour à Fall-River. Dans les Cantons de l'Est les prix courants ont été \$1.50 par jour et souvent les propriétaires étaient obligés de donner la nourriture en plus.

« Aujourd'hui, si nous voyons la réalisation de ce rêve de l'un de nos éminents hommes d'état : le Canada pour les Canadiens, nous le devons à la politique nationale. Nos adversaires mettent trop de mauvaise foi dans leur lutte pour que nous ne soyons pas obligés de le répéter souvent. »

## Différend réglé

Tout est bien qui finit bien ! Les conservateurs de Joliette qui ont eu maille à partir entre eux aux dernières élections ont réglé à l'amiable leur différend.

On a d'abord abandonné la contestation qui traînait en langueur et dont le résultat — quel qu'il fut — aurait perpétué les dissensions exis-

tant déjà parmi les conservateurs du district de Joliette.

Cette question réglée, les candidats à la dernière élection, MM. Guilbault et McConville, ont confié à des délégués le soin de choisir un candidat au scrutin secret.

Ce candidat ainsi choisi devra recevoir l'appui de tous les conservateurs de Joliette.

Les candidats et leurs amis ont souscrit à cet engagement.

Grâce à cette convention, Joliette pourra faire maintenant une élection par acclamation.

(Le *Nouvelliste*)

## Les incendies de théâtres

Nous croyons devoir placer sous les yeux de nos lecteurs un travail de statistique publié tout récemment à Vienne (Autriche), par M. Auguste Felsch.

De 1777 à 1880, M. Auguste Felsch enregistré 252 incendies de théâtres, ayant amené la mort 4 370 personnes, et ayant occasionné des blessures graves à 3 399 autres personnes.

Sur les 252 théâtres ci-dessus mentionnés, cinq ont brûlé avant même leur inauguration ; soixante-dix n'ont existé que cinq ans ; trente-huit ne sont pas parvenues à leur 10<sup>e</sup> année d'existence ; quarante-cinq à leur vingtième ; vingt-sept à leur trentième ; douze à leur quarantième, vingt à leur cinquantième ; dix-sept à leur soixantième. Sept sont arrivés à 80 ans, et huit à 100 ans. Il n'y en a que trois qui aient passé le siècle.

Sur les 252 théâtres incendiés, trente-sept ont été brûlés deux fois ; huit des plus grands, trois fois ; quatre quatre fois ; et le Théâtre-National de Washington, cinq fois.

D'après M. A. Felsch, l'existence moyenne des théâtres est de vingt-deux ans.

Le nombre des victimes enregistrées dans ces sinistres est épouvantable.

En voici l'énumération : En 1777, à Amsterdam, 18 personnes ; — en 1777, à Saragosse, 137 personnes ; — en 1781, à Paris 81 personnes ; — en 1782, à Nantes, 7 personnes ; — en 1794, à Capo-d'Istria (Italie), 1 100 personnes ; — en 1811, à Richmond (Etats-Unis), 78 personnes ; — en 1836, à Saint-Petersbourg, 800 personnes ; en 1838, à Ancône, 2 personnes ; — en 1845, à Canton (Chine), 1 760 morts et 1 700 blessés ; — en 1846, à Québec (Canada), 200 morts ; — en 1847, à Carlsruhe (Allemagne), 63 morts et 200 blessés ; — en 1853, à Moska (Italie), 11 morts ; — en 1857, à Philadelphie, 13 morts et 16 blessés ; en 1872, à Tien-Tsin (Chine), 600 blessés ; — en 1876, à Broocking, 233 blessés ; — et en 1877, à Montpellier, 400 blessés.

Ces deux cent cinquante sinistres se répartissent comme suit, par période : Dans le XVI<sup>e</sup> siècle deux ; — dans le XVII<sup>e</sup>, seize ; — dans le XVIII<sup>e</sup>, cinquante-six ; — dans le XIX<sup>e</sup>, de 1800 à 1810, seize ; — de 1810 à 1820, quatorze ; — de 1820 à 1830, trente-et-un ; — de 1830 à 1840, trente-trois ; — de 1840 à 1850, quarante-quatre ; — de 1850 à 1860, soixante-quatorze ; — de 1860 à 1870, quatre-vingt-dix-neuf ; — et de 1870 à 1880, cent.

On nous fait part de la dépêche suivante, transmise hier de Paris.

« M. Jonathan Wurtele,  
« Ministre des finances,  
« Québec.

« Je suis heureux de vous annoncer que, sur ma proposition, M. le Président de la République vous a conféré la dignité d'officier de la Légion d'honneur.

« Mes meilleurs souhaits.

« E. DUCLERC. »

**Agriculture**

**LABOUR D'AUTOMNE**

Voici les principaux avantages que l'on obtient par le labour d'automne :

1o. En automne, l'attelage étant devenu endurci à l'ouvrage pendant l'été, est plus vigoureux et mieux préparé au travail que dans le printemps et l'autre ouvrage de ferme presse moins, pour le temps, et l'attention, que dans ce temps-là. Faites tous les labours qu'il vous est possible de faire en automne, car l'ouvrage du printemps donnera beaucoup d'emploi au cultivateur et à ses attelages, à charroyer le fumier, labourer sur le travers, cultiver, herser.

2o. En automne les terres basses et humides sont généralement en meilleure condition pour le labour que dans le printemps. Nous disons généralement, pour cette raison, que les terres basses et humides sont certainement humides, à présent. Néanmoins, nous ne pouvons pas espérer un meilleur état très à bonne heure l'année prochaine, et si elles sont labourées comme elles doivent l'être, les terres humides souffriront peu de l'eau pendant l'hiver.

3o. Les sols tenaces et pesants, labourés en automne, souffrent, par l'action de l'eau et de la gelée, une plus grande décomposition, l'argile se pulvérise et s'émiette, et les terres grasses et le gazon ont le même avantage.

4o. Les gazons pesants et compacts peuvent être mieux défrichés en labourant dans l'automne — leurs racines sont plus faciles à faire mourir, et bien moins sujettes à reprendre que quand elles sont labourées dans le printemps. La tourbe est mieux préparée, par son état plus avancé de décomposition, pour l'usage des récoltes qui y sont semées.

5o. Le labour d'automne dérange les "arrangements d'hiver" des nombreux vers et insectes, et doit en détruire un grand nombre, ainsi que leurs œufs et leurs larves. Ceci est un avantage mineur, mais il est bien digne de considération, surtout sur les terres infectées par les insectes de toutes sortes.

Les principales objections au labour d'automne sont celles-ci :

1o. La perte de cet état friable, perméable à l'air et à l'humidité, et la consolidation du sol par une exposition au temps changeant et pluvieux. Ceci sur des sols légers, est une très sérieuse objection au labour d'automne.

2o. La perte des matières végétales et de leurs gaz quand elles se décomposent, est un autre désavantage. Ce dernier n'est qu'une perte légère, si l'on fait l'ouvrage tard en automne, mais souvent, sur les pentes de hauteurs, une grande partie de matière organique soluble est lavée et emportée par les grosses pluies de l'hiver et du printemps. Le sol est aussi consolidé par les mêmes influences. Les gazons pesants ainsi situés souffrent moins de dommages que les gazons légers ou les chaumes.

Les avantages et désavantages de cette pratique peuvent être à propos suivis par de courtes directions pour faire l'ouvrage.

1o. Faites le de la meilleure manière.

2o. Mettez les terres basses en couches étroites, et faites des sillons et des fossés de travers suffisants pour emporter de suite l'eau qu'il y a à la surface. Ceci obviendra à une grande objection au labour d'automne.

3o. Labourez profondément et faites des sillons étroits — ceci assurera mieux l'action des influences améliorantes de la gelée sur le sol. Une surface grossière est meilleure qu'une surface unie pour cette fin.

**UTILITÉ DU SEL COMMUN EN AGRICULTURE.**

Un des effets du sel, lorsqu'on le répand sur la terre dans une juste proportion, est de donner une nouvelle vigueur aux plantes légumineuses et d'avancer leur croissance sans en altérer la saveur. C'est aussi une des substances les plus efficaces qu'on puisse employer dans un jardin pour la destruction des insectes.

Pareillement on a trouvé que le sel est un préservatif certain contre les fâcheux effets de l'humidité si redoutable aux bestiaux. On le fait administrer avec succès aux chevaux dont les jambes se gonflent à la suite de grandes fatigues. Donnée aux vaches, le sel ôte au lait et au beurre ce goût de navet qu'il contracte quelquefois quand on le nourrit avec cette plante. Le sel peut également être employé très utilement pour la conservation des abeilles pendant l'hiver ; il faut, pour cela, qu'il soit mis en dissolution dans de l'eau bien claire et mêlée avec un peu de mélasse : dans cet état le sel est pour ces insectes un préservatif excellent contre la dysenterie, maladie à laquelle ils sont sujets.

**DOSES DE SEL A ADMINISTRER AUX ANIMAUX.** — Comme l'abus du sel à administrer aux bestiaux a ses dangers, et que cette substance peut être considérée comme un aliment ou un poison, suivant l'usage qu'on en fait, il est bon de connaître les doses qu'il est prudent d'administrer à chaque animal.

Aux chevaux : 1½ once le matin et autant le soir ; aux vaches quand elles ont du lait : 2 onces le matin et autant le soir ; aux bœufs qu'on engraisse : 1½ once le matin et autant le soir ; aux veaux : ½ once le matin et autant le soir ; aux moutons : 3 onces par semaine, partageant cette quantité pour leur en donner chaque jour, matin et soir.

**MOYEN DE FAIRE RECONNAITRE LES AGNEAUX PAR LEURS MÈRES**

On éprouve quelquefois de la difficulté à faire reconnaître les agneaux par leurs mères : ce qui arrive souvent lorsqu'il y a des jumeaux. Ceux qui désirent élever leurs agneaux y trouveront avantage en répandant un peu de sel fin sur ceux que leurs mères ne reconnaissent point. Ce sel aura l'effet d'attirer la mère, et lorsqu'elle aura commencé à lécher l'agneau elle ne l'abandonnera pas. L'application du sel ne fait aucun mal aux agneaux.

Lorsque les brebis sont sur le point de mettre bas, on ne devrait pas les transporter d'une bergerie à l'autre ; il est important de les déranger le moins possible, vu que ces arrangements, surtout quand les brebis sont jeunes et sauvages, occasionnent assez souvent de leur part l'abandon de leurs petits. — (*Gazette des Campagnes.*)

**Recettes**

**POUX CHEZ LES MOUTONS**

Cette opération, comme beaucoup d'autres, est due généralement à la malpropreté. Les poux attaquent de préférence les agneaux, c'est-à-dire les jeunes bêtes à laine, de deux ans.

Le meilleur remède est le lavage complet après la tonte ; si cependant cela était insuffisant il faudrait employer la graisse dont nous donnons la composition suivante. Nous ne croyons pas qu'il existe de moyen plus efficace pour la destruction de la vermine, que de faire usage de seize onces de vieille graisse de porc fondue et huit onces de beurre frais que vous pétrissez ensemble, jusqu'à parfait mélange, en y ajoutant ensuite une once de poivre fin et une once de tabac en poudre.

La quantité de graisse que nous

venons d'indiquer peut suffire pour une douzaine de moutons. L'opération doit être faite deux fois.

Le lait de beurre additionné d'un peu de poivre et de tabac en poudre, produit aussi de bons résultats.

**MORVE DU MOUTON**

La morve du mouton (catarrhe) est une des maladies les plus dangereuses et les plus difficiles à guérir. Il faut plutôt chercher à la prévenir qu'à la guérir, en s'attachant à la bonne tenue des bergeries, en garantissant les moutons de toute humidité en leur donnant une température modérée, et en prévenant l'arrêt de la transpiration.

Bien que le mouton se garantisse du froid par sa toison, lorsque le froid humide pénètre chez lui, la morve survient après de grandes souffrances.

Les cultivateurs qui ont l'habitude de laisser leurs moutons à la porte de la grange ou de la bergerie, pendant l'hiver, pour y prendre leur nourriture, et qui les y font rester plus de trois ou quatre heures, dans le milieu du jour, rendent la maladie incurable.

**Notes agricoles et industrielles**

M. James Caird dans une lettre au *Times*, de Londres, dit que pour la première fois depuis nombre d'années les récoltes ont été bonnes en Europe et en Amérique. Le résultat en ce qui concerne l'Angleterre sera une économie de £10 à 12,000,000 sur le prix du pain. C'est-à-dire que les importations seront diminuées et que les prix payés pour les quantités importées seront moins onéreux, conditions qui réunies laisseront dans la poche du peuple anglais la somme que nous indiquons. La totalité des grains nécessaires en plus de la production indigène sera de 15,000 000 de quarts, c'est-à-dire deux millions de moins que les importations de 1881-82 et un million de moins que celle des deux années précédentes.

Parmi les produits qui ont conquis un nom à l'étranger pour le Canada, on peut citer la pomme et la morue en première ligne. Rien ne s'oppose à ce que nous fassions profiter le monde entier de nos richesses, nous y trouverions même beaucoup de bénéfice, mais par suite d'une disposition spéciale à notre caractère, nous nous laissons toujours devancer par nos voisins qui tirent, eux, un excellent profit de produits qui certes ne valent pas mieux que les nôtres. Les Etats-Unis exportent annuellement 6,000,000 de livres de pommes évaporées en Europe, et nous en envoient aussi une bonne quantité. Il nous semble que non seulement nous pourrions évaporer nous-mêmes les pommes nécessaires à notre consommation, mais que nous pourrions tout aussi bien que les Etats-Unis approvisionner le marché européen. Ce n'est pas la première fois que nous parlons de cette industrie, nous avons déjà appelé l'attention de nos lecteurs sur ce sujet en indiquant les procédés d'évaporation. Ces procédés viennent d'être appliqués à la morue destinée à l'Europe et surtout à l'exportation de ce poisson dans les contrées tropicales. Cette nouvelle industrie a été établie à New-York il y a environ six mois. La morue fraîche contient environ 90 p. c. de son poids d'eau ; en évaporant cette eau on obtient une espèce de farine sèche qui représente pour ainsi dire l'essence de poisson.

Les travaux de l'embranchement St-Charles de l'Intercolonial se poursuivent activement et on espère que pour le mois de juin les trains marcheront régulièrement sur la nouvelle voie et s'arrêteront à la gare, au

marché de Lévis, en face de notre ville.

MM. Connoily et Larkins qui ont le contrat pour les travaux du bassin Louise entouré par les nouveaux docks situés à l'embouchure de la rivière St-Charles, ont commandé à MM. Carrier Lainé et Cie, de Lévis, une drague d'une force considérable, qui doit leur être livrée au commencement du printemps prochain.

La compagnie de lainage du Canada, donne de l'ouvrage à environ 155 personnes. Lorsque l'installation de tous les métiers sera finie, la compagnie emploiera deux fois plus de monde. La nouvelle fabrique

d'amiante, de la rue Dalhousie, est maintenant en pleine activité. Le nombre de personnes employées est d'environ 60, des enfants pour la plus grande partie. Des exportations des produits de cette fabrique ont déjà été faites pour les Etats-Unis.

**Industrie laitière**

La "Société d'Industrie Laitière." aura sa première assemblée régulière le 28 novembre courant, à St-Hyacinthe. Nous invitons spécialement les fromagers et les crémiers, et les patrons de fromageries et de crémeries, à assister à cette assemblée. On nous informe que l'honorable commissaire de l'agriculture ou son représentant sera présent à cette assemblée. Quelques spécialistes traiteront de questions qui intéressent l'industrie laitière.

L'on procédera à l'élection des officiers et des directeurs de la société. Chaque district judiciaire doit avoir un directeur. Il est facile de se rendre compte des progrès et de l'émulation qu'excitera cette société : les officiers et les directeurs devront, d'après le statut qui jette les bases de la société, "présenter à l'assemblée annuelle un rapport détaillé des opérations de la société, indiquant les noms de tous les membres de la société, le montant souscrit et payé par chacun d'eux, les noms des fabriques, des inventions, améliorations et produits qui méritent d'être signalés au public, et donneront toutes les informations qu'ils croiront utiles dans l'intérêt de l'industrie laitière."

Ontario et les Etats-Unis ont déjà tiré de grands avantages d'associations semblables ; cette amélioration nous manquait ; mais, grâce à l'esprit d'entreprise des soixante et quelques personnes qui n'ont pas craint de faire l'avance des fonds nécessaires pour créer la société, nous l'avons maintenant. Que tous les intéressés sachent en profiter.

**A Boston**

Dernièrement, M. Souvielle, de Paris, ex-aide chirurgien de l'armée française a reçu les visites de plus de 2500 médecins et malades, qui firent usage de sa merveilleuse invention "le Spiromètre" pour la guérison du Catarrhe, Surdité Catarrhale, Bronchite, Asthme, et toutes les maladies de la gorge et des poumons ; ceux qui ne peuvent se rendre à ses offices pourront être guéris en adressant par lettre M. Souvielle, ex-aide Chirurgien de l'armée Française, 13, Carré Philippe, Montréal, ou 173, Rue Church, Toronto, offices pour le Canada, où des spécialistes Français et Anglais, sont à la disposition des malades.

Détails complets envoyés sur réception d'un timbre de poste.

Les médecins et les malades sont invités à essayer le Spiromètre gratis aux offices.

13 juillet 1882-Jan.

**PRIÈRES.** — Mgr Fabre doit lancer un mandement ordonnant que des prières soient dites pour la conservation de la vie de l'archevêque Bourget.

**Mort subite d'un prêtre**

Une dépêche télégraphique de Lindsay, province d'Ontario nous annonce que le révérend M. Stafford, est mort subitement dimanche, vers midi. M. l'abbé Stafford était, il est vrai, légèrement indisposé depuis quelques jours, mais rien ne faisait prévoir une mort si prochaine. Il a succombé à une angine de poitrine affection nerveuse du cœur.

Les funérailles auront lieu demain.

**EUROPE****FRANCE**

Les Chambres se sont assemblées aujourd'hui. Il y a été fait lecture d'une déclaration du gouvernement ; le passage relatif aux troubles a été accueilli par les murmures de l'extrême gauche : ceux-ci visent à la révision de la Constitution.

Une réunion socialiste s'est tenue à Lyon hier soir ; la police a été insultée, et la séance s'est terminée par des désordres.

L'ambassadeur anglais a remis au président du Conseil une note relative à l'Égypte.

Dans un article publié au *Journal des Débats* par M. Beaulieu, l'état financier de la France, quant aux impôts, au crédit, à la confiance, serait dans de mauvaises conditions.

Paris, 10 novembre 1882.

Les journaux républicains approuvent le discours de M. Duclerc sur la politique du gouvernement ; mais la presse radicale est mécontente.

On annonce de Lyon que les socialistes continuent à déployer une grande activité, et l'on redoute de nouveaux attentats.

La cour de cassation a renvoyé devant les assises de Puy-de-Dôme, siégeant à Riom, le procès des émeutiers de Montceau-les-Mines.

La Chambre de commerce de Paris engage le gouvernement à sanctionner le traité africain conclu par M. de Brazza.

Paris, 12 novembre 1882.

La police a saisi un gros paquet de proclamations révolutionnaires.

L'après les conseils du préfet de police, la municipalité de Paris a fait enlever des écoles les crucifix qui pouvaient encore s'y trouver.

La gauche radicale et l'Union démocratique s'opposent à toute interpellation jusque après le vote du budget.

M. Fallières, ministre de l'Intérieur et des Cultes, dit à la Chambre que le gouvernement s'oppose à toute proposition d'abrogation du concordat.

À la demande de réduction réclamée par la Gauche sur les fonds alloués aux Cultes, monseigneur Freppel rappelle que l'État est tenu en justice de maintenir les allocations, à titre d'indemnité de confiscation générale des biens d'église pendant la révolution.

La grève des ouvriers ébénistes ou meubliers est apaisée : le tarif accepté est de 85 centimes, soit 17 sous ou centins, par heure.

Paris, 13 novembre 1882.

M. Decrais est nommé ambassadeur en Italie, et M. Pascal Duprat, ministre au Chili.

Des affiches anarchistes ont été placardées, sur les murs de l'arsenal de Rochefort.

Londres, 9 novembre.

M. Bourke, député conservateur, annonce qu'il proposera une motion de regrets de ce que Arabi pacha ait été remis par les anglais à un tribunal égyptien.

Le *Freeman's Journal* dit que M.

Gladstone n'a jamais déclaré aussi clairement qu'il l'a fait hier à la Chambre, son opinion sur la nécessité du "Home-Rule" en Irlande.

Londres, 10 novembre.

Sir Charles Dilke a dit à la Chambre des Communes que le gouvernement égyptien a proposé, mais non pas encore promulgué l'abolition du contrôle européen.

La Chambre continue la discussion du règlement de clôture.

Pendant le débat, cinq officiers des régiments indiens ayant paru dans les tribunes, ont été acclamés, et ont répondu par un salut.

M. Mac-Gurk, prêtre catholique de Belleck (Irlande) a été blessé sérieusement, mais par accident, et non par suite d'attaque.

Une chaude discussion a eu lieu aujourd'hui à la corporation de Dublin, à propos des remerciements proposés en l'honneur des régiments irlandais qui ont servi en Égypte ; par 27 voix contre 21, on a voté une motion de M. Sullivan, déclarant que l'Irlande n'a rien à gagner à la guerre, et qu'il n'en résulte qu'une augmentation de taxes et une ruine pour les Irlandais.

La *Gazette* proclame de nouveau l'offre d'une récompense pour la découverte des meurtriers de MM. Cavendish et Burke.

Trente familles, comprenant 160 personnes, ont été expulsées des terres de M. Isidore Burke.

Londres, 11 novembre.

La Banque d'épargne de la Poste, dans le Royaume-Uni, a en dépôt 36 millions 200 mille livres sterling, appartenant à 2 millions 607 mille déposants.

M. Bradlaugh annonce qu'il se présentera lundi pour occuper son siège à la Chambre des Communes.

Le procès relatif à l'assassinat de la famille Joyce commence lundi à Dublin.

Pendant que le juge Lawson passait dans la rue Clare, à Dublin, la police remarqua les mouvements suspects d'un individu qui, se trouvant de l'autre côté de la rue, traversa en se dirigeant vers M. Lawson, et en mettant la main à sa poche ; à ce moment, l'individu fut terrassé par un agent, et trouvé porteur d'un revolver à six coups. À la station, il a dit se nommer Corrigan ; mais on a reconnu que l'homme a donné un faux nom, et que c'est un contre maître charpentier.

Londres, 13 novembre.

À la Chambre des Communes, le président a lu une lettre par laquelle M. Bradlaugh demande à pouvoir se présenter pour établir son droit de siéger. M. Labouchère se dit prêt à appuyer la demande.

M. Gladstone donne quelques assurances sur l'action anglaise en Égypte.

Il est question ensuite d'une enquête à propos d'un traité qu'on suppose avoir été passé entre M. Gladstone et les députés irlandais qui avaient été emprisonnés à Kilmaham.

Une collision s'est produite en mer, du côté de l'île de Wight, entre la "Westphalia" et un navire qu'il a été impossible de reconnaître, par suite d'un temps très sombre.

Un canot portant un officier et six matelots a été envoyé vers le navire inconnu, et n'a pas reparu.

La "Westphalia" a été trouée à l'avant, et s'est réfugiée à Portsmouth, sous un vent très fort, et recevant beaucoup d'eau.

Un bateau à vapeur a été envoyé à la recherche du canot et de l'autre navire.

Le procès des assassins de la famille Joyce a lieu sous la présidence du juge Barry ; il y a grande affluence. On a fait une autre arrestation.

Le juge Lawson reçoit de toutes

parts des félicitations d'avoir échappé à la tentative d'assassinat dirigée contre lui. Le revolver trouvé sur Delaney est une arme de luxe.

**ITALIE**

Rome, 9 novembre.

La visite de l'empereur François-Joseph à Rome est remise indéfiniment.

Rome, 13 nov. 1882.

Le chevalier Nigra passe de l'ambassade de Saint-Petersbourg à celle de Londres.

La cour d'appel confirme une décision de première instance, déclarant que la juridiction des tribunaux italiens s'étend jusque dans l'enceinte du Vatican.

**AUTRICHE**

Vienne, 9 novembre.

Quelques-uns des hommes arrêtés ont avoué que des agitateurs ont distribué de l'argent et des cigares aux ouvriers.

Vienne, 10 novembre.

Des placards portant ces mots : "A bas les Juifs !" ont été collés sur les candélabres du gaz, et arrachés par la police.

Vienne, 13 nov. 1882.

À propos des élections, il a eu des troubles à Orad (Hongrie) ; pendant la charge, il y a eu une vingtaine de personnes blessées.

À Pesth, chez un nommé Howarth, on a trouvé 600 cartouches, beaucoup de grandes et autres pièces explosives.

Il y a à Vienne un commencement de grève parmi les ouvriers compositeurs.

**ESPAGNE**

Madrid, 11 novembre.

On signale des divisions parmi les partisans de don Carlos.

Madrid, 13 nov. 1882.

La reine a donné le jour à une princesse, qui sera baptisée samedi, sous le nom d'Isabelle ; le Pape accepte le titre de parrain ; l'impératrice d'Autriche sera marraine.

**DANEMARK**

Copenhague, 20 nov.

Une expédition est organisée pour la recherche du vaisseau danois qui était allé en exploration dans les régions arctiques. La nouvelle expédition est commencée par M. Larsen, l'un des hommes de la Jeannette.

**BELGIQUE**

Anvers, 13 novembre.

Le navire à vapeur "Harkaway," de l'expédition Stanley, est parti hier pour se rendre en Afrique, remonter le fleuve Zaïre ou Congo, établir des relations commerciales avec les chefs indigènes, et acclimater des moutons et des céréales d'Europe.

M. Stanley, qui passe l'hiver à Nice pour rétablir sa santé, ira au Congo en 1883.

**AFRIQUE****ALGÉRIE**

Constantine, 9 novembre.

Dans un accident de chemin de fer il y a eu 10 personnes tuées et 36 blessés.

Le Caire, 9 novembre.

Le gouvernement, par un décret, a annoncé l'abolition du contrôle financier européen.

Le Caire, 14 novembre.

1000 hommes, des troupes nouvellement réorganisées, viennent de partir pour le Soudan égyptien.

Trois personnages accusés de complicité dans l'incendie et le pillage d'Alexandrie, ont été embarqués de l'île de Crète, sont arrivés à Alexandrie, et sont conduits au Caire.

**AFRIQUE****EGYPTE**

Le Caire, 10 novembre.

On croit que des pourparlers ont lieu entre le Sultan et le Khédivé, en vue d'arrêter le procès d'Arabi.

Beaucoup de soldats anglais sont malades ; du 1 au 9 novembre, il s'y est produit 41 décès.

Lord Dufferin a été fort bien accueilli, et n'a nullement le dessin d'imposer ses vues.

**Un martyr**

Une correspondance de l'Indo-Chine nous rapporte de douloureux détails sur les sévices affreux exercés sur le père Conraux, devenu en Mandchourie propriétaire d'un terrain où il a installé un asile et une école :

Le 15 juin, vers six heures du soir, M. l'abbé Conraux vit se diriger vers sa maison une centaine de soldats chinois. Ils poussaient des cris de mort et brandissaient de long bâtons. M. Conraux rentra chez lui ; mais les bandits, faisant irruption dans sa chambre, le frappèrent à coups redoublés, brisant tout ce qui se trouvait à leur portée. L'abbé put saisir son revolver et faire feu. Un de ses assaillants tomba. Aussitôt, M. Conraux fut terrassé, désarmé, et, après avoir reçu les décharges de son propre revolver, il fut traîné la corde au cou, dans la cour de son logis.

La tête tuméfiée, le cou et le bras droit percés de deux balles, aveuglé par le sang qui coulait de plusieurs plaies au front, il fut hissé sur une charrette, où ses assassins l'attachèrent par la tête et par les pieds. Une autre victime vint prendre place à côté de lui : c'était un Chinois chrétien, maître d'école, qui, accourant pour prendre la défense du missionnaire, était tombé roué de coups à ses côtés.

M. Conraux, escorté par les soldats et une foule immense, fut conduit au bord du fleuve, où il crut qu'il allait être jeté ; de là, il fut mené au champ des suppliciés, où, lui criait-on, il allait être décapité. Ce n'était qu'un jeu barbare de ses bourreaux, qui finirent par le conduire à l'extrémité de la ville, où se trouve un tribunal.

En entrant dans le prétoire, M. Conraux put reconnaître un mandarin à bouton bleu qui fumait tranquillement sa pipe. Il aperçut encore autour de lui d'autres mandarins à boutons, mais dont les traits lui étaient inconnus.

Jusqu'à l'arrivée des autorités chinoises, qui n'eurent lieu qu'à minuit, le missionnaire et son compagnon souffrirent les plus horribles tortures. Mis à nu, on introduisit des pipes allumées dans leurs plaies ; on chercha à leur arracher les yeux ; leurs bouches furent remplies de cendres, de tabac, de salive et de boue.

Après un examen sommaire des blessures, le tribunal, composé de huit mandarins à bouton bleu et d'un mandarin à bouton blanc, interrogea les victimes ; mais, hors d'état de répondre, elles restèrent silencieuses, inertes, sur leurs bancs, les mains toujours liées, soutenus par deux soldats.

Ce n'est qu'au lever du jour que cessa cette lugubre tragédie. M. Conraux et son compagnon furent replacés sur la charrette et reconduits à leur domicile. De la maison de M. Conraux, il ne restait que les murs.

Tout avait été pillé par les soldats. M. Conraux est en voie de guérison.

Le Père Boyer et un autre missionnaire sont aussitôt partis pour Pékin, afin d'y faire entendre une protestation contre les mandarins de Hulan, par l'intermédiaire de notre ministre.

**Brièveté dans le discours**

DOUGEUR DANS LA MUSIQUE.

On a déjà dit que les discours les plus courts étaient les meilleurs et ceux qui faisaient le plus d'impression, de même que la musique la plus douce était la plus touchante. S'il y a quelque chose de vrai là dedans, les paroles de M. C. E. DeZouche, de DeZouche et cie, marchands de pianos et d'orgues, 233 rue St-Jacques, Montréal, ont beaucoup d'a propos et de vérité : L'huile St-Jacob a été pour moi d'une valeur incalculable dans un cas de rhumatisme, car elle m'a donné une guérison immédiate." M. John C. Fleming, rédacteur du Post, de Montréal, écrit avec la même brièveté. " J'éprouve beaucoup de plaisir à dire que dans l'huile St Jacob j'ai trouvé une excellente, et je crois la seule bonne médecine."

**Rite grec à Albano**

L'Osservatore romano annonce que, le 27 septembre dernier, la célèbre abbaye de Grottaferrata, près d'Albano, a repris le rite grec, interrompu depuis des siècles. C'est sur un ordre du Saint-Père que l'abbaye a été rendue au rite grec dans toute sa pureté et dans toute son intégrité, rite qui, même chez les Grecs, a subi des altérations abusives. Le Pape espère que, de cette façon un petit noyau de moines occidentaux pourra servir de phare lumineux, indiquant à l'Orient le vrai port " où siège le successeur de saint Pierre."

L'importance d'une pareille entreprise a exigé un travail long et sérieux de la Sacrée Congrégation de la Propagande, et grâce à la coopération de personnes compétentes, on est parvenu à reconstituer l'ancienne liturgie grecque.

Il a été très nécessaire de rendre à l'église de l'abbaye la forme correspondante à ce rite ; il en est résulté que le piédestal de la Sainte-Vierge, est devenu un " iconostasio," c'est-à-dire qu'entre le sanctuaire et le peuple on éleva une cloison ornée de saintes images exposées à la vénération des fidèles, en conformité avec la tradition qui appela cette cloison du nom " d'iconostasia," pour combattre l'erreur des iconoclastes. Au dire des hommes les plus compétents, l'œuvre faite à Grottaferrata est d'une telle magnificence et d'une telle richesse de marbres, que peu d'églises en Orient en possèdent une qui puisse lui être comparée.

Les travaux terminés, on consacra le nouvel autel dans l'intérieur du Vima ou sanctuaire, et le jour de l'anniversaire de la fête du grand fondateur, l'abbé Pellegrini a eu l'insigne honneur d'y célébrer la première messe pontificale. L'importance de cette cérémonie était relevée par la présence de six cardinaux de la sainte Eglise, savoir : LL. Emm. Nina, protecteur ; Jacobini, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté ; Hassoun, Parocchi, Randi, visiteur apostolique, et Jacobini Angelo, ainsi que par la présence de plusieurs évêques et prélats, parmi lesquels nous relevons Mgr Cretoni, secrétaire de la Propagande pour les rites orientaux, et d'autres illustres personnages, entre autres le commandeur de Rossi, qui, possédant une profonde connaissance de l'archéologie sacrée, n'a pas eu une petite part dans la détermination des travaux de restauration du temple, travaux exécutés par le commandeur Busin.

L'abbé pontifiant a été assisté par ses moines, le service a été fait par les élèves du collège grec-ruthène de Saint-Athanase ; quelques élèves de la Propagande ont accompagné les chants.

(Journal de Rome)

**Nouvelles du Manitoba**

Il est rumeur que la Législature Provinciale sera convoquée pour le 21 de ce mois, et que la session sera de bien courte durée.

Le Lieutenant-Gouverneur Dewdney est en ce moment à Winnipeg.

Le terme d'office du Lieutenant-Gouverneur Cauchon expire le 2 décembre prochain et l'honorable J. C. Aikins sera assermenté ce jour-là pour le remplacer.

On dit que le Parlement Fédéral se réunira vers le 10 janvier prochain.

On parle de l'établissement d'une banque à St Boniface, le printemps prochain ; c'est là une excellente idée qui, nous l'espérons, se réalisera. (Le Manitoba.)

**L'HUILE ST JACOB**  
MARQUE DU COMMERCE



**LE GRAND REMÈDE ALLEMAND POUR RHUMATISME.**

La Névralgie, Sciaticque, l'ambago, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac, la Goutte, l'Esquinancie, l'Inflammation du Gostier, Enflures et Foulures, Brûlures, Echaudements, Douleurs générale du Corps, et pour le Mal de Dents, d'Oreilles, pour Pieds et Oreilles Glacés, et pour toutes autres Douleurs et Maux.

Aucune préparation sur la terre est égale à l'huile St. Jacob comme remède externe sain, certain, simple et bon marché. L'essai coûte peu, seulement la petite somme de 50 cents, et tous ceux souffrants de douleurs peuvent avoir une preuve positif du mérite que cette médecine réclame.

Les directions sont publiées dans onze langues différentes.

Vendue Par Tous Les Droguistes Et Commerçants De Médecines.

**A. VOGELER & CIE.,**  
Baltimore, Md., U. S. A.

**Petites nouvelles**

UNE NOUVELLE INVENTION.—Un M. Mayrand, autrefois de Nicolet et maintenant de Trois-Rivières, vient d'inventer une barrière automatique spécialement destinée aux chemins de fer. Mise à l'endroit où la voie traverse le chemin public, elle s'ouvre elle-même au passage du train pour se refermer ensuite.

CHEMIN DE FER A SHERBROOKE.—Durant les derniers jours il y a eu beaucoup d'excitation occasionnée par le vote d'un crédit de vingt mille piastres pour la construction du chemin de fer depuis Waterloo jusqu'à Magog. M. Hencker est opposé à cette mesure et travaille à faire échouer le projet, mais la population semble être en grande majorité en faveur de l'entreprise.

ACCIDENT A RIMOUSKI.—Un nommé Jean-Baptiste Fortier, de Rimouski, employé comme cuisinier à bord du Contest, de la compagnie de navigation du St Laurent, est disparu depuis samedi, le 11 courant. On le croit noyé. Il a quitté le bateau vers 6 heures et demie pour aller chercher des provisions à peu de distance du quai de Rimouski. Il n'a pas été vu depuis. Comme le temps était sombre et qu'il ventait très fort ce soir-là, on suppose qu'il est tombé au bas du quai et que la marée baissant l'a entraîné vers le fleuve. Fortier est marié et père de 4 enfants.

INCENDIE.—Le feu a détruit, la semaine dernière, la maison et le ménage de M. Jean Fiset, près de la station du chemin de fer à Saint-Basile. La perte est évaluée à \$2,000, sans un sou d'assurance.

PILULES DE HOLLOWAY.—Les changements de température rendent malades très souvent les personnes qui prennent le plus de soin de leur santé. Ces pilules purgatives et légèrement correctives constituent le meilleur remède pour les organes digestifs ; elle augmentent l'appétit, renforcent l'estomac, font disparaître la bile et éloignent tout ce qu'il y a de nuisible dans le système. Les pilules de Holloway sont composées de matières balsamiques rares et conviennent très bien aux personnes faibles, jeunes et âgées. Cette médecine recherchée a acquis une grande réputation qu'elle est en voie de conserver par ses nombreuses qualités. Elle ne peut jamais faire de mal.

NOYÉ.—Lundi soir, MM. Hypolite Lavoie, père, et Joseph Lavoie, tous deux de la Baie St Paul, s'en retournaient à leur goélette attachée au quai du Palais, quand tous deux marchant au bord du quai, tombèrent à l'eau. Le père, âgé de cinquante, se noya et le fils fut sauvé par M. Joseph Vézina, navigateur, et le capitaine Boulanger. Un verdict de " noyé accidentellement " a été rendu à l'enquête.

ENCORE UN NOYÉ.—Des journaliers qui travaillaient à des radeaux de bois ont trouvé, hier après-midi, le corps d'un inconnu tombé à l'eau, près du quai de la Commission.

Une enquête a eu lieu à la morgue ce matin, sur le cadavre qui porte une blessure à la joue et au menton. D'après l'autopsie le défunt était atteint d'une maladie de cœur et peut être tombé du quai à l'eau pendant une attaque de cette maladie. La blessure à la joue paraît être une morsure faite par les rats.

Personne n'a encore reconnu le noyé. On croit que c'est un habitant des campagnes voisines venu à la ville sur les bateaux ou goélettes qui sont au Palais. On a trouvé dans ses poches de pantalons des cartes d'affaires de MM. Breton marchand et épicier, et de M. Marier, barbier.

CHEMIN DU LAC ST-JEAN.—On travaille avec activité à la construction de ce chemin. Le pont sur la rivière Ste-Anne est en voie de construction, et on pose les rails au delà de la rivière Ste-Anne à raison d'un demi mille par jour. On veut se rendre au lac Cimon cet automne.

MEURTRE.—Le Père J. B. O'Donoghue, pasteur de l'Eglise catholique de Morrow, Ohio, est mort hier matin des suites d'un coup de marteau que lui avait administré mardi dernier un employé de chemin de fer nommé Timothy Green. Celui-ci, qui avait d'abord été arrêté pour coups et blessures et remis en liberté sous caution, a maintenant été arrêté sous l'inculpation de meurtre au premier degré.

ENFANT TROUVÉ.—Dans la soirée de samedi, on a trouvé dans un banc, à l'église St-Roch un enfant nouveau-né.

Il était entortillé dans des langes. Lorsque le paquet fut développé, on s'aperçut que l'enfant était mort.

Le coroner fait une enquête aujourd'hui.

ACCIDENT FATAL.—Le samedi, 11 nov. courant, à neuf heures et demie du soir, après le départ du steamer Etoile, du quai Nord de Deschambeault, un accident est venu plonger dans le deuil une des plus estimables familles de cette paroisse. M. Joseph Pâquet, cultivateur, avait le malheur de voir son fils M. Octave Pâquet, âgé de 34 ans, se noyer en dépit tous les secours que son père et quelques assistants purent lui offrir. Son corps n'a pu être retrouvé que quelques heures après.

Il laisse pour déplorer sa perte ses vénérables père et mère, un frère, qui est le Capt. Pâquet du steamer Etoile, deux sœurs inconsolables, et aussi tous ceux qui ont eu l'honneur de pouvoir apprécier son affabilité. On peut dire que Deschambeault perd en lui un citoyen qui a su gagner l'estime de tous ceux qui le connaissaient.

Dans la même paroisse, le huit courant, un cultivateur nommé Edouard Julien, a eu une main arrachée par sa

machine à battre. MM. les docteurs Mayrand ont fait l'amputation de la main.

ACCIDENTS MARITIMES.—Le navire " Victory " en quittant les estacades Blais a été jeté sur la batture. A marée haute, on l'a remis à flot et à présent il est ancré dans la rade. Le maître du port l'examinera avant qu'il fasse voile pour l'Europe.

Pendant que la barque " Gibson Craig," chargée de bois de construction, était à l'ancre près de l'anse aux Sauvages, plusieurs voies d'eau se sont déclarées et le bâtiment s'est rempli. On l'a remorqué aux chantiers de M. Davie où il sera examiné. Quelques personnes prétendent que cette barque n'est pas propre à la mer. Lorsque les ouvriers l'ont chargée, la quantité d'eau qu'il y avait alors dans la cale faisait faire toutes sortes de conjectures. On avait des doutes sur la solidité du bâtiment

PENDU.—Un nommé Richards, trouvé coupable du meurtre de Joseph Jackson, dans le township de Sutton, province de Québec, le 20 Juillet 1881, sera pendu le 24 novembre prochain.

On a demandé, sans pouvoir l'obtenir, une commutation de peine.

L'ART DE MENDIER EN SIX LEÇONS.—C'est là l'entête d'une annonce qu'on lisait ces jours-ci dans les journaux de Londres.

" Le professeur Lazarus Rooney, disait ce curieux document à l'honneur de faire savoir au public l'ouverture de ses cours théoriques et pratiques de mendicité. Il prend en pension des enfants auxquels on voudrait faire apprendre tous les tours imaginables pour exciter la pitié des passants. Il enseigne les moyens d'imiter les cicatrices, les ulcères les plus affreux, fournit des chiens d'aveugle, des jeunes enfants jumeaux, dressés à geindre d'une façon lamentable, etc. Il donne, à des conditions équitables, les adresses des personnes riches et charitables, faciles à exploiter."

**POUR RIRE**

—Entendu chez un barbier trop loquace :

—Comment monsieur désire-t-il que je le rase ?

—Sans desserrer les dents.

\*\*\*

A table d'hôte.

—Entre deux voleurs,

—Prends-tu du café ?

—J'aime mieux la cuillère.

\*\*\*

Un écho du palais de justice :

—Est-il laid ce juge qui t'a condamné à dix piastres ?

—Mais non je ne le trouve pas mal ..... il a les yeux fendus en amandes (amendes)

\*\*\*

C'était l'année dernière, le lendemain de la Toussaint, raconte le chroniqueur du Monde Illustré. Notre confrère M... était allé au cimetière Montmartre accomplir le pieux pèlerinage.

Soudain, au détour d'une allée, il aperçoit, sans vouloir en croire ses yeux, le docteur X. On sait que les médecins ne hantent pas—et pour cause—les champs de repos.

Celui-ci était sans doute amené par quelques circonstance personnelle.

M... va à lui et, lui tapant amicalement sur le bras :

—Eh bien ! docteur, vous voilà ici en pays de connaissance !...

\*\*\*

—Dites-moi, votre rosse est-elle bonne !

—Ça, ça dépend du client : quand l'client est bon, all'est bonne ; a'voit ça tout d'suite.

\*\*\*

A PROPOS D'ORTOGRAPHE.—Entre petits garçons :

—On dit un pendu, n'est-ce pas ?

—Oui.

—Et le féminin d'un pendu, comment ?

—Une pendule.

**La consommation guérie**

Un missionnaire des Indes Orientales ayant communiqué à un vieux médecin, retiré de la pratique la recette d'un simple remède végétal pour la guérison prompte et permanente de la consommation, de la bronchite, du catarrhe, de l'asthme, et de toutes les maladies de la gorge et des poumons, ainsi que d'un remède pour la guérison sûre et radicale de la débilité générale et des maladies nerveuses. Ce dernier après avoir fait l'expérience dans des milliers de cas des pouvoirs curatifs étonnants de ces remèdes sont qu'il est de son devoir de la faire connaître au public. En conséquence, la recette avec tous les détails, la manière de préparer le remède et de s'en servir, et toute instruction ou avis nécessaires pour obtenir vous-même votre guérison, vous sera envoyé gratis, au retour de la malle, sur réception d'un timbre ou d'une enveloppe timbrée à votre adresse.

S'adresser au

DR J. C. RAYMOND,  
164, rue Washington,  
Brooklyn, N. Y.

Quebec, 19 octobre 1882—Jan. 664

**FAITS DIVERS**

**JOLI BOUQUET.**—La paroisse de Boucherville a présenté à Mgr Bourget son offrande sous la forme d'un bouquet, qui avait vingt-quatre branches, au bout de chacune desquelles était attaché une pièce d'or de \$50.

**LE RENOVATEUR DES CHEVEUX DE HALL.**—On donne aux cheveux leur couleur primitive et leur beauté de la jeunesse, en se servant du « Holl's Vegetable Sicilian Hair Renewer », la meilleure préparation pour les cheveux connue par la science médicale et la chimie.

**MARITIME.**—Le télégraphe rapporte que l'équipage du vapeur océanique *Aragon*, échoué à la Baie aux Renards, Anticosti, s'est embarqué sur la goélette *Emilie*, qui a fait voile de cet endroit pour Québec, jeudi dernier. Le bâtiment est perdu et M. Gagnon, avec quelques autres hommes, travaillent à sauver la cargaison et le matériel.

**TROUVÉ MORT.**—Samedi matin, on a trouvé dans le bassin Louise, le corps d'un nommé John Saul, de la Basse-Ville. Le cadavre porte une cicatrice profonde à la tête. On croit que Saul est tombé du quai des Commissaires et qu'il s'est fait cette blessure dans sa chute.

**EST-CE UN MEURTRE?**—On a trouvé vendredi, à trois heures de l'après-midi dans la rivière l'Assomption, le cadavre de M. Cléophas Dupuis, marchand, qui s'était rendu à Joliette pour faire des achats et qui était disparu depuis quelques jours. On a trouvé sur lui \$39 02, dans une poche de ses pantalons, un chapelet dans l'autre.

Les commentateurs vont leur train. Il est à souhaiter qu'il n'y ait pas eu meurtre, mais l'on craint beaucoup qu'il n'ait été la victime d'un malfaiteur. Une enquête par le coroner est commencée.

**NOUVEAUX MOULINS.**—Les nouveaux moulins à Portneuf, comté de Saguenay, sont érigés par la compagnie dite : « Dominion of Canada Freehold Estate and Timber Company » (limited). Il y a trois fabriques de pulpe. L'année prochaine on construira une nouvelle scierie. Les machines nécessaires pour ces moulins sont faites aux usines de MM. Carrier, Laine, Lévis.

**UNE RÉSURRECTION.**—Michael Connelly âgé de 28 ans, est mort dimanche soir, dans la résidence de sa mère, Henderson avenue, West Brighton Staten Island, île classique des revenants. Lundi, l'entrepreneur des pompes funèbres Daniel Dempsey a répandu une substance embaumante sur le corps, et l'a étendu sur une table, devant la fenêtre. Le soir des amis sont arrivés en grand nombre, et la veillée commence suivant la pieuse coutume irlandaise.

Mercredi matin, l'entrepreneur est revenu placer le corps dans un cercueil, et il a été convenu qu'à dix heures il serait porté au cimetière de Flatbush.

Quelques minutes après la sortie de l'entrepreneur, on a remarqué que le cadavre, qui avait été étendu sur le dos dans son cercueil, s'était tourné sur le côté droit, et qu'un léger incarnat colo-

rait ses joues. On a couru chercher l'entrepreneur et les docteurs Walzer et Ambrose. L'entrepreneur voulait entrer quand même, en affirmant que les changements survenus étaient un effet de sa substance embaumante. Mais les médecins, après une longue consultation ont opiné que Michael Connelly n'était ni précisément vivant ni tout à fait mort, qu'il était pour ainsi dire entre deux selles, à califourchon sur la barrière mystérieuse qui sépare l'être du non-être et que le plus sûr était d'ajourner l'enterrement jusqu'à la manifestation des premiers signes de décomposition.

**INCENDIE.**—Un incendie qui a éclaté, hier matin, à Toronto, a détruit la gare du chemin de fer *Northern and Nord Western*. Une grande quantité de marchandises ont été consumées ainsi que 13 wagons estimés à \$3260 chaque. Les livres de la compagnie n'ont pu être sauvés. La gare était assurée mais les marchandises qu'elle contenait ne l'étaient point.

**BEAUCÉ.**—M. F. X. Darche et M. Clément Miller, en compagnie de M. E. S. Darche, régistrateur de Ham sud, sont allés la semaine dernière visiter les mines de la Beauce. Ces messieurs sont revenus enchantés de leur voyage; ils ont pu constater qu'il règne une grande activité dans cette contrée aurifère, où beaucoup de mineurs sont employés. La plupart des recherches faites dans le sein de la terre sont couronnées de succès, mais quelques entrepreneurs cependant perdent de l'argent à ces travaux, pour lesquels il faut beaucoup de patience, d'énergie et de savoir-faire.

**UN HÉRITAGE CONSERVÉ.**—Le chef de police de Montréal est parvenu, après beaucoup de recherches, à trouver les parents du malheureux Joseph Dépatie, une des victimes du naufrage de l'*Asia* Dépatie, jeune homme de 26 ans, non marié, était parti pour aller travailler dans les chantiers d'un M. Macdougall, en Haut-Canada. Au départ, M. Macdougall, suivant une bonne habitude, conserva \$160 de l'argent qui devait être payé plus tard à l'ouvrier, afin de le remettre à ses proches au cas où il lui arriverait quelque accident.

La précaution n'était que trop sage. Dépatie périt victime du naufrage avec des centaines d'autres et M. Macdougall demanda au chef de police de rechercher les parents du défunt.

M. l'abbé Jodoin, curé de St-Sauveur, comté de Terrebonne, en réponse à une lettre, est allé trouver le chef de police, lundi après-midi, et lui a annoncé que le père du défunt vit encore, dans sa paroisse. C'est un pauvre vieillard aveugle, âgé environ soixante ans.

Il a donné une photographie de son fils afin que M. Macdougall s'assure qu'il est bien celui dont il cherche les parents.

**CHOUX.**—Les choux rouges qui, jusqu'à présent, étaient exclusivement cultivés comme légumes et recherchés comme tels, le sont maintenant, paraît-il, au point de vue de la matière colorante qu'ils renferment. Aujourd'hui, dans le nord de la France, ces choux sont recherchés par l'industrie tinctoriale. C'est une concurrence, mais aussi un nouveau débouché pour ce produit.

**UN VAURIEN PRÉCOCE.**—Cyrille Laurin, un incorrigible gamin de quatorze ans a été livré à la police de Montréal, pour avoir commis une série de vols.

Plusieurs fois, on a fait enfermer le gamin, pour quelques heures au poste de la police Chaboillez, afin de l'effrayer, mais ces essais n'ont produit aucun bon résultat.

Ces jours derniers, il a volé une montre, puis un porte-monnaie, c'est ce qui le conduit cette fois à la prison. On a trouvé sur lui un casse-tête.

**L'HONORABLE M. CAUCHON.**—Le terme d'office du lieutenant-gouverneur de Manitoba expirera le premier décembre prochain.

**ACCIDENTS.**—Mardi après-midi, des ouvriers étaient occupés à élever une pierre d'une pesanteur énorme sur l'embranchement St-Charles à St-Joseph de Lévis, lorsque tout-à-coup la grue céda et un nommé Dumas reçut de sérieuses blessures.

L'infortuné a été transporté chez lui où un médecin lui a procuré des soins immédiats.

—Lazare Choinard, menuisier, a reçu accidentellement un coup de maillet sur

la tête, en travaillant au bassin de radoub. Le blessé n'est pas en danger.

—Un jeune homme, nommé Paré, de Saint-Joseph de Lévis, qui est tombé accidentellement, ces jours derniers, dans la cale du steamer *Napoléon III*, est, dit-on, dans un état fort précaire.

**INCENDIE.**—Samedi vers dix heures, les pompiers étaient appelés pour un incendie qui venait de se déclarer dans une étable où M. Edouard Flanagan, No 56, rue Saint Michel, quartier Montcalm, avait deux chevaux, ses voitures et son bois pour l'hiver.

Les pompiers se rendirent de suite sur les lieux, mais l'eau ne put pas être obtenue assez promptement pour empêcher la destruction de l'étable et de son contenu, moins les chevaux que l'on a sauvés à grand-peine.

Cette écurie était en brique. Les murs seuls sont restés debout.

Le feu s'est communiqué ensuite à la maison qui appartient, ainsi que l'étable, à M. Michel Boyce, épicier.

Tout l'intérieur de la maison est abîmé par le feu et l'eau.

Les locataires qui sont au nombre de trois, M. Roy, maison de pension, Jos. Dewfall, journalier, et Ed. Flanagan, cocher, n'ont pu sauver qu'une partie de leurs meubles.

M. Boyce a une assurance de \$2 000 à la *Royale anglaise*, sur la maison et l'étable. Les dégâts sont évalués à \$3 000. Les locataires n'avaient pas d'assurance.

On a craint pendant quelque temps que les maisons de M. Pamphile Lemay et de M. Fontaine, qui sont situées vis-à-vis sur la rue du Bon Pasteur, ne devinssent la proie des flammes.

**MEURTRE.**—Un meurtre horrible a été commis à Vankleot Mill près d'Ottawa, avant hier, et les recherches n'ont point encore amené la découverte des assassins. Un jeune homme infirme, fils d'un marchand de la localité, était allé à la chasse. Comme la nuit arrivait et que le chasseur ne revenait pas, on partit à sa recherche, mais on revint le lendemain sans avoir découvert aucune trace du malheureux jeune homme. La mère en entrant dans la maison aperçut le cadavre de son fils dans sa propre chambre. Le crâne était fracturé, et la figure ainsi que le reste du corps portait plusieurs autres blessures. On croit qu'après avoir été battu il aurait été laissé mourant par ses assassins, mais qu'il aurait rassemblé assez de force pour se traîner jusque chez lui.

**NOUVEAUX BILLETS.**—Le nouveau billet de \$4 émis par les autorités fédérales vient d'être mis en circulation.

On remarque au centre le portrait de Son Excellence le gouverneur général taës bien exécuté; à la droite de la gravure, le chiffre 4 sur champ vert avec l'inscription : « Payez au porteur quatre dollars. » A la droite du billet se trouve le grand sceau du Canada peint en rouge avec l'adresse et la date en lettres noires. Le dos de ce nouveau billet est un dessin d'un travail accompli.

**L'ART DE PRISER.**—Saviez-vous qu'il existait une règle pour priser ?

1. Prenez la tabatière de la main droite.
2. Passez la tabatière dans la main gauche.
3. Frappez sur la tabatière.
4. Ouvrez la tabatière.
5. Présentez la tabatière à la compagnie.
6. Retirez à vous la tabatière.
7. Rassemblez le tabac dans la tabatière, en frappant la tabatière du côté.
8. Pincez le tabac de la main droite.
9. Tenez quelque temps le tabac dans les doigts, avant de le porter au nez.
10. Portez le tabac au nez.
11. Reniflez avec justesse des deux narines, et sans grimace.
12. Fermez la tabatière.

**ÉTRANGE.**—Il est étrange de voir autant de gens préférer souffrir pendant longtemps sous les soins des médecins dans l'espérance d'une guérison qui ne vient pas, plutôt que de, dans le cas du rhumatisme, par exemple—recourir à l'huile St-Jacob pour obtenir une guérison prompte. Pour nous nous servons de ce remède et suivons cette dernière manière de voir; nous voyons aussi que le Révérend Bishop Gilmour approuve ce remède.

**CHEMIN DE FER DU NORD.**—On dit que le chemin de fer du Nord sera vendu au syndicat du Pacifique, à la réunion des directeurs de ces deux compagnies

qui doit avoir lieu lundi prochain à New-York.

**L'AQUEDUC.**—A la prochaine séance du conseil de ville, les contribuables seront informés du progrès des travaux du comité de l'aqueduc relativement à l'approvisionnement d'eau de la ville. Il s'agit ou de poser un deuxième tuyau ou de construire un immense réservoir sur les Buttes à Neveu. Un autre projet a été soumis aussi, celui d'utiliser l'eau de la rivière Saint-Charles pour le faubourg Saint-Roch et la basse-ville. On sait de plus qu'une compagnie a offert d'administrer le département de l'aqueduc. Ce sont autant de questions importantes que le public aimerait à voir prendre en considération immédiatement.

**ACCIDENT FATAL.**—Un serrefrein est arrivé mercredi soir, sur le chemin de fer *Maine Central*, près de Lincoln (Etats-Unis). Le train allant à St-Jean (N. B.) est venu en collision avec l'express de Bangor. Dix ou douze passagers ont été blessés très grièvement entre autres M. Ducker, le surintendant de la ligne.

**ACCIDENT.**—Un accident sérieux est arrivé mercredi soir, sur le chemin de fer *Maine Central*, près de Lincoln (Etats-Unis). Le train allant à St-Jean (N. B.) est venu en collision avec l'express de Bangor. Dix ou douze passagers ont été blessés très grièvement entre autres M. Ducker, le surintendant de la ligne.

**MARCHES DE QUEBEC.**

**Farine et Grains.**

Québec, 13 novembre 1882.

Farine.—Sup. extra, baril, 196.	\$5 59 a	7 50
Extra.....	5 30 a	5 40
Forté pour boulanger.....	5 60 a	7 00
Extra du printemps.....	5 10 a	5 25
Superline No. 2.....	4 80 a	5 00
Fine.....	4 30 a	4 40
Fromes en poches, de 100 livres.....	2 60 a	2 75
de seigle en quart.....	0 00 a	0 00
Mais ou blé d'Inde blanc, par 200 livres.....	4 30 a	4 40
Mais ou blé d'Inde jaune, par 200 livres.....	4 20 a	4 30
Grains.—Blé de semence (rouge) par 80 livres.....	0 03 a	0 00
Pois " ".....	1 10 a	1 10
Fèves le minot.....	2 00 a	2 50
Avoine 32 livres.....	0 42 a	0 43
Son par 100 livres.....	0 95 a	1 00
Grain par 200 livres.....	5 75 a	6 00
Foin par 100 bottes.....	10 50 a	10 50
Paille par 100 bottes.....	6 00 a	6 00
Orge par minot.....	0 70 a	0 75

**Provisions, Etc., Etc.**

Québec, 13 novembre 1882.

Beurre frais par livre.....	\$0 22 a	0 25
" salé ".....	0 20 a	0 22
Patates par minot.....	0 50 a	0 60
œufs par douz.....	0 20 a	0 25
Sucre d'érable par livre.....	0 08 a	0 10
Fromage, par livre.....	0 15 a	0 15
Oignons par caisse.....	2 50 a	2 80

**Bœufs, Moutons, Etc.**

Québec, 13 novembre 1882.

œuf 1ère qualité, par 100 livres..	\$ 9 00 a	10 00
" 2ème ".....	8 00 a	9 00
" 3ème ".....	7 00 a	8 00
Bœuf par livre.....	0 06 a	0 15
Mouton par livre.....	0 10 a	0 11
Veau, ".....	00,0 a	0 00

**Lards, Jambons, Etc., Etc.**

Québec, 9 novembre 1882.

Lard frais par 100 livres.....	\$10 00 a	10 50
" frais par livre.....	0 12 a	0 13
" salé ".....	0 13 a	0 13
Jambons frais par livre.....	6 10 a	0 12
" fumés ".....	0 14 a	0 14
Lard Mess, 200 livres..	28 00 a	28 00
" Mince, " ".....	25 00 a	26 00
" Prime Mess, " ".....	21 00 a	21 50
" Engl. P. Mess, " ".....	21 00 a	22 50
" Extra Prime, " ".....	19 00 a	19 00
Saindoux en sceau.....	3 15 a	3 15

**Poissons.**

Québec, 9 novembre 1882.

••••• Séché le quintal.....	\$6 00 a	6 50
Morue verte le baril.....	5 75 a	6 00
Saumon No. 1, baril de 200 livres.....	20 00 a	21 00
Saumon N.1, la livre.....	0 13 a	00 14
Hareng du Labrador.....	4 50 a	5 00

**Volailles.**

Québec, 3 novembre 1882.

Dindes par couple.....	\$2 00 a	4 00
Volailles ".....	0 75 a	1 00
Oies ".....	1 00 a	1 50
Perdrix ".....	0 00 a	0 00
Canards ".....	1 00 a	1 20

**DECES**

Euphémie Bossé, veuve de V. LaRue, âgée de 68 ans, décédée hier à Champlain.  
Le dix du courant, à l'âge de 39 ans, Marie, Louise, Alida Laparre, épouse de Côme A. Morisset, de la cité de Québec, écrivain, avocat.

Feuilleton du *Journal des Campagnes*  
 Québec, 16 novembre 1882—No 10

**BELLAH.**

(Suite).

Il y était à peine, qu'il vit Bellah s'approcher avec une apparence souriante et distraite, en lançant quelques mots derrière elle aux personnes voisines ; puis, changeant de ton et de visage dès qu'elle fut tout près de lui : — Hervé, que venez-vous faire ici ? dit-elle rapidement et à demi-voix.

— Dieu m'est témoin, répondit le jeune homme, que j'aurais souffert la mort la plus ignominieuse plutôt que d'y mettre les pieds, si j'avais pu soupçonner ce que j'y devais voir, ce que j'y devais entendre.

— C'est une énigme, monsieur de Pelven ? demanda Bellah avec cette hauteur tranquille qui était une de ses grâces.

— J'étais, il y a une heure, dans le bois de sapins, Bellah.

— Dans le bois de sapins ? répéta mademoiselle de Kergant en répondant au coup d'œil accusateur de Hervé, par un regard d'une limpidité virginale. La voix de son père qui l'appelait coupa court à cette explication ; la jeune fille haussa légèrement les épaules, leva ses beaux yeux vers le ciel, et s'éloigna d'un air pensif.

Quand on s'étonne de la facilité avec laquelle un homme d'esprit se laisse tromper par la femme qu'il aime, on oublie le penchant naturel de notre cœur à l'espérance. La perspective du malheureux est pleine d'illusions ; il est le complice empressé des ruses dans lesquelles on l'enveloppe : ce sont nos faibles mains qui présentent à une femme le voile dont elle nous aveugle. Un seul mot, un geste de surprise avaient suffi pour combattre et pour vaincre à demi dans l'esprit de Hervé des témoignages qui, l'instant d'après, lui semblaient irrécusables. Il se rappelait l'âme fière et innocente de sa sœur d'adoption, il voyait encore briller la pure lumière de ses yeux, il oubliait la perfection d'hypocrisie qui peut ceindre un front pervers de cette auréole décevante, et il se reprochait déjà d'avoir outragé, sur de vagues soupçons, une créature digne de son respect. Cependant cette scène du bois de sapins était bien réelle. Au moment où ce souvenir plongeait Hervé dans de nouvelles anxiétés, une femme frôla en passant le rideau derrière lequel il était à moitié caché ; il leva la tête et reconnut la figure pâle et énergique d'Alix. Quelque invraisemblable que pût être l'idée qu'éveilla soudain cette vision dans l'esprit du jeune homme, il ne laissa pas de l'accueillir comme un renfort pour ses doutes et pour ses espérances ; mais, en reportant son attention vers un groupe animé où figuraient Bellah et Fleur-de-Lis, Hervé put se convaincre que le jeune héros royaliste, s'il n'avait pas encore à sa haine tous les titres qu'il lui avait supposés, ne négligeait rien du moins pour les obtenir. On voyait que la présence de Bellah l'élevait au-dessus de lui-même et qu'il prétendait lui plaire ; c'était à elle que ses yeux dédiaient chacune de ses paroles ; il faisait étinceler devant elle toutes ses richesses, il l'environnait de tous ses prestiges, comme d'un cercle magique. Bellah, quelle que fût la profondeur de ses impressions, était évidemment sous le charme de cette fascination ; Hervé put même lire dans les yeux de la jeune fille une sorte d'admiration passionnée, qui fit aussitôt renaître tous ses doutes et toute sa colère. Se rappelant le but véritable de son

voyage à Kergant, il s'accusa de n'être pas encore sorti de son rôle emprunté, et de garder son masque plus longtemps qu'il n'était nécessaire. Il se rapprocha sans affectation de son edouable rival, et, saisissant un moment où celui-ci cessait de parler : — Monsieur, lui dit-il, me serait-il permis de vous entretenir un instant avant de me lier pour jamais à la cause que vous représentez si bien ? Je ne suis pas, assurément, dans une situation à mettre un prix à mes services, mais mon caractère, parmi vous, a besoin d'être clairement défini, pour votre satisfaction comme pour la mienne, j'ajoute pour mon honneur. Je ne crois pas me tromper, Monsieur, en vous attribuant toute l'autorité qu'il faut pour prononcer sans appel dans tout ce qui me regarde.

L'œil perçant du jeune royaliste n'avait pas cessé, pendant ces paroles, d'étudier attentivement le visage de celui qui les prononçait ; un sourire d'une expression singulière apparut sur ses lèvres quand il répondit : — Je suis tout à vos ordres, monsieur de Pelven, et vous ne faites que prévenir mes vœux... La soirée est belle, je crois... une promenade au jardin vous agréait-elle ?... Nous causerons là tout à notre aise. — Hervé s'inclina. — Mais, mon Dieu, mon cher hôte, reprit Fleur-de-Lis en s'adressant au marquis de Kergant, est-ce que nous traitons M. de Pelven en prisonnier ? Je remarque qu'il n'a point d'épée : c'est, pour un brave militaire comme lui, une mortification bien imméritée, qui ne se prolongera pas une minute de plus, si vous avez un peu d'égard à ma prière.

— Vous me faites souvenir, monsieur le duc, dit le marquis, que le moment est venu de restituer à Hervé une partie de son héritage, dont je l'ai frustré jusqu'ici. — Tout en parlant, le marquis s'était approché d'une console ; il prit une épée qui reposait sur un carreau de velours et la présenta à Hervé : — Mon cher enfant, reprit-il, ceci est à vous ; l'épée de votre père ne pouvait armer qu'une main fidèle. Je vous la remets avec la confiance qu'elle ne sera jamais tournée contre notre croix sainte ni contre nos saintes fleurs de lis.

A ces mots, le jeune duc sourit encore. — Je me porte garant pour M. de Pelven, dit-il, que cette confiance est bien placée... et qu'elle vient fort à point, ajouta-t-il plus bas, en tournant sur ses talons et en se dirigeant vers la porte. Pelven ceignit l'épée, en remerciant M. de Kergant avec cette réserve un peu froide qui avait marqué depuis son arrivée toute sa conduite vis-à-vis du gentilhomme, et que celui-ci expliquait par l'embarras naturel de ce retour obligé. Puis il suivit Fleur-de-Lis hors du salon.

Les deux jeunes gens traversèrent un vestibule pavé de vieilles armures, passèrent un pont jeté sur les fossés et se trouvèrent bientôt dans le jardin du château. Par un accord tacite, ils continuèrent de marcher rapidement, comme s'ils ne trouvaient pas de lieu assez solitaire pour l'explication qui se préparait, et dont chacun d'eux semblait également avoir mesuré la portée. Comme ils approchaient du bois de sapins, un bruit de pas précipités se fit entendre derrière eux. Ils s'arrêtèrent ; l'instant d'après, mademoiselle de Kergant les rejoignit. — Pardon, messieurs, dit-elle d'une voix haletante ; monsieur Hervé, il faut que je vous parle.

Hervé ne put réprimer un geste de violent dépit. — Mademoiselle, veuillez m'excuser, dit-il ; mais vous avez entendu la requête que j'ai adressée à monsieur... à monsieur le duc ; il a bien voulu me l'accorder, et il

serait en droit d'accuser ma courtoisie, si je différais...

— Monsieur le duc, interrompit Bellah avec vivacité, est trop courtois lui-même pour ne pas me céder son tour d'audience.

— Assurément, dit Fleur-de-Lis sur un ton contraint qui ne lui était pas ordinaire, mademoiselle de Kergant ne peut attendre de moi qu'une absolue soumission à ses moindres vœux et désirs ; mais monsieur de Pelven serait injuste envers moi s'il croyait être le seul que ce délai afflige. — S'inclinant profondément sur ces paroles, le jeune chef quitta la place et reparut dans l'épaisseur du bois.

Mademoiselle de Kergant remonta quelques pas dans le jardin, jusqu'à ce qu'elle fût certaine de n'être entendue que de celui à qui elle en s'adressait : — Hervé, dit-elle alors s'arrêtant et lui touchant le bras, cela ne sera pas... cela ne peut pas être !

— Que voulez-vous dire ? répliqua Hervé ; vous vous méprenez certainement sur mes desseins.

— Pas plus qu'il ne s'y est trompé lui-même : mais cela ne sera pas, non ! quand je devrais aller chercher mon père et lui dire tout Hervé, ne me réduisez pas à cette extrémité horrible, je vous en supplie.

— Cette extrémité est bien inutile, puisqu'il vous suffit d'un mot pour m'ôter tout désir et tout prétexte raisonnable de pousser plus loin cette affaire ; mais écoutez-moi bien : si vous refusez de dire ce mot, il ne vous restera, je vous le jure, qu'à me livrer de vos propres mains à la mort, car vous connaissez votre père. — Bellah, la femme que j'ai vue, il y a une heure, près d'ici, au bras de ce jeune homme... cette femme, voyons, parlez !

Mademoiselle de Kergant chancela ; elle vint s'appuyer contre le piédestal d'une statue et demeura quelque temps la tête baissée sans répondre ; sa respiration était pressée et douloureuse ; enfin, elle parla sans lever les yeux. — Cette femme, dit-elle, d'un accent étouffé, c'était moi.

— Vous ! vous ! puissance du ciel ! s'écria Hervé en reculant de deux pas avec une sorte d'épouvante. — Ainsi, reprit-il après un court silence... oui, je veux encore cet aveu de vos lèvres... ainsi, vous l'aimez ?

Bellah, dont l'attitude était brisée, cacha sa tête dans ses deux mains, et sa voix, faible comme un souffle, murmura : — Oui, je l'aime !

— C'est bien. Adieu, dit Hervé.

— Où allez-vous ? reprit mademoiselle de Kergant en saisissant par un geste d'égarement la main d'Hervé ; qu'allez-vous devenir ?... que voulez-vous ?... que vais-je dire à mon père ?

— Dites-lui que j'étais venu ici comme espion, chargez-moi des noms les plus vils, peu m'importe : votre bouche ne peut plus flétrir personne. Adieu.

En achevant ces mots, Hervé secoua doucement la main qui s'attachait à la sienne et s'éloigna d'un pas rapide, tandis que la jeune fille éperdue tombait à genoux devant le piédestal, les cheveux épars et la poitrine agitée de sanglots, image d'une suppliante au pied d'un autel antique.

XI

Vous m'êtes, en dormant, un peu triste apparu ;  
 J'ai craint qu'il ne fût vrai ; je suis vite accouru.  
 (LA FONTAINE, *Les deux Amis.*)

Pelven franchit la brèche du talus qui séparait le jardin de la prairie voisine, et rentra dans la sombre avenue par la barrière à laquelle son cheval était encore attaché. Le pauvre animal, oublié au milieu de tant de préoccupations, fit entendre un faible hennissement en reconnaissant son maître et allongea sa tête fatiguée

pour implorer une caresse. Il n'y a pas d'homme dont la vie compte une de ces heures marquées par la trahison et l'ingratitude, où un témoignage d'attachement de la part de l'être le plus humble ne nous pénètre l'âme et ne nous rende plus vive l'idée de notre abandon. Quand notre cœur est plein, il faut peu de chose pour le faire déborder. Hervé, murmurant quelques mots confus, flatta de la main son vieux compagnon de périls et de batailles, puis il s'assit sur le revers de la haie, et deux larmes tombèrent de ses yeux.

Après quelques minutes données à d'amères méditations, le jeune homme se leva et redressa le front avec énergie, comme pour faire face à la destinée. Il y a du moins cela de bon dans la certitude d'un malheur, qu'elle ôte tout prétexte à ces alternatives de crainte et d'espoir qui énervent l'âme. De quelque côté que Hervé tournât sa pensée, elle ne rencontrait que des douleurs, des obstacles, et une sorte d'impossibilité de vivre. En même temps que le passé, l'avenir manquait sous ses pieds : les rêves de noble activité, de services rendus, de gloire acquise, toutes les mâles consolations auxquelles un homme peut demander l'oubli d'une faiblesse inutile et le repos d'un cœur dédaigné, tout lui était refusé. Contre toute prévision, sa folle entreprise n'avait sauvé ni son amour ni son honneur, et elle lui laissait la vie. Seul, dans ce pays ennemi, quel espoir lui restait-il maintenant de reconquérir par une action d'éclat l'estime des siens ? Où irait-il, également suspect aux deux partis, traître aux yeux de l'un et de l'autre ? Sous quelle tente ou sous quelle chaumière abriter, pour une nuit, sa tête, dévouée aux vengeances des deux camps ?

Perdu dans ses réflexions sans issue, le jeune homme était arrivé, dans sa promenade distraite, à l'extrémité de l'avenue la plus éloignée du château, quand son oreille fut frappée soudain par le bruit mesuré d'une marche militaire ; avant qu'il eût pu se mettre sur ses gardes il se vit entouré de baïonnettes et sentit la pointe d'un sabre sur sa poitrine : — Rends-toi, qui que tu sois, dit une voix brève et impérieuse.

— Francis ! s'écria Pelven.

— Hervé ! répondit le petit lieutenant en abaissant son sabre et en saisissant la main de son ami, Hervé ! que Dieu soit loué ! Je n'espérais pas vous revoir vivant !

— Francis ! répéta Hervé au comble de la surprise, que signifie cela ? D'où venez-vous ?... Comment avez-vous pu ?... qui avez-vous là ?

— C'est nous autres, dit une voix rauque, les Sans-peur, dit Colibri, et moi, qui venons chercher notre commandant ou la mort, à cause de l'effet moral.

— Ah ! mon vieux Bruidoux ! reprit Hervé, tu ne crois donc pas que j'ai trahi, toi ?

— Allons donc, mon commandant ! est-ce que nous n'avons pas tous avalé la couleuvre de l'Écossaise ? Il n'y a que Colibri, qui a un nez étonnant pour son âge...

— Mais, au nom du ciel, Francis, interrompit Hervé, comment avez-vous pu me suivre si promptement et parvenir jusqu'ici ?... Où est l'armée ?... où est le général ?

— Un peu plus loin que je ne voudrais, commandant... Mais avant tout, dites-moi où vous en êtes de l'aventure ; êtes-vous entré au château ?

— J'y suis entré et j'y ai trouvé tous ceux que j'y cherchais. Pour le reste, j'ai échoué complètement et cruellement. Ne m'en demandez pas davantage. Maintenant mettez-moi au courant de ce qui s'est passé, car je ne sais encore si je dois me féliciter de cette rencontre.

Francis, ayant alors emmené le commandant un peu à l'écart, lui confia que, dans la nuit même qui avait suivi son départ, l'armée républicaine avait quitté ses quartiers : le corps principal était déjà à Ploërmel ; trois bataillons, parmi lesquels se trouvait celui de Hervé, avaient même poussé une reconnaissance jusqu'à la petite ville déserte que Pelven avait traversée le matin. Le bruit courait que les forces des blancs étaient concentrées un peu plus vers le nord, à Pontivy. Le général, inquiet du sort de Hervé, avait recommandé à Francis de faire, pour le salut de leur ami commun, si l'occasion s'en présentait, tout ce qui pourrait être tenté sans une trop forte imprudence. Francis, se voyant à trois petites lieues de Kergant, avait résolu de s'avancer jusque là par une marche de nuit : il s'était fait accompagner d'une soixantaine d'hommes, parmi lesquels avaient été admis, sur leur demande expresse, tous ceux qui avaient figuré dans l'escorte des émigrés. Au milieu d'un pays qui paraissait complètement abandonné, la petite troupe, protégée d'ailleurs par l'obscurité, n'avait rencontré aucun obstacle. Francis demanda ensuite au jeune commandant si le château avait une garnison nombreuse, et s'ils ne risquaient pas d'être enveloppés. Hervé lui répondit qu'il n'avait vu trace de garnison ni dans le château ni aux environs, qu'on ne semblait pas s'y douter encore de l'approche de l'armée républicaine, et qu'une quinzaine d'officiers royalistes y venaient de souper fort tranquillement. Il ajouta quelques détails sur la personne de Fleur-de-Lis, dont il ne croyait pas que le véritable nom justifiait toutes les appréhensions du général en chef. — Et que comptez-vous faire maintenant ? poursuivit Hervé.

— Mais, en vérité, s'il en est ainsi, commandant, nous ne pouvons nous dispenser de mettre la main sur cette nichée de rebelles. La capture de Fleur-de-Lis vaut une victoire.

— Cela est impossible ! dit vivement Hervé.

— Impossible ? pourquoi ? Rien n'est plus simple, au contraire, d'après les renseignements que vous venez de me donner vous-même ; et, si je ne m'abuse, ce serait manquer à tous nos devoirs que de n'en pas profiter.

— Est-ce vous qui prétendez m'aprendre mes devoirs, monsieur ? s'écria Pelven.

— Monsieur Hervé ! dit le jeune lieutenant sur le ton d'une pénible surprise.

— Eh bien, oui... oui... j'ai tort, j'ai tort mille fois, cela est vrai, reprit Hervé dont l'agitation était excessive ! le devoir ici, est, en effet, évident, incontestable ;... mais comment voulez-vous que moi, moi, je prête les mains à cette violence, sanglante peut-être, contre qui ? contre l'ami de mon père, contre le protecteur de mon enfance ? que j'aie prendre ce vieillard au collet dans sa propre maison, dans la maison même où il m'a traité si longtemps comme un fils ? C'est impossible, Francis ! Et ces femmes, vais-je les arrêter aussi ? Et ce jeune homme lui-même, quel qu'il soit, est-ce à moi de le livrer ? Non, tout cela est odieux, impossible, impossible, je vous le répète... et, au péril de ma tête, je ne le ferai ni ne le souffrirai.

— J'espère, commandant, répliqua Francis, vous faire envisager avec moins de répugnance la nécessité où nous nous trouvons. Le général a prévu qu'elle pourrait se présenter, si je vous rencontrais à Kergant ; ses instructions vont au-devant de vos scrupules. Il m'a prescrit d'abord de n'arrêter aucune femme : pour M. de Kergant, comme son nom n'est pas encore ouvertement compromis dans les actes hostiles qui ont brisé

les traités, le général le laissera libre de passer en Angleterre. Vous voyez qu'en usant de l'avantage considérable que la fortune nous livre, loin de nuire réellement à M. de Kergant, nous l'empêchons de consommer sa ruine ; car cette guerre désespérée ne peut que l'engloutir un jour au l'autre, lui et les siens. — Hervé fit un signe d'assentiment. — Et quant à Fleur-de-Lis, reprit Francis, ce n'est pas un Bourbon, dites-vous ?

— J'en suis convaincu.

— En ce cas, quel qu'il puisse être, il rentre dans la classe des autres prisonniers que nous pourrions faire. Le général s'engage à les traiter comme s'ils s'étaient rendus volontairement : ils seront simplement détenus jusqu'à la fin de la guerre.

— Je ne puis que vous croire, Francis, dit Hervé, et, cela étant, je dois souhaiter votre succès dans l'intérêt de ceux que j'ai tant aimés. Allez donc, et faites ; mais, dans la situation où je suis, je n'ai aucun droit de commander à vos hommes, quand même je le voudrais. Faites votre devoir, vous dis-je ; quant à moi, que je fasse le mien ou non, je ne vous suivrai pas.

Francis, quoique évidemment contrarié de cette résolution, craignait que de nouvelles objections ne parussent lui être dictées par une arrière-pensée indigne de lui, et, sans ajouter un mot, il fit reprendre les rangs à ses soldats ; mais Hervé changea tout à coup d'avis : il lui sembla qu'en s'abstenant de prendre un rôle dans le drame qui se préparait, il obéissait à un sentiment de faiblesse plutôt qu'à un véritable point d'honneur.

Sa présence pouvait au moins adoucir les effets d'une catastrophe devenue inévitable ; son âge et son rang inspireraient une confiance qui pourrait être refusée au jeune lieutenant ; peut-être dépendait-il de lui d'empêcher que des scènes de sang ne désolassent cette demeure presque paternelle, l'asile de sa sœur. Faisant part à Francis de ces réflexions, Hervé lui déclara qu'il l'accompagnerait, mais qu'il lui laissait le commandement et toute la direction de l'entreprise, voulant se borner lui-même à n'être pas absent.

La petite troupe se remit alors en marche. Elle fit une courte halte devant la barrière latérale qui marquait le milieu de l'avenue ; grâce aux confidences amicales de Pelven, le jeune lieutenant avait dès longtemps dans l'esprit un plan détaillé de Kergant ; il ordonna à Bruidou de traverser la prairie avec vingt grenadiers, d'escalader le jardin par la brèche et d'occuper de ce côté l'entrée du château. Le vieux bâtiment, entouré d'eau de toutes parts, n'avait d'autres communications avec le dehors que les deux ponts remplaçant des ponts-levis, dont l'un donnait accès sur le jardin et l'autre dans la cour. Tout moyen d'évasion était donc fermé dès ce moment au marquis et à ses hôtes. Pendant ce temps, Pelven avait débarrassé son cheval de la selle et de la bride, et l'avait laissé en liberté dans la prairie.

Réduite à une cinquantaine d'hommes, la colonne républicaine continua de s'avancer avec précaution vers le château. Le bruit des pas était étouffé. Par intervalles, le nom de Fleur-de-Lis était prononcé à voix basse dans les rangs. Pendant le reste du trajet, les deux jeunes officiers n'échangèrent pas une parole ; tous deux étaient émus et tristes : les devoirs du soldat ont besoin de l'éblouissement du danger. Hervé surtout éprouvait, avec une sorte d'étonnement, que son cœur n'avait pas encore usé toutes les angoisses. Jamais l'horreur des guerres civiles et les combinaisons doulou-

reuses qu'elles enfantent ne lui étaient apparues sous un jour aussi lugubre ; c'était en vain qu'il appelait sa raison au secours de ses instincts révoltés, qu'il invoquait à l'appui de sa fermeté défaillante, sa conscience et sa loyauté irréprochables. Quand il aperçut les tourelles du vieux manoir, quand il mit le pied dans l'enceinte de la cour, il ne put retenir un gémissement, et, saisissant d'un geste convulsif le bras de son ami : Francis, dit-il d'une voix sourde, voilà un moment terrible. — Le jeune lieutenant lui serra la main sans répondre, et fit hâter le pas à sa troupe.

Telle était la sécurité où s'endormaient les habitants du château, que le détachement républicain parvint à l'entrée du pont sans avoir été aperçu. La porte était ouverte ; une dizaine de degrés intérieurs conduisaient du seuil dans le vestibule. Francis, laissant la moitié de ses hommes dans la cour, gravit l'escalier à la hâte, accompagné de Pelven et suivi par le reste des grenadiers.

Deux ou trois domestiques qui se trouvaient dans le vestibule, frappés de stupeur par cette invasion subite, n'essayèrent point de faire résistance. Francis, s'étant assuré que Bruidou occupait le poste qui lui avait été assigné, recommanda de n'exercer aucune violence, mais de ne laisser sortir personne ; il s'engagea ensuite, escorté de quelques soldats, dans les pièces qui précédaient le salon, dont il avait remarqué du dehors les fenêtres éclairées. Le jeune lieutenant, par un scrupule qu'il n'est pas nécessaire d'expliquer, prenait ces mesures sans adresser une seule question à Hervé : celui-ci continuait de marcher à ses côtés, pareil à une ombre. Dans la grande salle où avait eu lieu le souper, ils rencontrèrent le garde-chasse Kado, qui, à la vue des baïonnettes, demeura comme pétrifié, les lèvres béantes et muettes.

— Kado, dit Hervé, sortant alors du silence morne qu'il avait gardé jusque là, et contenant sa voix, point de bruit, pas de lutte inutile. On est maître du château.

— Seigneur ! murmura Kado, est-ce possible, monsieur Hervé ! vous ! c'est vous qui...

— Silence ! joignez-vous à moi pour prévenir de plus grands désastres. Tout le monde aura la vie sauve. Qui avons-nous-là ? — Hervé indiquait le salon voisin.

— Toutes les dames, les pauvres dames... et M. le marquis...

— Les autres ?

— Tous sont partis..., excepté M. George et... Seigneur, monsieur Hervé, est-ce possible !

— Et Fleur-de-Lis ? dit Hervé. — Le garde-chasse tordit ses mains avec désespoir.

— Si le lieutenant le permet, reprit Hervé, Kado va nous précéder, par égard pour de malheureuses femmes.

— Entrez, Kado, répondit Francis.

Kado parut hésiter ; puis, sur un signe expressif de Hervé, il ouvrit la porte du salon. Près du seuil, il s'arrêta, promenant ses yeux vagues sur le cercle des femmes effrayées, comme s'il ne trouvait point de paroles ; enfin, de la voix d'un juge qui prononce un arrêt de mort : — Les bleus ! dit-il.

A ce mot répondit un faible cri de terreur, qui vint retentir dans l'âme de Hervé : c'était la voix plaintive d'Andrée. Les autres femmes comprimèrent l'épouvante qui avait pâli leurs visages. Fleur-de-Lis et George, qui étaient, en effet, les seuls convives encore présents, portèrent avec précipitation la main à leur poitrine. M. de Kergant, saisissant son sabre posé dans l'angle de la cheminée, s'élança en avant ; mais déjà la porte était murée par un rempart de sol-

dat, et les deux officiers républicains, le sabre au fourreau et la tête découverte, étaient entrés dans le salon.

— Messieurs, dit Francis, le château est cerné. Vous êtes mes prisonniers. — Un moment de silence suivit cette déclaration, Andrée, en apercevant son frère, avait étendu les bras avec une expression déchirante : sa tête décolorée se pencha sur son épaule ; puis l'innocente victime s'affaissa doucement comme une fleur que la faux a brisé dans le pied. Hervé accourut pour la soutenir ; mais Bellah le prévint : avec l'aide d'Alix, elle avait reçu dans un fauteuil le corps inanimé de sa sœur adoptive, et elle l'approcha d'une fenêtre qu'elle entra ouvrit.

Pelven se retournant alors vers le marquis : — Monsieur, lui dit-il, ce malheur n'est pas mon œuvre ; je n'ai pu ni le prévoir ni l'empêcher. Je n'espère pas que vous puissiez rendre justice au sentiment qui m'a fait affronter les épreuves poignantes auxquelles je m'attendais. Je veux vous dire seulement que je n'ai aucun pouvoir, aucun droit ici que celui de la prière. Je vous supplie, monsieur, de ne pas aggraver, par une résistance impossible, le coup qui vous frappe. Comptez sur la parole de ce jeune officier, qui a toute la confiance du général en chef.

— Et qui m'assurera de votre parole, à vous, qui m'assurez de la sienne ? dit le marquis.

— Parlez, monsieur Francis, dit Hervé, et respectez surtout ceux qui ne peuvent répondre à un outrage. — Pelven alors se retira à l'écart, et se tint immobile appuyé contre la muraille, comme résolu de ne plus prendre aucune part à ce qui se passait.

— Messieurs, dit à son tour Francis après avoir fait signe aux soldats de quitter le salon, j'aurais hésité à me charger de cette mission, si la générosité du général en chef ne m'en avait allégé le fardeau. Voici les conditions qu'il m'a permis de vous offrir. — Le jeune lieutenant informa alors les chefs royalistes, qui ne l'écoutèrent point sans témoigner quelque surprise, des égards qui lui avaient été recommandés vis-à-vis des femmes, et de la modération avec laquelle Hoche prétendait traiter ses prisonniers.

— Cependant, messieurs, ajouta Francis, je dois vous prévenir que notre général n'a pas les pouvoirs nécessaires pour disposer à son gré d'un membre de la famille royale déchu : si cette restriction menace l'un de vous, vous seuls pouvez le savoir.

Francis ayant cessé de parler, le marquis commença à voix basse avec ses deux hôtes une conférence qui fut courte. Ce fut Fleur-de-Lis qui répondit ensuite à l'officier républicain : — De la part de votre général, monsieur, aucun trait magnanime ne peut surprendre. Ses engagements valent des faits, nous le savons. Par malheur nous savons aussi qu'il y a au-dessus de lui une puissance qui peut lui faire ouvrir les mains, quoique liées par sa parole, et lui arracher ses captifs. Or c'est une chance que ces messieurs et moi nous refusons décidément de courir. A nous, Kado ! — Le garde-chasse, se rendant à cet appel, vint se placer près de son maître.

— Dois-je comprendre, monsieur, dit Francis, que vous avez la folle pensée...

— De nous défendre, oui, monsieur ! Le lutte est inégale, nous le savons ; mais aussi des soldats privés de leurs chefs font de triste besogne. En parlant ainsi, Fleur-de-Lis mit posément son épée nue sous son bras gauche, tira de son sein son pistolet qu'il arma. Ses trois compagnons

l'imitèrent aussitôt. A ce mouvement menaçant, mademoiselle de Kergant et la fille du garde-chasse tombèrent à genoux près du fauteuil où reposait Andrée toujours évanouie. Francis recula d'un pas, en saisissant un des pistolets qui étaient passés dans sa ceinture ; un pli de sombre inquiétude contracta son front, et il jeta un regard furtif sur Hervé : mais celui-ci, adossé au mur, les bras croisés sur la poitrine, conservait son attitude calme et comme indifférente.

Cependant les grenadiers, qui étaient dans la salle voisine, attirés par le bruit de l'acier, avaient de nouveau encombré la porte.

—Rangez-vous, mon lieutenant, cria un des soldats, vous nous empêchez de tirer.

—Messieurs, reprit Francis d'une voix altérée, je vous conjure encore une fois, si vous avez quelque humanité, quelque sentiment de pitié pour ces femmes infortunées...

—George, interrompit Fleur-de-Lis avec une vivacité terrible, vous allez répondre à monsieur ! — Puis, se postant brusquement en face de Hervé : — Commandant Pelven ! poursuivit-il, gardez-vous, au nom de Dieu !

Hervé secoua lentement la tête, et ne bougea point. Fleur-de-Lis s'écarta alors de quelques pas ; un étrange sourire retroussa ses lèvres, laissant voir ses dents blanches et fines, et prêtant à sa physionomie une expression presque féroce : il leva son pistolet avec décision ; mais tout à coup sa main s'abaissa comme frappée d'inertie, et laissa tomber l'arme sur le parquet. Un bruit inexplicable à cette heure mortelle, le bruit d'un éclat de rire sonore et prolongé avait au même instant suspendu toutes les menaces et glacé tous les cœurs.

—C'est ma sœur ! dit à demi-voix M. de Kergant au milieu du silence profond qui avait remplacé le tumulte des apprêts du combat. — Tous les yeux suivirent avec anxiété la direction qu'indiquait la main tremblante du vieillard ; la chanoinesse, debout dans l'embrasure de la fenêtre qu'on avait ouverte pour porter secours à Andrée, semblait regarder fixement au dehors ; elle continuait de rire, mais par intervalles son rire se brisait en sanglots. Soudain elle se retourna vers les assistants, et faisant quelques pas au-devant de son frère, d'une démarche saccadée : — Pourquoi ne riez-vous pas ? dit-elle. Vous êtes singulier.

N'avez-vous jamais vu une noce ? Dès que les violons seront venus, nous danserons..... ils ne tarderont pas... car le fiancé vient de partir ; il n'y a pas loin, il est jeune... Ces messieurs sont invités sans doute ?... Des parents, j'imagine... nos parités de Bretagne sont longues... je le dirai au roi. Jean, donnez des sièges... Messieurs, je n'ai pas voulu vous offenser... La belle nuit... il me semble que dehors on serait mieux pour danser... et puis l'air manque ici... je ne sais pas... qu'est-ce que c'est ? mon Dieu... — La voix de la vieille dame s'éteignit dans un râle effrayant ; sa tête se renversa en arrière ; elle poussa un cri aigu, et tomba toute roide dans les bras de son frère.

Comme paralysés par l'impression de cette scène cruelle, républicains et royalistes en suivaient tous les détails d'un œil de pitié, oubliant leur querelle et leurs dangers. L'énergique figure de George lui-même portait les marques de l'irrésolution et de l'abattement. Fleur-de-Lis échangea avec le rude partisan quelques paroles rapides ; puis, haussant les épaules d'un air de résignation, il s'avança vers Francis : — Voici mes armes, monsieur, lui dit-il. C'est assés d'affliction pour

une nuit. Nous sommes prêts à vous suivre. M. de Kergant ne me démentira pas, j'en suis certain. — Le marquis, détournant un peu la tête, fit un signe d'approbation. Francis exprima avec politesse le chagrin qu'il éprouvait d'avoir été l'occasion d'un malheur de famille : c'était un véritable désespoir pour lui de l'accroître encore en arrachant M. de Kergant à des soins si légitimes ; mais il ne pouvait différer son départ d'un seul instant sans oublier son devoir. Il annonça en même temps que Fleur-de-Lis, George et le marquis seraient seuls contraints de l'accompagner, que les autres habitants du château auraient la liberté d'y demeurer, mais qu'ils y seraient prisonniers pendant quelques heures, car il ferait rompre les ponts des fossés après la sortie du détachement, pour empêcher qu'on ne répandit l'alarme dans le pays. Le jeune lieutenant ordonna dès ce moment aux soldats d'abattre le pont du jardin.

Durant ces explications, la chanoinesse était revenue à la vie ; mais ses réponses bizarres et sans suite aux questions inquiètes de son frère témoignaient que le désordre de son cerveau se prolongeait. La tranquillité même de sa démente pouvait faire appréhender qu'elle ne fût durable. Dans une autre partie du salon, Andrée était suspendue au cou de Hervé, et la tête appuyée sur la poitrine du jeune homme, elle donnait un libre cours à sa douleur silencieuse.

S'apercevant que Fleur-de-Lis et George étaient déjà dans la pièce voisine. M. de Kergant se tourna avec précipitation vers Francis : — Me sera-t-il permis de voir ma famille, monsieur ? dit-il.

—Je n'en doute pas, monsieur.

—Eh bien donc, reprit le marquis, point d'adieu. — Et il sortit à la hâte du salon. Pelven, sans prononcer un seul mot, avait soulevé Andrée dans ses bras et l'avait couchée sur le canapé près duquel se tenait Bellah. Avant de sortir, il attachait son regard sur mademoiselle de Kergant, en lui montrant le corps brisé de sa jeune sœur ; puis il alla rejoindre Francis, qui avait rassemblé tous ses hommes dans le vestibule.

Kado ne voulut pas abandonner son maître et suivit le détachement hors du château avec les trois autres prisonniers. Pendant que les soldats jetaient dans les fossés les planches dont le pont était formé, Francis demanda à Fleur-de-Lis de lui donner sa parole qu'il ne tenterait pas de fuir. Fleur-de-Lis lui répliqua en riant qu'il la lui donnait au contraire de faire tout ce qu'il pourrait pour cela.

—Tant pis, monsieur, reprit Francis ; vous me forcez à une surveillance impitoyable. La double haie des grenadiers se referma aussitôt sur les captifs, et, pour surcroît de précaution, chacun d'eux fut placé sous la garde spéciale d'un soldat qui reçut les ordres les plus rigoureux. Après ces dispositions, le signal du départ fut donné, et la colonne entra dans l'avenue.

Le lieutenant Francis, un peu glorieux dans son cœur du succès de son expédition, et soulagé de la plus grande part des inquiétudes qu'elle lui avait causées, ouvrait la marche d'un pas allégre, respirant avec sérénité l'air frais de la nuit et fouettant les buissons de son sabre. Hervé, enveloppé dans son manteau, s'avançait à ses côtés d'une allure plus réfléchie. Au bout d'une demi-heure, on arriva au bord d'une rivière qui coulait de l'ouest à l'est, sur la gauche du chemin que suivait le détachement. Si je ne m'abuse, commandant, dit Francis, rompant un silence qui lui pesait, cette rivière est celle qui traverse le gros bourg où sont logés

nos bataillons d'avant-garde. Vous devez connaître tout ce pays sur le bout de votre doigt ? — Hervé lui répondit qu'il ne se trompait pas, que la route qui côtoyait la rivière les menait directement à la petite ville où il avait passé lui-même le matin, et qu'effectivement les souvenirs de son enfance lui rendaient présents les moindres détails de cette contrée. — Mais, dit Francis, il me semble que vous pourriez reprendre le commandement à présent ?

—Non, en vérité, mon cher Francis vous vous en acquittez trop bien. Vous avez conduit toute cette affaire de la façon la plus honorable.

—Mon Dieu ! commandant ! le hasard m'a servi beaucoup plus que... Enfin, Dieu merci ! tout est terminé aussi heureusement que possible.

—Je le souhaite, dit Pelven.

—Comment ! avez-vous remarqué quelque chose de suspect ?

—Que pensez-vous, Francis, de la folie subite de la vieille dame !

—Elle était jouée, vous croyez ? s'écria Francis.

—Peut-être était-elle jouée à moitié et à moitié réelle : les femmes ont ce don singulier ; mais, jusqu'à ce que nous soyons arrivés, je craindrai que cette crise n'ait servi de prétexte à quelque avis mystérieux...

—Hervé s'interrompit en voyant tout à coup passer sur les feuilles des arbres qui avoisinaient la route une lueur faible et fugitive.

—Qu'est cela ? dit Francis en se rapprochant des soldats.

—Rien, mon lieutenant, répondit Bruidoux ; les prisonniers qui allument leurs pipes.

Francis reconnut en effet que cette interruption n'avait pas eu de cause plus sérieuse : George et Kado, toujours enfermés dans les rangs de l'escorte, se donnaient l'innocente distraction de fumer. Dans l'épaisseur des ténèbres, les deux petits fourneaux incandescents répandaient sur le groupe des captifs une lumière intermittente.

Le jeune lieutenant rejoignit Pelven. Le chemin que la colonne gravissait péniblement depuis quelques minutes tournait, en montant, au pied d'un amphithéâtre de collines chargées d'arbres et de genêts ; à gauche, il était coupé par les bords de plus en plus escarpés de la rivière.

—Je suis fâché, reprit Francis en jetant autour de lui un regard inquiet de n'avoir pas suivi l'autre rive, comme en venant, quitte à allonger le voyage. Ce défilé prend un air de coupe-gorge. Cette montagne, à droite, est sombre comme l'enfer. Et puis, je ne sais si les oreilles me tintent, si c'est le bruit de la rivière ou le souffle du vent ; mais n'entendez-vous pas une espèce d'agitation ?...

—Défendez aux prisonniers de fumer, dit vivement Hervé.

Francis se retourna pour donner cet ordre ; mais, avant qu'il eût fait un pas, une triple détonation illumina d'un éclair subit les collines et la route ; en même temps, une immense clameur s'élevait des hauteurs qui dominaient la défilé. Trois des hommes qui gardaient les captifs étaient tombés ; George étendit le quatrième à terre d'un coup de poing, et se précipita, la tête basse comme un taureau furieux, du côté de la colline, rampant la haie des grenadiers et ouvrant le passage à ses compagnons, qui disparurent à sa suite dans l'obscurité du taillis. Une nouvelle tempête de cris retentit, puis s'éteignit aussitôt. Quelques coups de feu tirés au hasard par les républicains n'avaient eu aucun résultat.

Le théâtre de cette attaque imprévue avait été choisi avec un sûr discernement. C'était le point le

plus élevé du défilé : en avant, à quelque distance, la voie était fermée par une masse noire et mouvante qui était descendue du coteau comme un torrent ; en même temps le sourd murmure qui venait des collines, pareil au bruit d'une mer houleuse, annonçait qu'elles continuaient d'être occupées par des forces considérables. Les républicains se voyaient perdus, s'ils faisaient un seul pas en arrière, sous la menace de cette double ligne ennemie. La première pensée de Hervé fut de marcher en avant et de forcer à la baïonnette la barrière vivante qui coupait le passage ; mais il réfléchit qu'avant d'avoir pu la joindre il aurait perdu les deux tiers de ses hommes sous le feu plongeant des collines et l'ordre ne fut point donné.

Du côté opposé aux bois, la route s'élargissait en demi-cercle, formant une sorte de promontoire étroit sur une falaise de rochers dont le talus à pic allait plonger dans la rivière à une trentaine de pieds plus bas. Sur ce petit cap, quelques arbres touffus et un fouillis de buissons épineux ajoutaient leurs ombres à celles de la nuit. C'était à l'abri de ces ténèbres impénétrables que les grenadiers s'étaient réfugiés en désordre dans le premier moment de leur surprise. Adossés à l'abîme et parqués dans ce petit espace, vis-à-vis de l'ennemi invisible, ils attendaient en silence.

—Lieutenant Francis, dit Hervé, assez haut pour être entendu des soldats, je reprends le commandement.

—Bon ! murmura Bruidoux. Je m'en réjouis. Ce n'est pas pour faire affront au lieutenant, qui est un fameux bout d'homme ; mais ici, mille z'ieux, il faut un homme tout entier, ou jamais.

Hervé ordonna aux soldats de se placer sur trois rangs, faisant face au coteau ; puis, s'approchant du bord extrême de la falaise, et se penchant sur le gouffre au fond duquel bouillonnait la rivière, il parut examiner avec une attention extraordinaire la pente raide du talus. Il revint ensuite se poster à côté de Francis, sur le flanc du détachement.

—Noyés ou fusillés, n'est-ce pas ? demanda laconiquement Francis.

—Silence ! écoutez, dit Hervé. — La voix vibrante de Fleur-de-Lis venait de s'élever du milieu du taillis. — Commandant Pelven, dit-il, vous m'entendez, n'est-il pas vrai ?

—Oui, monsieur, répondit Hervé en s'avançant à découvert dans le chemin, devant le front de son peloton.

—Vous êtes enveloppés, monsieur, reprit Fleur-de-Lis. Avec les forces dont je dispose, je puis vous détruire jusqu'au dernier sans qu'une seule goutte de sang coule de notre côté. Je le ferai certainement si vous m'y contraignez. Nous connaissons votre bravoure et votre attachement au devoir ; mais le devoir s'arrête à l'impossible. Rendez-vous prisonniers.

—Dans la position particulière où je suis, monsieur, répliqua Hervé, je ne puis vous répondre qu'après avoir pris l'avis de mon lieutenant ; m'en laissez-vous le loisir ?

—Faites, monsieur, dit Fleur-de-Lis. Rien ne nous presse.

(A suivre)

AMUSANTE HISTOIRE BIBLIQUE.—Un pasteur anglican lit la Genèse à ses fidèles. Il en est à la création de la femme ; mais, en tournant le feuillet, il saute une page et tombe sur les détails de la construction de l'arche ; d'où l'étrange liaison que voici :

—Alors Dieu créa la femme... (Il tourne la page)...elle était goudronnée en dedans et en dehors.

**Dans toute l'histoire de la Médecine**

aucun médicament n'a jamais produit de cures aussi merveilleuses et n'a joui d'une si grande et si constante réputation que l'Ayer's Cherry Pectoral, qui est reconnu comme le remède employé dans le monde entier contre toutes les affections de la gorge et des poumons. La liste prolongée des cures remarquables opérées par ce médicament, sous tous les climats, l'a fait connaître universellement comme un agent sûr et efficace à employer.

Contre les rhumes ordinaires, qui sont les avant-coureurs de plus sérieuses maladies, il agit promptement et sûrement, soulageant toujours les souffrances et sauvant souvent la vie.

Son action protectrice quand il est employé à temps pour les affections de la gorge et des poumons, en fait un précieux remède que l'on doit toujours avoir sous la main. Personne ne peut s'en passer, et quelque en a fait usage une seule fois, continue à le faire. Les médecins connaissant maintenant la composition et les effets du Cherry Pectoral, en font ample usage dans leur pratique, et les prêtres, ainsi que les ministres, le recommandent pour la même raison. L'action de ce remède est absolument certaine, et il guérit toujours là où la cure est possible.

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Cie., Lowell, Mass., E. U., chimistes pratiques et analytiques. En vente chez tous les Pharmaciens.

**CORYZINE.**

CONTRE LE RHUME DE CERVEAU (Coryza.)

Ce remède d'un arôme agréable est sous la forme d'une POUDRE BLANCHE et contenu dans une petite bouteille. Le prix en est de 25 CENTIMS. Prix en gros \$2.00 la douzaine.

Le but de la "Coryzine" est d'empêcher toutes les sensations désagréables du Coryza en agissant directement sur le mal, cette poudre se dissout dans les mucosités et protège les membranes enflammées du contact de l'air.

En vente seulement au bureau du COURRIER DU CANADA

**BREVETS !**

NOUS continuons à agir comme solliciteurs de Brevets, Caveats, Marques-de-Commerce, Droits de Propriété Littéraire, etc., pour les Etats-Unis, le Canada, Cuba, l'Angleterre, la France, l'Allemagne, etc. Nous avons acquis TRENTE SIX ANNEES D'EXPERIENCE.

Aucun paiement n'est requis pour l'examen des modèles et dessins. Avis par la maille gratis. Les brevets obtenus par notre concours sont publiés dans le SCIENTIFIC AMERICAN, qui a la plus grande circulation et le plus influent des journaux de ce genre publiés dans le monde entier. Chacun comprend les avantages d'une semblable annonce.

Cette grande et belle publication HEBDOMADAIRE à \$1.25 d'abonnement par année est reconnue comme le meilleur journal qui existe, dévoué à la science, aux mécaniques, aux inventions, aux travaux d'ingénieurs et au progrès de la science industrielle et des arts. En vente chez les marchands de journaux. Adresser MUNN & CIE., solliciteurs de brevets, éditeurs du SCIENTIFIC AMERICAN, 261, Broadway, New-York. Des livrets concernant les brevets, sont envoyés francs de port. Québec, 27 octobre 1882. 667

**A vendre.**

UNE TERRE de deux arpents et demi de front sur une profondeur de quarante-deux arpents, située à environ une demi-lieue au sud-ouest de l'église de St Denis de Kamouraska. Pour les conditions s'adresser à MME VEUVE OLIVIER DUPLESSIS. Québec, 21 octobre 1882—3 fcs. 664

CE JOURNAL peut être trouvé sur la file au bureau d'annonce de journaux de GEO. P. ROWELL & CIE., 110, rue Spruce) où l'on peut passer des contrats d'annonces pour ce journal à New-York. Québec, 25 mars 1880. 997

**\$500 de récompense !**

NOUS paierons la récompense ci-dessus pour chaque cas de maladie du foie, dyspepsie, mal de tête, indigestion, constipation que nous ne pourrions pas guérir avec les pilules végétales pour le foie du Dr West, lorsque l'on aura suivi exactement les prescriptions. Ces pilules sont purement végétales, et donnent toujours satisfaction. Elles sont recouvertes avec du sucre et en grandes boîtes contenant 30 pilules; prix 25 CENTS. A vendre chez tous les pharmaciens. Déliez-vous des contrefaçons et des imitations. Les véritables sont faites seulement par JOHN C. WEST & CIE, fabricants de pilules, à Chicago et Toronto. Un paquet d'essai sera envoyé gratis par la maille sur réception d'un timbre de 3 cents



**LA SANTE EST LA RICHESSE.**

Le traitement du docteur E. C. WEST pour les nerfs et le cerveau est un spécifique sûr contre l'hystérie, les étourdissements, les convulsions, les accès, les névralgies nerveuses, les maux de tête, l'affaiblissement des nerfs causés par l'usage de l'alcool ou du tabac, affaiblissement du corps, de l'esprit, ramollissement du cerveau, conduisant à la folie, à la décrépitude et à la mort, vieillesse prématurée, stérilité, et toutes maladies causées par un excès de travail de l'esprit, ainsi que tout excès de tout autre genre.

Chaque boîte contient des remèdes pour un mois. Un dollar par boîte, ou six boîtes pour cinq dollars; envoyées par la maille sur réception du prix. Nous garantissons que six boîtes guériront tous les cas. Avec chaque commande que nous recevons pour six boîtes, accompagnées de cinq dollars, nous expédions à l'acheteur la garantie écrite que nous lui remettrons son argent, si le traitement n'opère pas une guérison.

JOHN C. WEST & CIE, Seuls propriétaires, Toronto, Ont. En vente à Québec chez J. J. Veldon, 122, rue St-Joseph, et chez E. Giroux & Frères, 37 et 39, rue St-Pierre Québec, 9 août 1882—1 an. 602

**LA PLUS GRANDE MERVEILLE DE TEMPS MODERNE**



**Les Pilules et Onguent Holloway !**

LES PILULES purifient le sang, et guérissent tous les dérangements du foie, de l'estomac, des reins et des intestins. Elles donnent la force et la santé aux constitutions débiles, et sont d'un secours inappréciable dans les indispositions des personnes du sexe de tout âge. Pour les enfants et les vieillards, elles sont d'un prix inestimable.

**L'ONGUENT**

est un remède infailible pour les douleurs dans les jambes, la poitrine, pour les vieilles blessures, plaies et ulcères.

Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme.

Pour les maux de gorge, bronchite, rhumes, toux, excroissances glanduleuses, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival.

Manufacturé seulement à l'établissement du professeur HOLLOWAY, 533, RUE OXFORD, LONDRES, et vendu à raison de 1s. 1/2, 2s. 9d., 11s. 22s., et 33s. chaque boîte et pot, et au Canada à 36 cents, 90 cents et \$1.50, et les plus grandes dimensions en proportion.

**AVERTISSEMENTS.**—Je n'ai pas d'agents aux Etats-Unis, et mes remèdes ne sont pas vendus dans ce pays. Les acheteurs devront alors faire attention à l'étiquette sur les pots et les boîtes. Si l'adresse n'est pas 533, OXFORD STREET, LONDRES, il y a falsification.

Les marques de commerce de mes remèdes sont enregistrées à Ottawa et à Washington. Signé : THOMAS HOLLOWAY, 533, Oxford Street, London.

Québec, 2 novembre 1881—1 an. C

**\$10 A \$1.00** DEPOSEES dans les STOCKS WALL STREET, conduisent à la fortune tous les mois. Livres envoyés gratuitement expliquant tous, chose. Adresser BAXTER & CIE., Banquiers 17, Rue Wall, New-York.



**Kendall's Spavin Cure.**

LE REMEDE LE PLUS EFFICACE qui ait jamais été découvert, puisque ses effets sont certains et qu'il ne cause pas d'ampoules.

LISEZ LES PREUVES CI-JOINTES : Hamilton, Mo., 14 Juin 1881!

B. J. KENDALL & CIE. Messieurs, La présente note est pour certifier que j'ai fait usage du Kendall's Spavin Cure et que je l'ai trouvé tel qu'il était recommandé et même meilleur. En l'employant, j'ai réussi à faire disparaître des colosités, des esquilles, des excroissances ou d'autres difformités des os; c'est un véritable plaisir pour moi que de le recommander en attestant qu'il est, pour les différentes maladies des os, le meilleur remède dont je me sois jamais servi, après en avoir employé un très grand nombre, ayant fait de ces maladies une étude spéciale pendant des années. Votre très respectueux P. V. CHRIST.

**D'UN EMINENT MEDECIN.**

Washingtonville, Ohio, 17 Juin 1880. Dr J. B. KENDALL & Cie, Messieurs:—Après avoir lu l'annonce que vous avez publiée dans le Turf, Field and Farm du Kendall's Spavin Cure, ayant un cheval de course de valeur, qui a été boiteux pendant dix-huit mois, par suite d'un éparvin, je vous en ai demandé par l'express une bouteille, qui a fait disparaître toute boiterie et toute tumeur, ainsi qu'un gros suros qu'avait un autre cheval, et les deux chevaux sont aujourd'hui aussi sains que des poulains. La bouteille m'a valu cent dollars.

Respectueusement, H. A. BERTOLETT, M. D.

**"KENDALL'S SPAVIN CURE."**

Frémont, Ohio, 25 janvier 1881. Dr. B. J. Kendall & Cie. Messieurs:—Je crois qu'il est de mon devoir de vous offrir mes remerciements pour le bénéfice et le profit que j'ai retiré de l'usage de votre inestimable et célèbre "Kendall's Spavin Cure." Mon cousin et moi avions un magnifique étalon, valant \$4,000, qui avait un très mauvais éparvin, et que quatre chirurgiens-vétérinaires éminents avaient déclaré inguérissable, et fini pour toujours. En dernier ressort, je conseillai à mon cousin d'essayer une bouteille de "Kendall's Spavin Cure." Il eut un effet merveilleux; la troisième bouteille l'a guéri, et le cheval est maintenant aussi bien que jamais. Le Dr. Dick, l'éminent chirurgien-vétérinaire d'Edinburgh, était mon oncle, et je prends un grand intérêt dans le succès de sa profession.

Sincèrement, JAMES A WILSON, Ingénieur Civil.

**KENDALL'S SPAVIN CURE.**

SUR LA CHAIR HUMAINE Il a été employé dans des milliers de cas sur la chair humaine, avec un succès toujours si merveilleux, que nous sommes certain qu'il est le meilleur liniment découvert jusqu'à ce jour. Il a la force pour pénétrer où n'ont pu atteindre d'autres remèdes, et guérir les maux les plus difficiles, sans causer jamais aucune éruption ou autre altération de la peau, ni produire aucune douleur.

Prix: \$1.00 la bouteille, ou six bouteilles pour \$5.00. Tous les Pharmaciens l'ont en mains, ou pourront vous le procurer, ou bien il sera encore envoyé à n'importe quelle adresse sur réception du prix par les propriétaires Dr B. J. KENDALL & CIE, Enosburgh, Falls, Vt.

En vente chez tous les Pharmaciens. LYMAN, FILS & CIE, Montréal P. Q., Agents généraux. Québec, 25 février 1882—1 an. 468

**CONDITIONS**

DU

**JOURNAL**

**DES CAMPAGNES**

EDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant tous les JEUDIS et contenant toute les nouvelles de la semaine.

Prix de l'abonnement:—UNE PIASTRE. POUR LA FRANCE:—10 FRANC

Strictement payable d'avance.

Imprimé et publié par

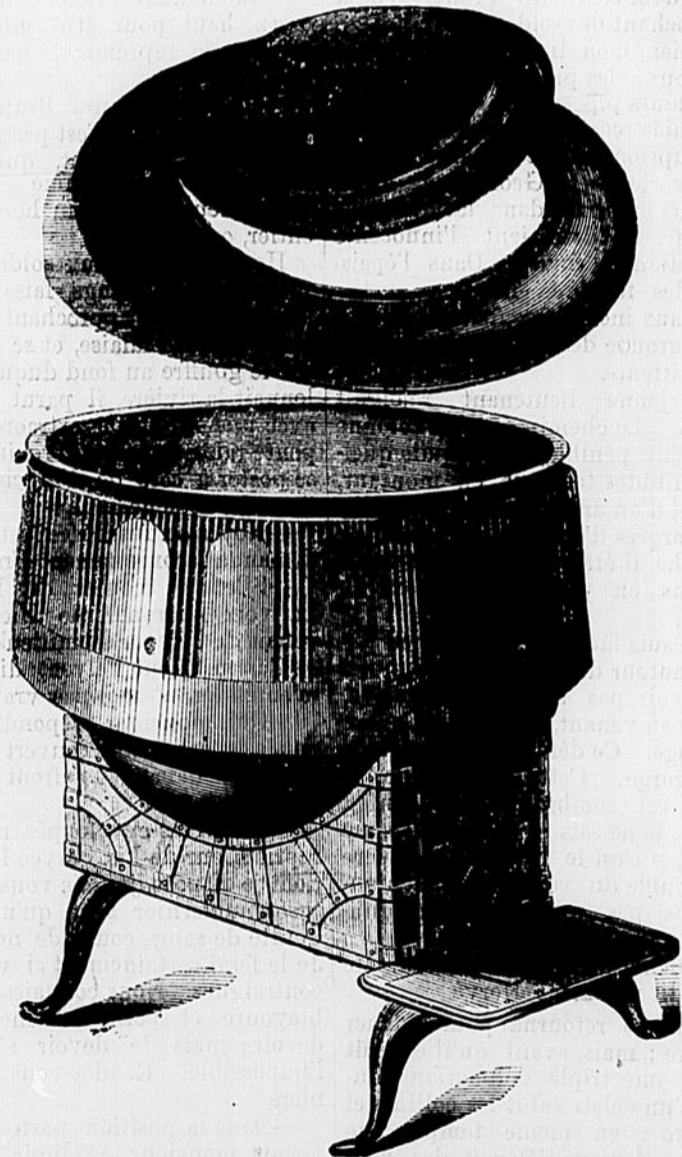
**Léger Brousseau,**

EDITEUR-PROPRIETAIRE Rue Buade, No 9.

Imprimé et publié par

**Léger Brousseau,**

EDITEUR-PROPRIETAIRE No 9, rue Buade, Québec.



**FOURNEAUX ECONOMIQUES.**

CES FOURNEAUX, destinés à la cuisson des aliments ou à la production d'eau bouillante, sont indispensables dans les petites comme dans les grandes exploitations; ils se recommandent par une économie de temps et de combustible, comparés aux fourneaux en usage jusqu'à ce jour. Le retour des flammes explique cette économie. Après avoir chauffé le fond de la chaudière, la flamme en chauffe la circonférence; ainsi concentrée, elle est tout utilisée en dedans du fourneau. Ces appareils peuvent aussi être employés avantageusement pour faire les lessives, fondre les suifs, etc. Quelques cultivateurs s'en servent même pour faire bouillir l'eau d'érable.

On peut obtenir de ces fourneaux économiques chez

**Coté & Vessot,**

A QUÉBEC, No 30, RUE ST-PAUL.

Québec, 19 octobre 1882—1 an.

663